



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



République du
Niger



Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Août 2021



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2021

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES.....	5
ATTESTATION DE L'EMETTEUR	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
BREF APERCU DU PAYS.....	9
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....	10
1.2 Organisation administrative	
1.3 Situation géographique	
1.4 Population	
1.5 Education	
1.6 Santé	
1.7 Emploi	
1.8 Rappel des principaux agrégats	
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	20
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	
2.2 Détail du produit intérieur brut	
3 ANALYSE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT NATIONAL.....	26
3.1 Réalisations et achèvement récents	
3.2 Réalisations à venir	
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	28
4.1 Éléments structurels	
4.2 Système bancaire et marchés financiers	
4.3 Taux d'inflation	
4.4 Taux de change	
4.5 Réserves étrangères	
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	38
5.1 Balance des paiements	
5.2 Commerce régional	
5.3 Commerce international	
5.4 Investissements directs étrangers	
5.5 Intégration régionale	

6	QUALITÉ DE SIGNATURE.....	52
6.1	Climat des affaires	
6.2	Gouvernance financière	
6.3	Notations financières	
7	FINANCES PUBLIQUES.....	57
7.1	Budget	
7.2	Politique fiscale	
7.3	Projet de loi de finances	
8	FACTEURS DE RISQUE.....	65
8.1	Risques politiques et sécuritaires	
8.2	Risques sociaux	
8.3	Risques macroéconomiques	
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	
8.5	Risques sanitaires	
8.6	Risques environnementaux	
9	SITUATION DE LA DETTE.....	69
9.1	Description générale de la dette publique	
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	
9.3	Dettes extérieures	
9.4	Dettes intérieures	
9.5	Viabilité et soutenabilité	
10	ANNEXES.....	80
11	LEXIQUE.....	83

AFD	: Agence Française de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BEI	: Banque Européenne d’Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d’Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BOOT	: Build-Own-Operate-Transfer
CEA	: Commission Economique pour l’Afrique
DTS/XDR	: Droits de Tirages Spéciaux
FAD	: Fonds Africain de Développement
FCFA	: Franc de la Coopération Financière Africaine (XOF)
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FSD	: Fonds Saoudien de Développement
IADM	: Initiative d’Allégement de la dette multilatérale
I3N	: Initiative les nigériens nourrissent les nigériens
IDA	: International Development Association
IDE	: Investissement Direct Etranger
INS	: Institut National de la Statistique
PDES	: Plan de Développement Economique et Social
PPTE	: Pays Pauvre Très Endetté
PIB	: Produit Intérieur Brut
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union monétaire Ouest Africain

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès
MINISTERE DES FINANCES



Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Issa DJIBO, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Niger, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Niger, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Niger ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.


ISSA DJIBO


Le Niger est considéré comme l'une des nations les plus pauvres du monde. D'après les estimations de l'Institut National de la Statistique, le taux de pauvreté nationale était de 41,5 % et le revenu moyen par habitant ne dépassait pas 563 dollars en 2019. Le rapport sur le développement humain 2020 classe le Niger 189ème sur 189 pays avec un score de 0,394. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger était estimé à environ 34,3 en 2014 contre à 31,5 en 2011, suggérant que les inégalités de revenu se sont légèrement accentuées au sein de la population. En outre, le Niger est confronté à d'importants risques liés aux chocs climatiques et environnementaux, aux chocs sur les prix du pétrole, aux tensions sécuritaires et à la croissance démographique.

Malgré les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 et de la crise sécuritaire sur l'économie nationale, l'activité économique s'est maintenue à 3,6 % en 2020. La tenue relativement satisfaisante de la branche agricole combinée à la mise en œuvre du plan national de riposte Covid-19 avec le soutien aux entreprises et aux ménages vulnérables ont renforcé la consommation finale et atténué les replis enregistrés notamment dans le secteur des services dont les activités ont subi directement les effets négatifs des mesures prises par les autorités nationales et internationales pour contenir la pandémie. En 2021, une reprise importante de l'activité économique est attendue avec une croissance de 5,5 % grâce aux projets de grande envergure, notamment l'oléoduc d'exportation de pétrole actuellement en construction.

En 2020, le déficit budgétaire de base s'est détérioré à 5,3 % du PIB (contre 3,5 % en 2019) en raison de l'insuffisance des recettes et de l'augmentation des dépenses engagées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus. Cette situation rend difficile l'atteinte du critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit budgétaire global de 3% du PIB d'ici 2021, réduisant ainsi l'espace budgétaire et augmentant les besoins de l'aide financière extérieure dont celle promise pour le PDES 2017-2021.

L'analyse de la balance des paiements révèle un excédent du solde global en 2019 suivi d'un déficit en 2020, tandis que le pays enregistrait un déficit de 2015 à 2018. L'excédent en 2019 résulte entre autres d'une amélioration du compte de capital. En revanche, la balance des biens s'est détériorée la même année en lien avec le repli de la valeur des exportations, notamment des produits pétroliers et d'élevage. En perspective, le solde global devrait s'améliorer en raison du démarrage de l'exportation du pétrole brut, via le pipeline actuellement en construction entre le Niger et le Bénin, à partir de 2023.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire 2020, les recettes totales (dons compris), ont représenté 17,2 % du PIB contre 17,9 % en 2019, soit une baisse de 0,6 point de pourcentage liée principalement à la baisse des recettes fiscales (-3 %). La faible performance des recettes fiscales a toutefois été compensée par l'augmentation des appuis extérieurs. Les recettes totales et dons sont en augmentation de 26,0 milliards de FCFA consécutivement à la hausse des recettes non fiscales de 12,1 milliards (+29%). Globalement, les ressources intérieures ont augmenté de 4 milliards de FCFA. Quant aux dépenses publiques, elles ont enregistré une augmentation de 178,8 milliards de FCFA (+11 %) pour représenter 22,5 % du PIB contre 21,5 % en 2019. Cette progression des dépenses publiques est imputable à l'accroissement des investissements (+9,8%) et

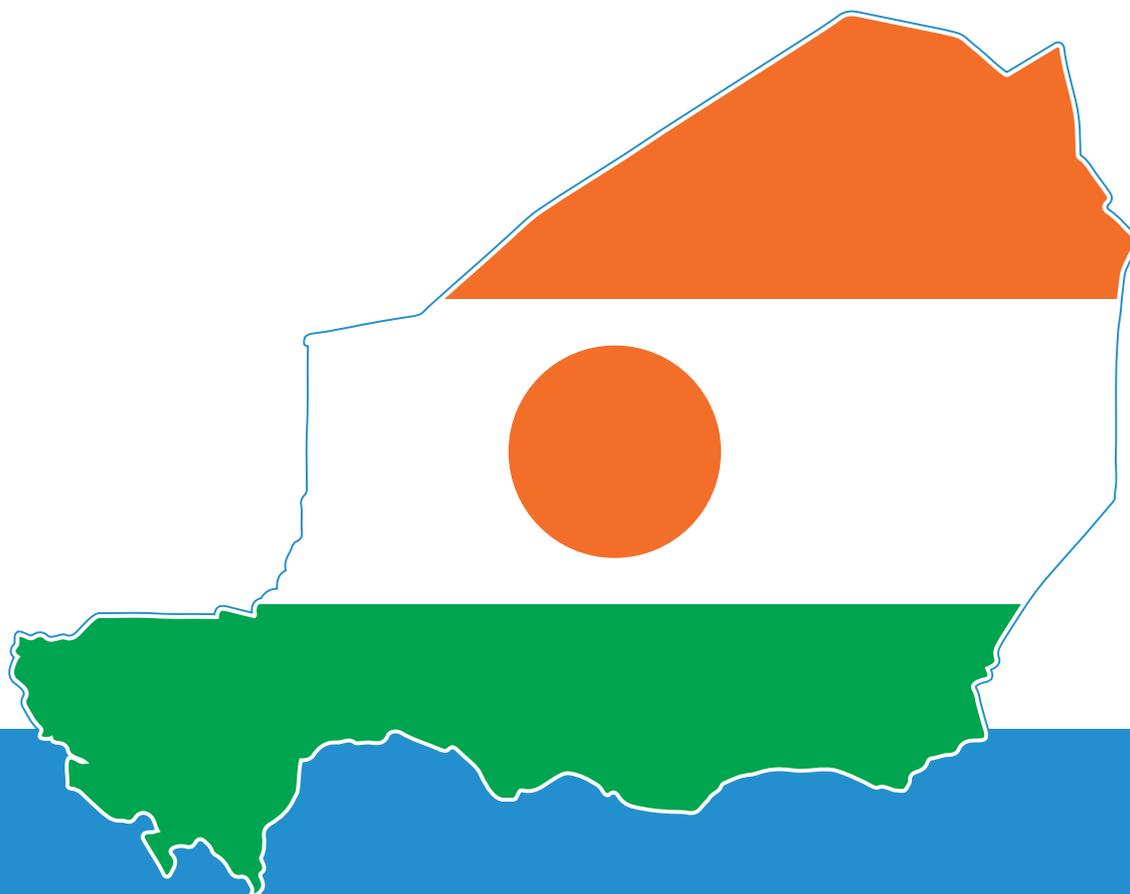
des dépenses courantes (+12,4 %) inhérentes aux mesures sécuritaires et au soutien des couches sociales vulnérables pour faire face à la crise sanitaire.

Le Niger a enregistré des progrès substantiels sur le plan du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le pays est classé au 131^{ème} rang sur 190 pays contre 143^{ème} l'année dernière, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2019. Le Niger occupe ainsi la 22^{ème} place en Afrique et la 4^{ème} place au sein de l'espace UEMOA. Cette progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

L'encours de la dette publique du Niger était estimé à 3 510,4 milliards de FCFA (soit 43,6 % du PIB nominal) au 31 décembre 2020 contre 2 978,2 milliards de FCFA à la même période de l'année 2019 (39,1 % du PIB nominal). Il est composé de 2 450,6 milliards de FCFA de dette extérieure et de 1 059,8 milliards de FCFA de dette intérieure.

Le service de la dette publique effectivement payé en 2020 se chiffre à 945,1 milliards de FCFA, réparti à raison de 71,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 873,8 milliards de FCFA pour la dette intérieure dont 680,0 milliards de FCFA de bons du trésor. En 2020, l'analyse de la viabilité de la dette indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré et n'a pas enregistré d'arriéré de paiement extérieur. La politique de financement de l'Etat restera principalement ancrée sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et aux partenariats public-privé de type BOOT.

République du Niger



Superficie

1.267.000 km²



Population en 2020

24.206.636 Hbts

(Source : Banque Mondiale)



Capitale

Niamey



Régime

Semi-Présidentiel



Monnaie

FCFA



Langue Officielle

Français



PIB nominal en 2020

8.045,3 milliards

FCFA

(Institut national de la statistique)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture, l'industrie extractive** et le **commerce**
- ▶ Taux de croissance du PIB réel en 2020 : **3,6%**
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris, en 2020 : **5,3%** du PIB
- ▶ Taux d'endettement en 2020 : **43,6%**

1.1 Système politique

Le Niger devient une République le 18 décembre 1958 et accède à son indépendance le 3 août 1960. La Constitution actuelle du pays a été adoptée par le référendum du 31 octobre 2010 et promulguée le 25 novembre 2010. Cette Constitution annonce l'avènement de la 7ème République. La République du Niger est une république démocratique semi-présidentielle. Le président de la République est le Chef de l'Etat et le Premier Ministre le Chef du gouvernement. Le régime politique est de type multipartite.

1.1.1 Pouvoir exécutif

Le gouvernement détient le pouvoir exécutif. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois. Le pouvoir réglementaire général appartient au président de la République et au chef du gouvernement qui peuvent édicter des règlements valables sur tout le territoire national.

En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission, déchéance ou empêchement absolu, les fonctions de président de la République sont provisoirement exercées par le président de l'Assemblée nationale.

Le Niger a connu neuf (9) Présidents depuis son indépendance. Il s'agit de Hamani Diori (1960 - 1974) ; Seyni Kountché (1974-1987) ; Ali Saïbou (1987-1993) ; Mahamane Ousmane (1993-1996) ; Ibrahim Baré Maïnassara (1996-1999) ; Daouda Mallam Wanké (1999) ; Mamadou Tandja (1999-2010) ; Salou Djibo (2010 - 2011) et Mahamadou Issoufou (2011-2021). Les élections présidentielles du 21 février 2021 ont porté au pouvoir M. Mohamed Bazoum. Ces élections sont considérées comme historiques dans la mesure où elles consacrent pour la première fois, depuis l'indépendance du Niger en 1960, une alternance démocratique avec une passation pacifique du pouvoir entre deux présidents élus.

1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée nationale représente le pouvoir législa-

tif. Elle vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action gouvernementale. Les projets de lois sont envoyés par le gouvernement à l'Assemblée qui les vote après discussion et amendement.

Des élections législatives se sont déroulées le 27 décembre 2020 à l'issue desquelles cent soixante-onze (166) députés ont été élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans. La répartition des sièges entre les partis politiques à l'Assemblée nationale est la suivante : PNDP-Tarraya (79), MODEN/FA-Lumana (19), MPR-Jamhuriya (14), MNDS-Nassara (13), CPR-Inganci (8), RDR-Tchandji (7), MPN-Kiishin Kassa (6), ANDP-Zaman Lahiya (3), PJD-Génération Doubara (2), RDP-Jama'a(2), RPP-Farilla (2), ARD Adalchi Mutuntchi (2), Amen-Amin (2), RSD-Gaskiya (1), Aden-Karkara (1) PSD-Bassara (1), ADR-Majita (1), RNDP-Annema Bani Zoumnou (1). 6 postes de députés resteront à pouvoir pour les nigériens de la diaspora qui n'ont pas pu voter le 27 décembre.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs. Il est principalement exercé par la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Cour des comptes, la Haute Cour de justice, le Conseil d'Etat et les cours et tribunaux.

La Cour constitutionnelle est la juridiction chargée du contrôle de la conformité des lois à la constitution. La Haute Cour de justice est une juridiction compétente pour juger le président de la République uniquement en raison des faits qualifiés de haute trahison ainsi que les membres du gouvernement en raison des faits qualifiés de crimes ou délits accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil d'Etat est la plus haute juridiction en matière administrative. Il est juge de l'excès de pouvoir des autorités administratives en premier et dernier ressorts ainsi que des recours en interprétation et en appréciation de la légalité des actes administratifs. La Cour des Comptes est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques. Elle a une compétence juridictionnelle, une compétence de contrôle ainsi qu'une

compétence consultative. Enfin, le Niger dispose de nouveaux tribunaux ordinaires et spécialisés dont l'Agence Nationale d'Assistance Juridique, le Pôle

Economique et Financier et la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA).

1.2 Organisation administrative

Le Niger est actuellement subdivisé en huit (8) régions administratives : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry, Zinder. Les régions sont divisées en 63 départements et 266 communes, dont 52 urbaines et 214 rurales. Les régions et les départements portent le nom de leur chef-lieu. Les régions ont à leur tête des gouverneurs de régions, tandis que les départements sont administrés par des préfets, et les communes par des maires. Les régions de Maradi, Tahoua, Zinder sont érigées en communautés urbaines et sont administrées par les Présidents de conseil de ville. La capitale, Niamey, est érigée en communauté urbaine composée de

cinq (5) arrondissements communaux.

Les communes urbaines correspondent aux chefs-lieux de régions et de départements. Les communes rurales regroupent environ 12 700 villages. Les collectivités territoriales (régions, communes) constituent des entités autonomes dotées de la personnalité juridique, de compétences et de ressources propres. Elles sont gérées par des organes élus conformément à la loi 2008-42 du 31 juillet 2008 qui fixe les principes fondamentaux de la libre administration.

1.3 Situation géographique

Le Niger est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il est limité par l'Algérie et la Libye au nord, le Mali à l'ouest, le Burkina Faso et le Bénin au sud-ouest, le Nigeria au sud et le Tchad à l'est. La superficie totale du pays est de 1 267 000 km². Le climat du Niger est tropical de type soudanien qui alterne entre deux (2) principales saisons : une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent 40°C, tandis

que les plus basses sont enregistrées de décembre à février où elles peuvent descendre en-dessous de 10°C.

Le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé à la pointe sud-est du pays et plusieurs rivières semi-permanentes dont les affluents de la rive droite du Niger à l'ouest et la Komadougou Yobé au sud-est.

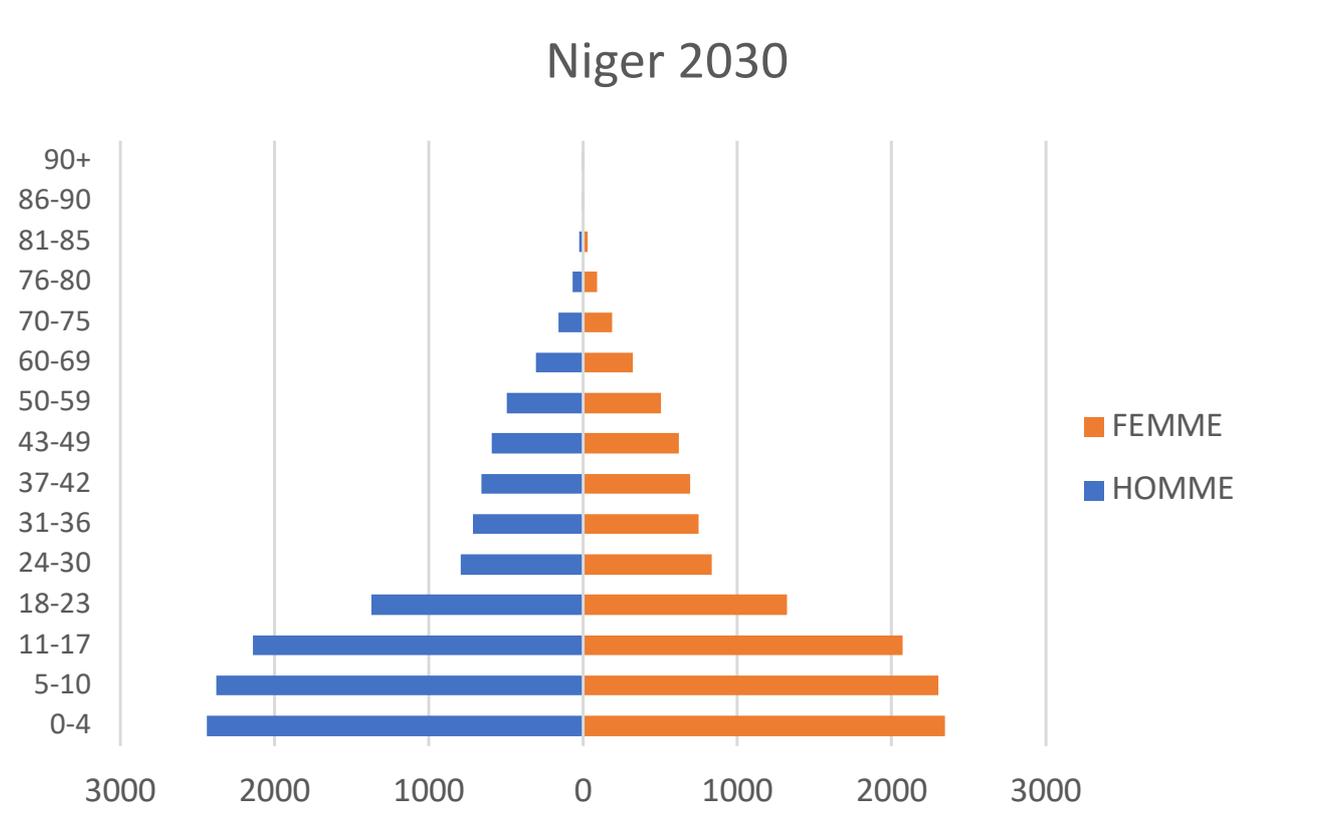
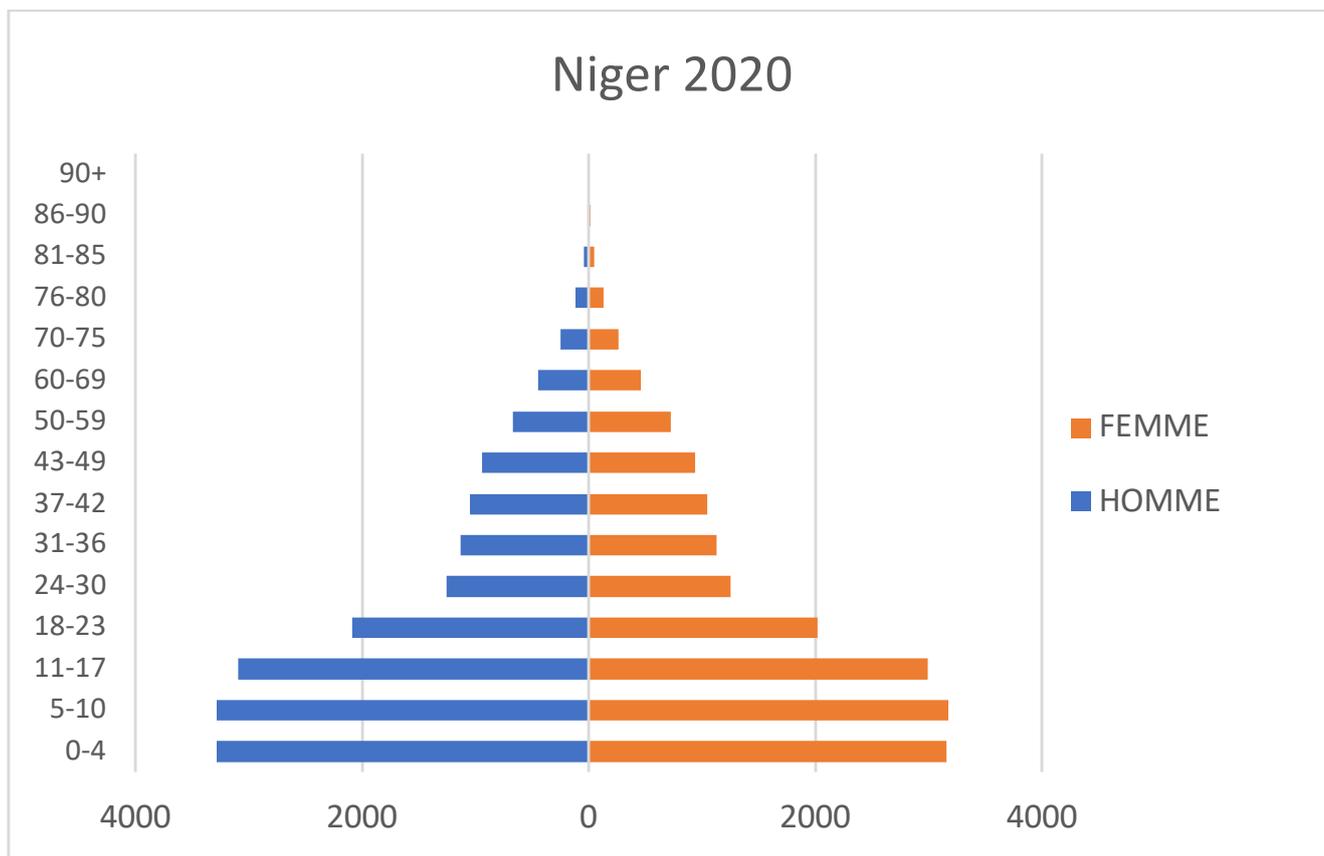
1.4 Population

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 2012, le Niger avait une population de 17,1 millions d'habitants. Selon les estimations de la Banque mondiale, le Niger comptait environ 23,3 millions d'habitants en 2019 et affichait l'un des taux de croissance démographique parmi les plus élevés au monde (3,8 % par an). A ce rythme, la population nigérienne devrait atteindre 29 millions d'habitants en 2025 (Nations unies, 2016). La forte croissance démographique s'explique par un taux de fécondité très élevé. En 2015, le taux synthétique de fécondité s'est établi à 7,6 enfants par femme. Les projections de la structure par âge de

la population à l'horizon 2030 indique une baisse de la fécondité avec une moyenne de 6,7 enfants par femme.

Les projections en 2030 montrent une légère contraction de la base de la pyramide des âges, représentant un taux de fécondité plus faible et le début du changement de la structure par âge de la population qui pourrait favoriser le dividende démographique. Pour ce faire, le Gouvernement doit poursuivre les efforts d'investissement importants dans la santé de la reproduction, la planification familiale et l'éducation des filles.

Figure 1. Pyramides des âges en 2020 et 2030



La pyramide des âges montre que la population du Niger est très jeune. Selon le dernier recensement de la population, 51,6 % de la population ont moins de

15 ans (RGHP, 2012). La densité de la population est estimée à 16,38 habitants au km². D'après les données actualisées de la Banque mondiale, la popula-

tion urbaine au Niger représentait environ 16,5 % de la population totale en 2019. La population urbaine augmente de 4,4 % par an, en raison essentiellement de l'exode rural et/ou de l'expansion de zones rurales en villes. Le ratio hommes/femmes était de 1,01 en 2019. Ce ratio se maintiendra au cours des

prochaines années. La religion dominante au Niger est l'islam, pratiqué par 90 % des nigériens. Parmi les musulmans, 95 % sont sunnites et 5 % chiites. Le christianisme, pratiqué par 5 % de la population, concerne aujourd'hui surtout des membres de l'élite intellectuelle vivant dans les villes.

1.5 Education

Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif nigérien est composé de deux (2) secteurs : (i) l'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ; (ii) l'éducation non formelle qui comprend l'alphabétisation, les classes passerelles et les écoles de seconde chance.

D'après les données du Plan de Transition Sectoriel

de l'Education et de la Formation (PTSEF), le taux brut de scolarisation au primaire et dans le cycle de base 2 était respectivement de 70,6 % et 33,4 % en 2018. La rétention au cours des cycles d'enseignement était faible au Niger. En effet, le taux d'achèvement du primaire était de 62 % et celui de l'achèvement du 1er cycle du secondaire était de 49,5 % en 2018. Le taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur était encore plus faible en 2019. Il se situait à environ 5,1 % chez les garçons et 3,3 % chez les filles. Enfin, le taux d'alphabétisation était de 29 % en 2019.

Tableau 1. Statistiques par cycle

Evolution du taux brut de scolarisation, primaire (%)		2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble	71,8	74,2	76,2	77,8	64,1	66,4
Filles	65,8	68,0	70,2	72,1		62,0
Garçons	77,6	80,2	82,1	83,3		70,7
Evolution du taux brut de scolarisation, collège (%)						
Ensemble	26,3	29,6	34,2	36,4	37,2	38,1
Filles	21,5	24,3	28,8	31,0	31,8	32,2
Garçons	31,1	34,9	39,6	41,9	42,8	43,1
Evolution du taux brut de scolarisation, lycée (%)						
Ensemble	6,7	7,0	8,6	8,1	8,9	9,3
Filles	4,2	4,6	5,7	5,3	5,8	6,2
Garçons	9,2	9,5	11,6	11,1	12,3	12,9
Evolution du taux brut de scolarisation, supérieur (%)						
Ensemble	-	3,3	3,5	3,7	4,4	4,7
Filles	-	2,1	2,5	2,4	2,6	3,3
Garçons	-	4,4	4,5	5,0	6,2	5,1

Source : INS, services nationaux

Le secteur de l'éducation est confronté à différents défis qui affectent certains progrès réalisés. La couverture de l'éducation primaire universelle et l'achèvement du primaire sont entravés par une forte croissance de la population, un faible taux de

scolarisation et un taux d'abandon élevé. Les taux d'accès et d'achèvement sont encore plus faibles chez les groupes vulnérables, notamment les filles dans les zones rurales, les enfants de nomades et les enfants handicapés.

1.6 Santé

Architecture du système de santé

Le système de santé nigérien comprend trois niveaux : (i) au niveau périphérique : le district sanitaire ; (ii) au niveau régional : les Directions régionales de la santé publique (DRSP) et (iii) au niveau national : le Ministère de la Santé. En 2020, les infrastructures sanitaires publiques se composent de 1 057 centres de santé intégrés, 2 466 cases de santé, 7 centres hospitaliers régionaux, 7 centres de santé de la mère et de l'enfant et 4 hôpitaux ainsi qu'une maternité de

référence nationale et deux hôpitaux de référence à Niamey et Maradi. Le système de santé est également composé d'un ensemble d'établissements parapublics (8 centres médico-sociaux, 48 pharmacies populaires, 32 infirmeries de garnison) et 387 établissements privés (346 cabinets médicaux et salles de soins, 36 cliniques, 2 hôpitaux à but non lucratif, 2 centres privés spécialisés en ophtalmologie et en traumatologie et un hôpital privé confessionnel), 120 pharmacies privées, 11 laboratoires, et 19 écoles privées de santé).

Tableau 2. Statistiques générales indiquant l'état de santé des populations

Evolution de l'espérance de vie à la naissance (ans)	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble	56,8	59,7	60,1	60,4	61,0	62,0
Homme	56,1	58,7	59,1	59,4	60,9	60,9
Femme	57,7	60,7	61,1	61,5	61,3	62,3
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)						
Néonatale	31,6	27,4	26,6	26,0	26,0	24,3
- de 5 ans	123,6	93,5	88,7	84,5	83,0	80,5
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	657,0	553,0	530	509	501	509

Sources : INS, OMS, Banque mondiale

Les indicateurs de santé ont connu une évolution favorable. On note que le taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans) a significativement baissé entre 2010 (124 ‰) et 2018 (83 ‰), permettant ainsi au Niger de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) numéro 4. Le taux de mortalité maternelle a chuté de plus de 30 points, passant de 657 en 2010 à 509 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019, avec une nette amélioration des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié. La politique de gratuité des soins aux mères enceintes et aux enfants de moins de 5 ans a ainsi permis d'améliorer le niveau de couver-

ture sanitaire des plus vulnérables, même si des défis persistants demeurent.

Prévalence des maladies

Au Niger, le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité. Selon la revue annuelle 2019 du Ministère de la Santé Publique, un total de 2 824 329 de cas de paludisme a été enregistré avec 4 106 décès, soit un taux de létalité de 0,14 %. L'incidence de la maladie est passée de 160 cas pour 1 000 en 2018 à 144 cas pour 1 000 en 2019. Le taux de létalité, qui était de 1,94 % en 2017, est passé à

1,89 % en 2018. Quant à la prévalence du VIH, elle reste à un niveau faible. La tendance de la séroprévalence est à la baisse, passant de 0,87 % en 2006 chez les adultes de 15-45 ans à 0,4 % en 2012 et 0,3 % en 2019. En outre, avec un taux d'incidence estimé à 87 nouveaux cas pour 100 000 habitants, le Niger se classe parmi les pays à haute endémicité tuberculeuse. Selon l'OMS, le taux de détection de la maladie reste encore faible, environ 55,6 % en 2019.

La malnutrition sous toutes ses formes est également un facteur important de morbidité et de mortalité prématurée de la mère et de l'enfant. Selon le rapport final de l'évaluation nationale de la situation nutritionnelle réalisée par l'Institut National des Statistiques en 2018, les taux de prévalence de la malnutrition chronique et de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans étaient respectivement de 47,8 % et 15 % en 2018. Par ailleurs, chez les femmes enceintes et allaitantes, la prévalence de l'anémie est de l'ordre de 48 %. L'insuffisance pondérale à la naissance est estimée à 13,8 %. Le taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie était de 23 %.

Concernant la situation sanitaire liée au COVID-19, le Niger compte, à la date du 26 mars 2021, 4972 cas confirmés cumulés selon les données du ministère de la santé. Le premier cas a été déclaré le 19 mars 2020. 87 905 tests ont été réalisés. Au total, 185 décès ont été enregistrés. Le taux de létalité est de 2,1 %, inférieur à la moyenne africaine (2,8 %). La tendance actuelle est à la baisse avec un taux d'incidence hebdomadaire qui est passé de 1,81/100.000 habitants la semaine du 08 janvier 2021 à 0,2/100.000 habitants la semaine du 02 mars 2021. Les mesures de confinement se lèvent une à une depuis le 13 mai, notamment la réouverture des écoles depuis le 1er juin 2020.

En matière de promotion de la santé et d'accès aux services médicaux, le Niger s'est doté d'une stratégie nationale de santé assortie d'un plan stratégique national 2019-2023. Il dispose également d'un plan stratégique de développement du système d'information sanitaire 2013-2022. Le pays a enfin élaboré un plan de développement sanitaire 2017-2021 dont l'objectif est de renforcer la demande et l'offre de soins et de services de qualité à toute la population. La qualité de l'offre de soins et de services est une

condition pour la couverture sanitaire universelle.

Population active

La population active est composée par la tranche d'âges de 15 à 64 ans. Elle est estimée à 44,9 % de la population totale nigérienne (RGHP, 2012). En 2020, elle représentait 8 749 112 personnes selon la Banque mondiale. Cependant, la population active occupée s'élevait à seulement 2 182 207 d'après l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée par l'INS en 2017.

L'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), réalisée en 2017, classe la population active occupée entre le secteur institutionnel non agricole et le secteur institutionnel agricole et montre que l'essentiel de la main-d'œuvre travaille dans le secteur informel. Dans le secteur institutionnel non agricole, les emplois formels représentaient 92,8 % des emplois fournis par le secteur public contre 7,2 % des emplois informels en 2017. A contrario, c'est le secteur privé qui regorge le plus d'emplois informels avec 99,3 %, contre 0,7 % d'emplois formels. Globalement, l'emploi formel représentait 11,1 % contre 88,9 % pour l'emploi informel.

Au niveau du secteur institutionnel agricole, le secteur public accueille 50,6 % de l'emploi formel, contre 49,4 % pour l'emploi informel. Le secteur privé enregistrerait 99,4 % des emplois informels, alors que le secteur public concentrait 91,1 % des emplois formels. En définitive, l'emploi formel représentait 8,1 % et l'emploi informel 91,9 %.

Tableau 3. Situation de l'emploi en 2017

Caractéristiques de l'emploi		Activité principale		Total	Effectif
		Emplois formels	Emplois informels		
Secteur institutionnel non agricole	Secteur public	92,8	7,2	100,0	175340
	Secteur privé	0,7	99,3	100,0	1350519
	Ménages	0,8	99,2	100,0	29263
	Total	11,1	88,9	100,0	1555122
Secteur institutionnel agricole	Secteur public	50,6	49,4	100,0	7370
	Secteur privé	0,0	100,0	100,0	619715
	Ménages	0,0	0,0	0,0	
	Total	0,6	99,4	100,0	627085
Total	Secteur public	91,1	8,9	100,0	182709
	Secteur privé	0,5	99,5	100,0	1970235
	Ménages	0,8	99,2	100,0	29263
	Total	8,1	91,9	100,0	2182207

Source : Enquête ESI-ERI (INS, 2017)

Taux de chômage

En 2020, le taux de chômage au sens du BIT était de 0,7 % au Niger selon les données du BIT. Ce taux de chômage est relativement identique chez les femmes (0,4 % en 2019) et chez les hommes (0,5 %). Selon les groupes d'âge, le chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-24 ans avec 17,3 %, suivi par la tranche d'âge des 15-34 ans (12,2 %). Selon l'Étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographique (ENISED, 2016), il existait une disparité entre les hommes et les femmes. Le taux d'activité des femmes n'était que de 40,7 % (contre 90,8 % chez les hommes), alors que plus de 20 % des femmes sont sans emploi.

La prise en compte du niveau de chômage au sens du BIT (dont la définition se rapporte à une période de référence d'une semaine) ne permet pas d'appréhender véritablement la sous-utilisation de la main d'œuvre. C'est pourquoi, l'INS (2017) a intégré d'autres indicateurs : le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage, le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle et le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre. Ainsi, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage au Niger était évalué à 29,8 % en 2017. Il était de 35,7 % chez les femmes et

27,2 % chez les hommes.

Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était, quant à lui, évalué à 47,8 %, avec des disparités entre 60,7 % chez les femmes contre 39,2 % chez les hommes. Il était encore plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (67,0 %) par rapport à ceux de 15-34 ans (59,1 %). Enfin, le taux de sous-utilisation de la main d'œuvre s'établissait à 60,2 %, ce qui dénote que la main d'œuvre est utilisée en dessous de ses capacités productives. Cet indicateur était de 72,6 % chez les femmes contre 51,9 % chez les hommes. Les jeunes âgés de 15-24 ans étaient les plus touchés par la sous-utilisation (74,6 %) contre 69,2 % pour ceux qui sont âgés entre 15-34 ans.

Les raisons du chômage et de la précarité dans l'emploi sont liées notamment à l'absence d'une bonne articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique de soutien à l'entrepreneuriat. A cela s'ajoutent la faible qualité du climat des affaires, la dispersion des structures de soutien à l'emploi et la structure de l'économie nationale caractérisée par le poids important du secteur informel et la faiblesse du secteur secondaire.

Politique pour l'emploi

Face à une population en forte croissance, la fourniture de services sociaux, la création d'emplois et la lutte contre les inégalités de genre restent un défi majeur pour le Niger. Dans le but de créer les emplois indispensables pour plus de 350 000 jeunes qui devraient intégrer la population active chaque année, le gouvernement du Niger s'est engagé à poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires, à soutenir la modernisation de l'agriculture à travers l'initiative 3N (« Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ») et à exploiter les recettes tirées des ressources naturelles pour favoriser la diversification économique.

Afin de lutter contre le chômage, le Niger a élaboré et mis en œuvre une politique nationale de l'emploi depuis 2008. Cette politique traduit la volonté du Gouvernement de la République du Niger de placer la création d'emplois au centre des objectifs de politique économique et sociale en vue de la réduction durable de la pauvreté et de l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

De même, la SDDCI Niger 2035 ambitionne de développer un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d'emplois. Afin de renforcer la promotion de l'emploi des jeunes, le Gouvernement a créé un ministère de l'entrepreneuriat des jeunes. Une Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes est en train d'être mise en place pour la période 2020-2029. Elle sera fondée sur les principes directeurs, dont la création d'emplois dans le cadre de la politique macro-économique, le développement de l'employabilité des ressources humaines par l'acquisition d'une formation de base et le renforcement des qualifications, l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale au niveau de la jeunesse et le développement des stratégies d'accueil, d'orientation professionnelle et de stages des demandeurs d'emplois.

L'Etat du Niger a aussi mis en place un mécanisme d'appui à la création d'entreprises et d'insertion professionnelle. En ce qui concerne la création d'entreprises, des structures publiques offrent un accompagnement technique et financier, ainsi que des espaces de travail et de services. Il s'agit notam-

ment du Centre Incubateur des Petites et Moyennes Entreprises du Niger (CIPMEN), du Centre Incubateur de l'Université Abdou Moumouni (CIUAM), de l'Agence de Promotion des Entreprises et d'Industries Culturelles (APEIC) et de la Maison de l'Entreprise. D'autres organismes privés ou parapublics, tels que le PRODEC, l'Organisation Internationale de la Francophonie, PNUD, le Programme YALI, Tony Elumelu Foundation, accompagnent également les jeunes dans leur démarche de création d'entreprises.

Dynamique de l'emploi

Afin de promouvoir l'emploi, le Niger a créé une Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) en 1996. Elle est chargée d'enregistrer les déclarations relatives à l'emploi des travailleurs et de l'établissement des cartes de travail. Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, notamment par l'exécution des programmes d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emplois, leur orientation et des actions tendant à la promotion de l'emploi. L'ANPE a estimé le nombre des demandeurs d'emploi à 25 675 personnes en 2020, tandis que l'offre d'emplois était estimée à seulement 6 424 postes. Il faut noter que par rapport à 2019, l'offre totale d'emplois a connu une baisse de 2422 postes (soit 27,4 %), tandis que les demandeurs d'emplois étaient en baisse de 50,8 %. D'après les données de l'ANPE, la répartition de la demande d'emploi par région en 2020 indiquait que celle-ci se concentrait essentiellement dans la région de Niamey (la capitale) avec en moyenne 60 % de la demande globale, suivie des régions de Zinder (deuxième grande ville du pays) avec en moyenne 15 % et Maradi (troisième grande ville du pays) avec en moyenne 9 %. Au quatrième trimestre de 2020, la proportion des femmes à la recherche d'emploi a été de 21,6 %, répartie entre 9,8 % à Diffa, 25,1 % à Niamey et 26,1 % à Maradi.

Tableau 4. Les offres et les demandes d'emplois à l'ANPE entre 2016 et 2020

		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateurs	Offres d'emploi	8 493	10 242	7 022	8 846	6 424
	Demandes d'emploi	25 045	29 321	42 432	52 194	25 675
	Taux de placement ¹	17,8	13,8	16,5	20,1	23,7
	Contrats de travail nationaux	12 712	13 380	15 875	14 497	10 658
	Visas de travaux étrangers	566	440	1 204	1 037	543

Source : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)

1.7 Rappel des principaux agrégats

1.7.1 Niveau de développement

Avec un taux de pauvreté de 41,5 % et un revenu moyen par habitant de 563 dollars en 2019, le Niger est l'une des nations les plus pauvres du monde. En 2015, son indice de développement humain s'établit à 0,370. En 2019, le Niger est classé 189ème sur

189 pays au classement mondiale en termes d'IDH avec un score de 0,375. Par ailleurs, l'indice de Gini du Niger était estimé à 34,3 en 2014, contre 44,4 en 2005, suggérant que les inégalités de revenu se sont réduites au sein de la population, soit un niveau inférieur à la moyenne africaine (38) et mondiale (43).

Tableau 5. Evolution du PIB par habitant du Niger

Indicateur de revenu	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimations)
PIB par tête (En \$ 2010)	521	530	535	552	563	576
PIB Par tête (En PPA de 2011)	1132	1152	1164	1201	1225	1243

Source : Banque mondiale, 2020

1.7.2 Tableau récapitulatif

Le tableau suivant présente les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années. Il est exprimé en milliard de FCFA, sauf indications contraires.

Tableau 6. Evolution des indicateurs macroéconomiques au Niger en milliards FCFA

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimations)
PIB Nominal	5 725,2	6 096,4	6 486,0	7 121,4	7610,0	8045,7
Croissance du PIB réel (en %)	4,7	5,7	5,0	7,2	5,9	3,6
Taux d'investissement (en % du PIB)	32,2	27,7	27,3	27,5	31,3	32,6

¹ Le taux des chercheurs d'emploi est le rapport entres les offres d'emploi satisfaites et les demandes d'emploi. Il est exprimé en pourcentage.

Taux d'inflation (en %)	1,0	0,2	0,1	2,8	-2,5	2,9
Balance des paiements						
Exports FOB	643,2	611,7	701,8	668,2	659,7	654,0
Imports FOB	1168,6	1 017,2	1 136,0	1 267,7	1 362,9	1 420,7
Imports CAF	1 472,7	1 281,9	1 431,6	1 597,6	1717,6	1791,5
Solde	-525,4	-405,5	-434,2	-599,5	-703,2	-766,7
Balance courante	-878,7	-700,3	-740,0	-902,6	-921,3	-1054,5
Finances publiques						
Recettes et dons	999,7	913,9	999,9	1 291,2	1 362,4	1 388,3
Dépenses totales	1 384,5	1 187,7	1 266,9	1 505,4	1 631,8	1 810,5
Solde	-384,8	-273,8	-267,0	-214,2	-269,4	-422,2
Dettes publiques (encours)						
Dettes intérieures	411,7	500,7	678,6	785,5	1003,7	1 059,8
Dettes extérieures	1 138,7	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4	2 450,6
Dettes intérieures en % du PIB nominal	7,2	8,2	10,5	11,0	13,2	13,2
Déficit budgétaire						
En valeur	-384,8	-273,8	-267,0	-214,2	-269,4	-422,2
En pourcentage du PIB nominal (%)	-6,7	-4,5	-3,7	-3,0	-3,5	-5,3

Source : INS, BCEAO, SERVICES NATIONAUX

2.1 Evaluation du produit intérieur brut

L'Institut National de la Statistique a procédé en 2019 à la revalorisation du PIB du Niger, avec comme nouvelle base 2015, ainsi qu'à la migration du Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993 vers le SCN de 2008. A la suite de cela, le PIB en 2015 a été réévalué à 5 715 milliards de FCFA, soit une réévaluation de 33,3 % par rapport à la base de 2006. En 2020, l'activité économique du Niger a subi les

contrecoups de la crise sanitaire et sécuritaire. Ainsi la croissance économique est tombée à 3,6%, contre 5,9 % en 2019. En 2020, le PIB est estimé à 8045,7 milliards FCFA, correspondant à une augmentation du taux de croissance économique de 3,6 %, largement imputable aux effets de la crise sanitaire et des attaques terroristes qui ont perturbé l'activité économique.

Tableau 7. Evolution du PIB nigérien nominal au prix du marché (milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (estimations)	2022 (projections)
PIB total	5725,2	6096,4	6486,0	7121,4	7610,4	8045,7	8647,0	9453,4

Source : INS

En 2019, l'activité économique a relativement bénéficié du regain des productions extractives et de la dynamique de la branche construction en lien avec l'accélération et l'achèvement des infrastructures réalisées pour la conférence de l'UA. Par ailleurs, l'économie a continué de bénéficier de la poursuite de la mise en œuvre de la seconde phase du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021). Toutefois, en 2020, l'intensification des menaces sécuritaires dans le pays, à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, s'est traduite par un ralentissement de la croissance économique. En effet, le taux de croissance économique s'est situé à 3,6 % en 2020, contre 5,9 % en 2019, soit une décélération de 2,3 points de pourcentage. En 2020, la capacité de résilience du Niger face à la pandémie du covid-19 a tout de même permis de maintenir une croissance positive.

D'après les projections du ministère des finances, une reprise de l'activité économique est attendue en 2021 en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du plan national de développement économique, le maintien de la vigueur des investissements et la bonne tenue globale des activités économiques. Ainsi, la croissance devrait ressortir à 5,5 %. Quant à l'inflation, elle devrait baisser à 2,8 % en 2021.

Toutefois, le FMI note que les autorités nigériennes doivent mettre l'accent sur le développement du secteur privé afin que celui-ci profite des investissements. Pour ce faire, il est nécessaire d'accroître l'accès des entreprises locales et formelles au crédit à des conditions abordables, de renforcer la formation et d'investir dans l'infrastructure et l'alphabetisation numériques.

2.1.1 Croissance du PIB réel (exprimé en %)

En 2020, la situation économique du Niger s'est relativement bien maintenue avec un taux de croissance positif, malgré le contexte sanitaire difficile. La croissance a été principalement portée par le secteur primaire, et dans une moindre mesure, par le secondaire qui y ont contribué respectivement à 3 points et 0,4 point. Les activités économiques du secteur primaire ont pu bénéficier de la tenue satisfaisante de la campagne agricole soutenue par les investissements et actions du Programme de l'Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N). En revanche, le secteur tertiaire a contribué négativement à la croissance (-0,1 point) en raison des conséquences directes de la crise sanitaire sur ses branches, notamment celles du commerce, transport, hôtellerie et restauration.

Tableau 8. Evolution de la croissance du PIB réel nigérien par secteur, en pourcentage

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimations)	2022 (Projections)
PIB total	4,7	5,7	5,0	7,2	5,9	3,6	5,5	7,1
Secteur primaire	8,5	2,4	17,4	5,4	7,1	8,3	6,0	7,7
Secteur secondaire	0,8	0,8	-2,2	6,8	6,0	1,9	3,3	8,5
Secteur tertiaire	9,3	7,2	3,6	4,1	5,8	-0,1	5,8	5,9
PIB non marchand	17,4	8,5	6,4	5,4	7,0	2,1	7,1	7,1
Impôts nets sur les produits	9,1	16,0	-13,9	2,3	19,5	2,0	5,9	7,8

Source : INS

En 2020, le ralentissement de la croissance économique est à relier principalement aux effets négatifs de la pandémie du covid-19 sur l'activité économique. En effet, le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire observé en 2019 s'est estompé à la suite d'une baisse de la demande intérieure et extérieure adressée aux activités extractives et de fabrication et à la fermeture des frontières terrestres et aériennes qui a impacté les branches de transport et d'hébergement.

Toutefois, la production agricole s'est renforcée grâce à une pluviométrie relativement satisfaisante quoiqu'ayant engendré de graves inondations. Par ailleurs, en 2020, les menaces sécuritaires se sont amplifiées contribuant à accroître les charges publiques et perturber la production du secteur primaire, notamment dans la région de Tillabéry et Tahoua. D'après les projections du ministère des finances, une reprise de la croissance est attendue avec un taux projeté à 5,5 % en 2021. Néanmoins, cette croissance demeure fragile car elle reste toujours dépendante de la production agricole soumise aux aléas climatiques, aux activités extractives dont les cours internationaux sont instables, à la persistance des menaces sécuritaires et de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Dans le cadre de la lutte contre les effets du Covid-19, le Gouvernement du Niger a adopté un plan national de riposte d'environ 1 439,5 milliards de francs CFA. Les ressources mobilisées dans le cadre du finance-

ment plan de réponse à la pandémie s'élèvent globalement à 1 021,7 milliards répartis comme suit : 141,5 milliards de mesures nouvelles, 30,4 milliards d'allègement de la dette, 417,0 milliards en décaissement anticipé d'appuis budgétaires et 432,8 milliards de restructuration des projets en cours.

Le Niger a affecté 167 milliards de F.CFA à la gestion sanitaire de la pandémie à travers des interventions de renforcement de la surveillance épidémiologique, de la prévention et du contrôle de l'infection, des capacités des services de santé et de la prise en charge ainsi que de la communication en vue d'interrompre la chaîne de propagation de la maladie.

Le dispositif stratégique et opérationnel a permis au Niger d'être efficace dans la gestion sanitaire de la Covid-19. Afin d'atténuer les conséquences néfastes de la crise sanitaire, le Gouvernement a pris des mesures de soutien aux entreprises et opérateurs économiques. Ces mesures concernent notamment l'exonération de la TVA pendant toute la durée de la suspension des activités pour les transports terrestres interurbain de personnes, la suspension des contrôles fiscaux sur place pendant les mois d'avril et mai 2020, l'application d'un taux réduit de 10 % en matière de TVA et l'exonération de l'Impôt Minimum Forfaitaire au titre de l'exercice 2019 dans le secteur de l'hôtellerie.

2.1.2 Décomposition du PIB en structure (exprimé en %)

Le secteur primaire, composé essentiellement des branches agriculture, élevage, sylviculture, chasse et pêche, est le principal moteur de la croissance de l'économie nigérienne. Il a enregistré une hausse de 3,4 % et représentait 36,4 % du PIB en 2020. A dominance pluviale, ce secteur présente une évolution instable caractérisée par un déficit de production une année sur deux. Cependant, les investissements réalisés dans le cadre du Programme I3N (Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens) depuis 2011, atténuent progressivement la dépendance de l'agriculture à la pluviométrie en renforçant la structure de la production irriguée. C'est pourquoi, depuis 2014, la production agricole n'a pas connu de baisse significative en affichant une évolution positive contrairement aux années antérieures. La part du secteur primaire devrait diminuer à 35,9 % en 2021 et 33,4 % en 2022.

Le secteur secondaire est dominé par les activités extractives, notamment la production minière avec

l'or et l'uranium et la production pétrolière, dont l'exploitation a débuté fin 2011. Il a progressé de 0,3% et représentait 20,5 % du PIB en 2020 contre 18,5 % en 2019. Ce raffermissement de la croissance du secteur est imputable aux activités des industries extractives et aux activités de fabrication et d'achèvement des infrastructures réalisées dans le cadre des préparatifs de l'organisation du Sommet UA 2019. La part du secteur devrait fortement progresser en 2023 dans la perspective du démarrage de l'activité de production du pétrole brut destiné à l'exportation, via le pipeline en construction entre le Niger le Bénin.

Le secteur tertiaire composé des activités de services a subi, en 2020, les conséquences de la crise sanitaire avec notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes, des lieux de spectacle, et les mesures de restrictions aux commerces et transports. Ainsi, sa valeur ajoutée n'a progressé que de 0,8 % en 2020 contre 6,3 % en 2019. La part du secteur tertiaire représente 37,9 % du PIB en 2020, mais devrait dépendre de l'évolution de la pandémie du Covid-19.

Tableau 9. Evolution de la décomposition du PIB nigérien en structure (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimations)	2021 (Projections)	2022 (Projections)
PIB total	100	100	100	100	100	100	100	100
Secteur primaire	32,6	35,9	36,0	38,4	38,0	36,4	35,9	33,4
Secteur secondaire	21,6	19,9	20,2	18,1	18,5	20,5	20,8	25,0
Secteur tertiaire	26,1	26,3	26,3	25,4	25,5	37,9	37,8	35,9
PIB non marchand	13,1	12,7	12,3	12,5	12,3	12,5	12,2	11,7
Droits et taxes	6,5	5,3	5,2	5,7	5,7	5,3	5,6	5,7

Source : INS, Comptes Economiques de la Nation, 2019

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

Le secteur primaire représente la plus large com-

posante du PIB nigérien, à hauteur de 3070,7 milliards de FCFA en 2020 selon les estimations de la BCEAO, et sa valeur est projetée à 3278,3 milliards de FCFA pour 2021. Ce secteur est en expansion de-

puis 2014, et les projections prévoient une poursuite de cette tendance. Le secteur primaire est majoritairement composé de l'agriculture et de l'élevage. La branche sylviculture, pêche et chasse est faiblement représentée dans le secteur primaire avec une valeur ajoutée estimée à 243,4 milliards de FCFA en 2020.

Le secteur secondaire ne représente qu'une part minoritaire du PIB nigérien. Mais, il s'est renforcé à partir de 2011 avec le début d'exploitation du pétrole. Sa valeur ajoutée est estimée à 1568,4 milliards de FCFA en 2020 contre 1530,6 milliards de FCFA en 2019. Elle est prévue à 1722,1 milliards de FCFA en 2021, en tenant en compte de la reprise de l'économie après le covid-19. Ce secteur est dominé par les activités d'extraction minière et pétrolière avec 540,4 milliards de FCFA de richesses créées en 2020 contre 540,7 milliards de FCFA en 2019. La construction et l'industrie manufacturière occupent

respectivement la deuxième et la troisième position dans ce secteur d'activités avec respectivement 542,2 et 350,2 milliards de FCFA en 2020.

Le secteur tertiaire est une composante importante de l'économie nigérienne. La valeur ajoutée du secteur tertiaire a progressé de 89,5 milliards de FCFA, en se situant à 2 855,5 milliards de FCFA en 2020. Elle devrait s'élever à près de 3122,6 milliards de FCFA en 2021 selon les projections tenant compte de la relance économique après la crise liée au Covid-19 sur l'économie. Le secteur tertiaire est tiré par les services non marchands, dont la valeur ajoutée était estimée à 1880,2 milliards de FCFA en 2020, contre 1828,2 milliards de FCFA en 2019. Le commerce et les autres services représentent la majorité de ce secteur. Leurs valeurs devraient atteindre, selon les projections, respectivement 1 036,8 et 1 155,22 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 10. Evolution du PIB nigérien en valeur, détail par secteur (milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Estimation)	2022 (Projection)
Secteur primaire	1 855,9	2 187,4	2 335,4	2 737,2	2 860,3	3 070,7	3 278,3	3 569,5
Agriculture et Elevage	1 677,4	1 993,9	2 136,0	2 533,3	2 645,2	2 846,4	3 041,5	3 317,9
Forêts	120,2	127,6	132,3	134,3	141,0	147,8	153,4	162,0
Pêche	58,4	65,9	67,1	69,6	74,1	76,5	83,3	89,6
Secteur secondaire	1 290,4	1 213,8	1 313,4	1 286,9	1 530,6	1 568,4	1 722,1	2 324,2
Extraction Mines et pétrole	567,8	506,6	553,7	461,2	540,7	540,4	582,1	1 045,5
Agroalimentaire	142,0	161,6	175,8	182,2	197,6	201,2	218,27	251,67
Energie	93,9	99,3	103,7	112,1	124,5	135,6	148,0	164,6
Construction	192,0	203,6	225,0	268,0	330,6	350,2	403,8	435,9
Industrie manufacturière	294,70	242,70	255,20	263,40	337,20	341,00	369,93	426,53
Secteur tertiaire	2 206,0	2 373,6	2 500,9	2 694,4	2 766,0	2 855,5	3 122,6	3 426,6
Transport	130,6	143,1	151,0	165,2	166,0	170,3	211,9	239,9
Télécommunication	133,7	152,1	165,8	181,3	167,6	180,8	101,1	112,6
Commerce	650,6	787,0	840,5	882,3	906,8	923,0	1 036,8	1 112,5
Autres services	888,30	895,00	919,30	964,30	996,80	1030,50	1 155,22	1 278,25
Administration publique	402,8	396,4	424,3	501,3	528,8	550,9	617,58	683,35
Droits et taxes	372,9	321,6	336,2	402,8	408,4	378,3	435,9	524,7
PIB non marchand	781,9	771,5	794,7	888,0	937,8	975,3	1 039,8	1 152,1
PIB marchand	4 943,4	5 324,9	5 691,3	6 233,4	6 627,5	6 897,5	7 519,1	8 692,9
PIB Total	5 725,2	6 096,4	6 486,0	7 121,4	7 565,3	8 045,7	8 558,9	9 845,0

Source : INS, Comptes Economiques de la Nation, 2020

2.2.2 PIB en composition

La progression du secteur primaire en 2020 est essentiellement imputable à des conditions météorologiques satisfaisantes en dépit des inondations enregistrées. Globalement, la production agricole a progressé en volume de 3,9 % après 2,9 % en 2019. La production des autres branches du secteur a,

quant à elle, ralenti par rapport à 2019. Quant à l'élevage, il a enregistré, en 2020, une hausse de 3,3% profitant de la tenue satisfaisante de la campagne agricole 2018-2019 qui a renforcé la disponibilité du fourrage pour le bétail. Enfin, la pêche et la sylviculture ont augmenté respectivement de 2,7% et 2,1% en 2020 et devraient se renforcer en 2021.

Tableau 11. Evolution du PIB par composante sectorielle (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (Projections)	2022 (Projections)
Secteur primaire	29,3	32,7	32,9	35,6	35,9	36,4	35,5	33,4
Agriculture et Elevage	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8	1,6
Forêts	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Pêche	29,3	32,7	32,9	35,6	35,0	36,2	35,5	33,7
Secteur secondaire	22,5	19,9	20,2	18,1	20,7	20,5	20,1	23,6
Extraction Mines et pétrole	9,9	8,3	8,5	6,5	7,1	6,9	6,8	10,6
Agroalimentaire	2,5	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Energie	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
Construction	3,4	3,3	3,5	3,8	4,4	4,4	4,7	4,4
Industrie manufacturière	5,1	4,0	3,9	3,7	4,5	4,3	4,3	4,3
Secteur tertiaire	38,5	38,9	38,6	37,8	36,6	37,8	37,9	35,9
Transport	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,5	2,4
Télécommunications	2,3	2,5	2,6	2,5	2,2	2,3	1,2	1,1
Commerce	11,4	12,9	13,0	12,4	12,0	11,7	12,1	11,3
Autres services	15,5	14,7	14,2	13,5	13,2	13,1	13,5	13,0
Administration publique	7,0	6,5	6,5	7,0	7,0	7,0	7,2	6,9
Droits et taxes	6,5	5,3	5,2	5,7	5,4	4,8	5,1	5,3
PIB non marchand	13,7	12,7	12,3	12,5	12,4	12,4	12,1	11,7
PIB marchand	86,3	87,3	87,7	87,5	87,6	87,6	87,9	88,3
PIB Total	100,0	100,0						

INS, Comptes Economiques de la Nation, 2020

La part des activités d'extraction dans le PIB a diminué, passant de 7,1 % en 2019 à 6,9 % du PIB réel en 2020, notamment en raison de la réduction des activités de production d'uranium et de la chute des cours du pétrole. La part de cette branche dans le PIB s'est progressivement réduite, tandis que celles des autres branches du secteur ont stagné traduisant une faible transformation structurelle de l'économie en particulier dans le domaine industriel. La part du secteur secondaire dans le PIB était de 19,9 % en 2020. D'après les prévisions des comptes nationaux, elle devrait augmenter en 2021 pour atteindre 20,1 % portée principalement par les activités de construction. Elle devrait progresser à partir

de 2021 pour se ressortir à 23,6 % du PIB en 2022, grâce au démarrage de la production du pétrole brut destiné à l'exportation.

En 2020, le secteur tertiaire (marchand et non marchand) a représenté 37,8% du PIB. D'après les comptes nationaux, le secteur tertiaire a ainsi contribué à hauteur de 0,3 point à la croissance réel du PIB en 2020, avec une augmentation de 0,8 % de sa valeur ajoutée en volume. La relative croissance du secteur des services est essentiellement imputable aux branches des télécommunications et des services non marchands. En revanche, les branches du commerce, des activités financières et d'héber-

gement ont connu une baisse due au recul des activités des services marchands pendant la crise sanitaire. En perspective, le secteur tertiaire devrait se renforcer en 2021 grâce notamment aux activités de commerce, pour atteindre 37,9% du PIB.

2.2.3 PIB par composante

Au niveau des emplois, la consommation finale demeure la plus grande composante du PIB. Néanmoins, en 2020, la consommation finale a contribué à seulement 0,9 point à la croissance réelle du PIB et les investissements à 1,0 point contre respectivement 5,0 points et 2,9 points en 2019. La baisse des contributions de ces composantes de la demande résulte de la baisse des revenus des ménages en-

gendrée par la crise sanitaire. En perspective, la reprise économique poussée par l'accélération et la finalisation de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) le développement des infrastructures routière, énergétique et pétrolière devraient permettre l'accroissement de la demande interne en 2021.

En ce qui concerne la demande extérieure, les exportations en termes réels ont baissé plus vite que les importations (-8,8 % contre -1,1 %) en 2020 augmentant ainsi davantage le déficit commercial comparativement à 2020. Le déficit devrait se creuser en 2021 en raison des chutes des cours des matières premières et du ralentissement des quantités exportables d'uranium.

Tableau 12. Evolution du PIB par composante de la demande de 2015 à 2022 (milliards FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (projections)	2022 (Projections)
1. Demande interne	6 642,0	6 810,8	7 360,0	8 142,5	8 740,9	9 093,2	10 194,8	11 178,0
Consommation totale	4 799,7	5 121,0	5 525,8	6 008,6	6 387,7	6 602,5	7 295,9	7 955,2
Privée	3 797,0	4 140,9	4 468,4	4 848,3	5 168,6	5 296,2	5 949,7	6 475,6
Public	1 005,9	980,1	1 057,4	1 160,3	1 219,1	1 306,3	1 346,2	1 479,6
Investissements totaux	1 853,4	1 58,4	1 834,1	2 133,9	2 353,3	2 490,7	2 898,9	3 222,8
Privé	1 244,8	1 096,9	1 217,3	1 376,7	1 520,6	1 587,8	1 983,2	2 268,7
Public	608,6	561,5	605,4	731,8	832,7	902,9	915,7	954,2
Variation des stocks	-14,3	31,4	11,4	25,5	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Demande extérieure totale	927,0	714,4	874,0	1 021,1	1 175,7	1 220,3	1 635,9	1 333,0

Source : INS, BCEAO

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Afin d'accélérer les progrès économiques et sociaux et d'en consolider les acquis, le gouvernement du Niger a approuvé, en septembre 2017, un ambitieux plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017-2021). Celui-ci vise à surmonter les obstacles qui freinent depuis longtemps le développement du pays en transformant sa structure économique pour lui assurer une croissance forte, durable, résiliente et inclusive qui haussera les niveaux de vie de la population. Le PDES s'articule autour de cinq (5) grands axes stratégiques qui abordent les réformes structurelles nécessaires pour diversifier l'économie et renforcer le secteur privé, faire face à la forte croissance démographique et à l'inégalité des genres. Il s'agit de :

- La renaissance culturelle ;
- Le développement social et transition démographique ;
- L'accélération de la croissance économique ;
- L'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ;
- La gestion durable de l'environnement.

Le PDES vise à atteindre plusieurs objectifs cruciaux d'ici à 2021, notamment :

- Ramener le taux de pauvreté de 39,8 % en 2016 à 31,3 % ;
- Poursuivre les réformes structurelles pour porter le taux de croissance économique à 7 % dans le scénario optimiste ;
- Continuer à mobiliser les recettes intérieures pour porter le ratio recettes/PIB à 20 %, dans la ligne du critère de convergence de l'UEMOA ;
- Ramener le taux de croissance démographique de 3,9 % en 2015 à 3,06 %.

Financement du plan national de développement

Les autorités nigériennes estiment le coût total de la mise en œuvre du PDES 2016-2021 à 12 000 mil-

liards de FCFA. Le financement du PDES sera basé sur le soutien extérieur des partenaires au développement, de la mobilisation des recettes intérieures pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement, et d'emprunts nationaux. Ainsi en décembre 2017, le Niger a organisé à Paris une table ronde des bailleurs de fonds et un forum des investisseurs privés qui a permis de mobiliser plus de USD 23 milliards d'intentions de financement pour un besoin de USD 17 milliards. Le pays a reçu un solide soutien et de fermes engagements de la part de ses partenaires au développement et suscité un réel intérêt chez les investisseurs notamment pour l'énergie, les produits de base et le secteur des télécommunications.

L'un des plus importants chantiers réalisés dans le cadre du Plan de développement national a été l'inauguration en 2017 de la centrale électrique de Goroubanda, d'une capacité de 100 mégawatts. Ce projet structurant d'une valeur de 75 milliards de francs CFA (116 millions d'euros) est destiné à accroître les capacités de production des entreprises et à réduire les coupures d'électricité dans la capitale.

En 2018 et 2019, la construction du pipeline pour le transport du pétrole et la réalisation des projets portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey, les complexes hôteliers (tels que le Radisson Blu Noom, Bravia, etc.) dans le cadre de l'organisation de la conférence UA 2019 ont fortement contribué à la croissance des branches transport, hôtellerie, commerce et contribué à la création d'emplois. La rénovation de l'aéroport a coûté environ 101 milliards FCFA, soit 154 millions d'euros.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le défi de la sécurité alimentaire est l'un des principaux objectifs du PDES. A cette fin, le Niger a mis en place l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N) qui permet de mettre les popu-

lations nigériennes à l'abri de la famine dans l'im-médiat et de manière durable. Cette initiative s'ac-compagne d'une meilleure gestion des ressources naturelles et environnementales. En 2017, le pays a adopté une politique nationale pour l'environnement et le développement durable qui actualise les pré-cédents cadres de gestion durable des terres et de la biodiversité, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des ef-fets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, d'importantes infrastructures de mobilisation des ressources en eau, tels que le barrage de Kandadji en cours de construction pour développer l'activité agricole par l'irrigation, ainsi que pour développer la production électrique.

3.2 Réalisations à venir

De nombreux chantiers d'infrastructures structu-rants ont été pris en compte dans le PDES 2017-2021, notamment la construction de la boucle fer-roviaire Cotonou–Niamey–Ouagadougou–Abidjan, la construction d'un oléoduc de 2 000 km par la China National Petroleum Corporation pour acheminer du pétrole brut jusqu'au port de Seme Terminal au Bénin, le projet énergétique de Salkadamna et la pour-suite des travaux de construction du barrage hy-dro-agricole de Kandadji pour un coût total de 155 milliards de FCFA (3 % du PIB), dont les travaux se dérouleront sur trois ans. A l'horizon 2022, le pétrole serait un moteur de l'investissement et permettrait au Niger de passer de 20 000 à 110 000 barils/jour, ce qui représentera 24 % du PIB.

En 2021, les perspectives sont bien orientées par la mise en œuvre d'importants projets dans le do-maine pétrolier, la réalisation d'infrastructures éco-

Le Niger s'est enfin engagé dans des réformes rela-tives à l'amélioration du climat des affaires. En 2018, le pays est classé parmi les dix premiers pays réfor-mateurs dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale sur le climat des affaires. Dans le but de faciliter les affaires, le Niger a pris, depuis 2016, des mesures relatives à l'élaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export, pour la mise en place de la maison de l'entreprise, l'adoption d'un plan d'actions d'amélioration des indicateurs du classement Doing Business, la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et droits humains » et son Plan d'action décennal 2016-2025.

nomiques (barrage hydro-agricole de Kandadji, les routes, la construction de l'hôpital de référence de Tahoua, la construction de l'immeuble des finances, la construction de la cimenterie de Garadawa, etc.) et la poursuite des investissements dans le sec-teur agricole avec la poursuite des investissements structurants dans le cadre de l'Initiative 3N et du Mil-lenium Challenge Corporation (MCC).

Les autorités du Niger poursuivent leur projet d'in-vestissement massif dans l'oléoduc destiné à l'ex-portation de pétrole brut. Le projet qui est porté par la société China National Petroleum Company reliera les champs pétrolifères de l'est du Niger à la côte du Bénin au moyen d'un oléoduc de 2 000 km de long. Les travaux de construction ont commencé à l'au-tomne dernier. Selon les termes du contrat conclu, l'État du Niger participera à hauteur de 45 % dans ce projet, soit 2,1 milliards de dollars.

4.1 Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- e **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
 - e **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale) ;
 - e **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone ;
 - e **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.
- Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :
- e Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
 - e L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
 - e Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).
 - e Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :
 - e Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
 - e La garantie de convertibilité illimitée de la mon-

naie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale

apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste².

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

² Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- e Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement³). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités

faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- e Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2 % et 4 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie

La masse monétaire a augmenté de 1 113 milliards FCFA à 1 304 milliards FCFA entre 2015 et 2020. Les actifs étrangers ont diminué entre 2014 et 2018 de 707 à 324 milliards de FCFA, mais ont augmenté à nouveau en 2019 pour atteindre 641 milliards. Les actifs intérieurs avaient au contraire augmenté entre 2014 et 2018, passant de 595 à 1126 milliards de FCFA, mais ont légèrement diminué en 2019 à 988 milliards.

Tableau 13. Offre de monnaie (masse monétaire)

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimations)
Actifs étrangers	592,021	572,078	437,153	323,643	641,315	559,8
Banque centrale	483,978	460,679	353,018	262,709	466,894	396,5
Dans les banques	108,043	111,399	84,135	60,934	174,421	163,3
Actifs intérieurs	794,375	906,745	1009,996	1125,61	987,985	1237,9
Au crédit de l'Etat	9,901	79,444	118,983	274,588	26,263	193,4
Banque centrale	27,895	55,371	1,94	72,618	-14,072	64,1
Banque commerciale	-17,994	24,073	117,043	201,97	40,335	129,3
Au crédit de l'économie	784,474	827,301	891,014	851,022	961,721	1044,5
Passif à caractère non monétaire	185,908	219,576	237,385	249,72	269,081	281,2

³ La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

Offre de monnaie (M2)	1113,412	1209,95	1150,408	1126,204	1295,777	1516,2
Devises en circulation	535,307	595,908	487,318	477,618	524,459	576,3
Dépôt	578,105	614,042	663,09	648,585	771,318	776,345

Source : BCEAO, FMI

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

En 2020, le système bancaire du Niger comptait 18 établissements de crédit, totalisant environ 200 agences et bureaux. Le système bancaire est très peu performant et reste l'un des moins développés de la zone UMOA (seulement 4,5 % des parts de marché). L'inclusion financière est particulièrement faible avec seulement 6,76 % de la population adulte de plus de 15 ans disposant d'un compte bancaire, même si cette proportion a doublé depuis

2014, contre 43 % en Afrique subsaharienne (Global Findex Database 2017). Les crédits aux particuliers sont faibles en raison du coût du crédit relativement élevé. La moyenne pondérée des taux débiteurs a varié entre 9,35 et 10,87 % en 2018 et 2019, soit l'un des taux les plus élevés de la zone UEMOA. Les financements à l'économie sont aussi faibles. En effet, le montant des crédits alloués au secteur privé a représenté 738,0 milliards en 2019, soit 10,3 % du PIB.

Tableau 14 : Situation simplifiée du système bancaire du Niger (en milliards de F.CFA courants)

Actif	2017	2018	2019	Passif	2017	2018	2019
Opération de trésorerie et interbancaire	257	264	289	Opération de trésorerie et interbancaire	456	455	461
Opération sur la clientèle	860	878	1013	Opération sur la clientèle	871	947	1086
Opération sur titres et diverses	385	440	431	Opération sur titres et diverses	55	71	65
Valeurs immobilisées	76	87	105	Provisions, fonds propres et assimilés	195	199	229
Total	1578	1687	1838	Total	1578	1687	1841
Coefficient net d'exploitation (frais généraux/PNB)	66,2	69,4	68,6	Taux de marge nette	21,6	20,6	23,8
Coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres)	11,1	11,3	11,8	Taux net de créances en souffrance	4,5	7,9	8,7

Source : Commission bancaire UMOA

En 2019, le secteur bancaire nigérien a enregistré une progression du total du bilan agrégé de 9,1 % en glissement annuel, à 1 838 milliards de FCFA. Cette hausse du total du bilan a résulté à la fois d'une augmentation des valeurs immobilisées (+ 21,6 %), des opérations avec la clientèle (+ 15,3 %) et des opérations de trésorerie (+ 9,5 %). Les prêts à la clientèle sont principalement octroyés à court terme (65,8 %) et à moyen terme (28,9 %). En décembre 2019, les crédits à l'économie sont ressortis à 961,7 milliards de francs CFA. Leur niveau a connu une progression de 13,0 %, en lien avec les concours nets consentis

à des entreprises de commerce, des BTP ainsi que du secteur pétrolier.

Le secteur bancaire nigérien a enregistré un résultat en légère hausse. En effet, le produit net bancaire a progressé de 4,5 % et le taux de marge nette était en hausse de 3,2 points en 2019. Le coefficient de rentabilité (résultat net/fonds propres) a augmenté également, passant de 11,3 % à 11,8 % entre 2018 et 2019. Toutefois, ces résultats sont à relativiser au vu de la détérioration de la solidité du secteur bancaire en 2019. La qualité des portefeuilles de crédit

se dégrade en effet de nouveau en 2019, le taux net de dégradation du portefeuille clientèle s'établit à 8,7 %, après 7,9 % en 2018 et 4,5 % en 2017, bien que pour cet indicateur, le Niger se situe ainsi bien au dessus de la moyenne de l'UEMOA (12,3 % en 2018).

Par ailleurs, plusieurs risques menacent le secteur bancaire nigérien. L'essentiel des crédits octroyés est à destination du financement d'un petit nombre de secteurs d'activités (commerce, services, construction, industries extractives), ce qui le rend vulnérable en cas de choc affectant l'un de ces secteurs. Le secteur bancaire nigérien est également fortement exposé au secteur public du fait des investissements dans les obligations d'État. L'économie n'est pas financée à hauteur de ses besoins, notamment le secteur agricole, pourtant moteur de l'activité. Enfin, le marché des capitaux est sous-développé et dominé par les banques et l'État.

Microfinance

En 2020, le secteur de la microfinance du Niger comptait 37 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), dont 3 sociétés anonymes et 34 institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC), avec un total de 125 agences ou guichets pour 279 273 bénéficiaires directs. Parmi les 37 IMCEC, on compte deux réseaux (Crédit Mutuel du Niger CMN et Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit MCPEC), totalisant 21 caisses de base. Le niveau de l'encours est passé de 35,650 milliards de FCFA à fin septembre 2019 à 23,778 milliards à fin septembre 2020, soit une baisse de 33,3 % imputable aux difficultés financières de la plus importante SFD du pays à savoir ASUSU SA. Ainsi, le taux brut de dégradation du portefeuille reste très élevé (13,5 %) par rapport à la moyenne de l'UEMOA (9,1 %). Cette forte dégradation constatée résultait de l'augmentation des crédits en souffrance (4,316 milliards de FCFA) en rapport avec la crise occasionnée par la pandémie de Covid-19 à partir du deuxième trimestre de 2020. Les crédits octroyés par les institutions de microfinance ne représentaient qu'une faible part du crédit total. L'encours des systèmes financiers décentralisés (SFD) ne représentait que 0,4 % du PIB en 2020.

Tout comme le système bancaire, le système fi-

nancier décentralisé nigérien manque également de dynamisme. En effet, le nombre de SFD est en constante régression depuis quelques années avec, par exemple, la fermeture de plus de dix structures en seulement quatre ans, entre 2013 et 2017. Quant aux difficultés des SFD, deux institutions de microfinance du Niger sont placées sous administration provisoire à fin juin 2020.

Face à la très faible inclusion financière, à l'absence de grands réseaux bancaires viables et à l'incapacité des structures de microfinance à répondre efficacement aux besoins des populations, les autorités ont pris plusieurs initiatives : (i) elles ont renforcé les Bureaux d'information sur le crédit avec la loi de mars 2018 afin de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs et encourager l'octroi de crédit ;(ii) elles ont adopté un texte de loi permettant l'octroi de crédits selon les principes de la finance islamique ; (iii) elles ont lancé une Stratégie nationale de développement du secteur financier (SNDSF) et une Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) visant à octroyer un montant total de crédits de 35 milliards de francs CFA d'ici 2021, avec l'appui des donateurs internationaux.

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR)

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du

Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- e L'organisation du marché boursier ;
- e La publication des transactions boursières ;
- e La diffusion des informations sur la Bourse ;
- e La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) montre qu'il n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-va-

lues sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Durant l'exercice boursier 2020, l'Indice BRVM composite est passé de 159,2 le 31/12/2019 à 145,37 le 31/12/2020. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 741 milliards de FCFA à fin 2019 à 4 368 milliards de FCFA à fin 2020, soit une baisse de 7,9 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 6 051 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 233 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 43 %. Cette hausse est liée à la nécessité pour les Etats de soutenir leurs économies respectives dans le contexte de la pandémie.

Tableau 15 : Evolution du marché financier de la BRVM

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indices BRVM 10	268	290	262	220	154	149	131
Indices BRVM composite	258	304	292	243	172	159	145
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973	10 418
Marché Actions	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368
Marché Obligations	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233	6 051
Nombre de sociétés cotées	38	39	43	45	45	46	46

Source : BRVM

Marché des obligations

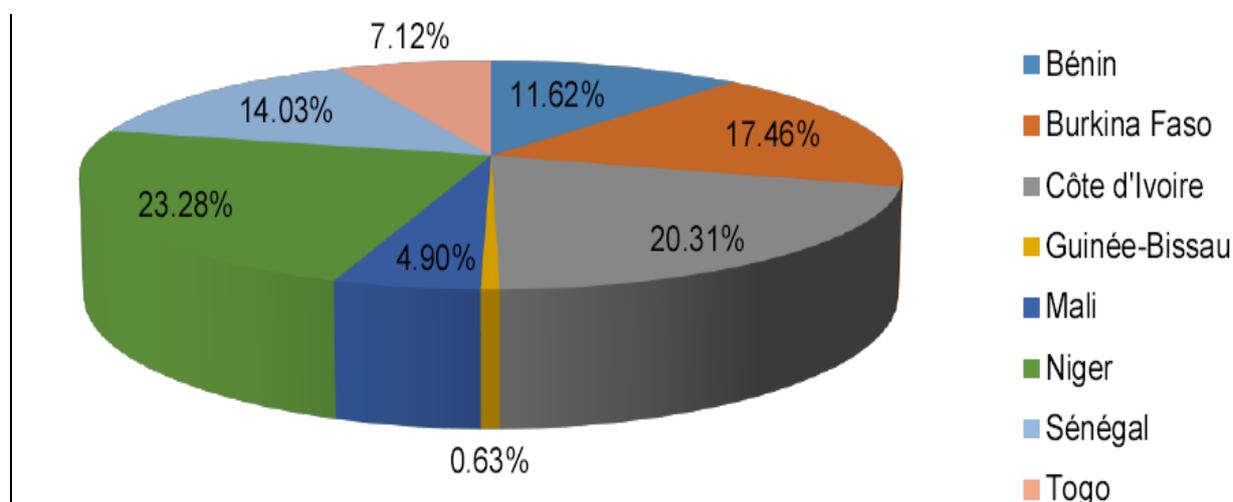
Fin décembre 2020, l'encours des obligations d'Etat

s'élevait à 698,3 milliards de FCFA. Les banques locales ont souscrit (y compris pour compte des tiers) à hauteur de 234,3 milliards de FCFA. En outre, le

Trésor public a souscrit à des opérations d'émissions de bons du Trésor assimilables pour un encours se situant à 230,0 milliards de FCFA au 31 décembre

2020, dont 61,0 milliards de FCFA souscrits par les banques locales. En 2020, la répartition des porteurs de titres est donnée par le graphique ci-après.

Figure 2. Répartition géographique des porteurs de titres publics du Niger



Source : UMOA-Titre

Marché des actions

Seule la filiale de la Bank Of Africa (BOA) au Niger est cotée à la BRVM depuis 2003. D'après les statistiques recueillies sur le site de la BOA, la capitalisation boursière de la BOA Niger était de 45,5 milliards de FCFA en 2020, contre 44,0 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de -5,3 %. En 2020, la performance annuelle est de 3,4 %, tandis que le rendement des dividendes a progressé de 13,2 %.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA⁴;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les

⁴ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁵;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.⁶

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à

Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

⁵ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

⁶ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation s'est établi à 2,9 % en 2020 contre -2,5 % en 2019, soit à un niveau légèrement inférieur au plafond communautaire de 3,0 %. La hausse des prix a été induite principalement par les perturbations de l'approvisionnement alimentaire à la suite de la pandémie du Covid-19. Mais en 2019, les prix

à la consommation se seraient repliés avec un taux d'inflation négatif de -2,5 % en lien avec la bonne tenue de la campagne agricole et les ventes ciblées de céréales à prix modérés par les pouvoirs publics lors des périodes de soudure.

Tableau 16. Evolution du taux d'inflation au Niger et dans l'UEMOA (%)

Taux d'inflation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Niger	1,0	0,2	0,1	2,8	-2,5	2,9
UEMOA	1,0	0,3	1,1	1,2	-0,7	2,1

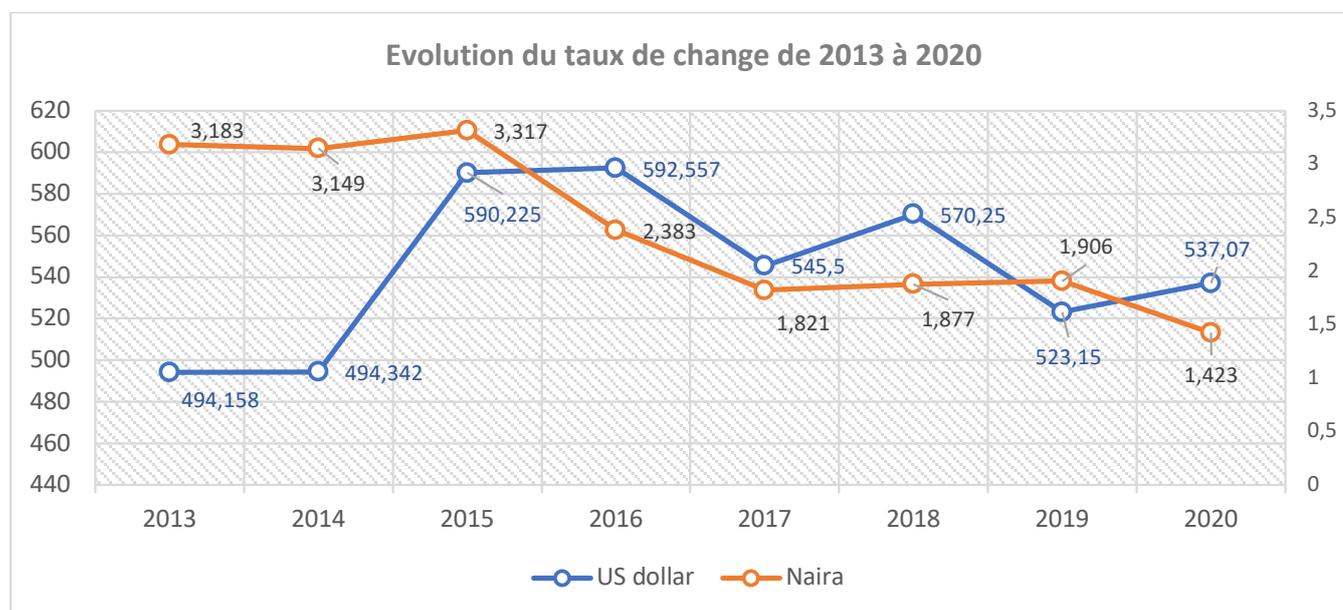
Source : BCEAO

4.4 Taux de change

Le Nigeria est l'un des principaux partenaires commerciaux du Niger. En 2016, il a procédé à une dévaluation de sa monnaie (le Naira) afin de redresser son équilibre extérieur. Cette décision a eu pour effet de renchérir le coût des exportations du Niger vers le Nigeria, notamment les opérations de réexportations de voitures d'occasion, d'huile et de riz. La figure ci-après indique que le franc CFA s'est apprécié de près de 40 % vis-à-vis du Naira entre 2015 et 2018, même si le marché de change s'est progressivement redressé. Cependant, la sortie du Nigeria de la récession économique et la hausse du Naira entre

2017 et 2018 ont dopé les exportations nigériennes, notamment celles du bétail. Le CFA s'est déprécié d'environ de 20 % vis-à-vis du dollar entre 2014 et 2020, renchérissant les importations de biens généralement libellées en devise américaine. Toutefois, d'après les données de la BCEAO, le taux de change du CFA par rapport au Naira s'est déprécié de -4,7 % entre 2018 et 2019 à la suite de la politique de dévaluation mise en œuvre par les autorités du Niger. On note qu'en 2020, le niveau de dépréciation du F CFA par rapport au Naira se rétrécit sous l'effet d'un début d'embellie de l'économie nigérienne.

Figure 3. Evolution du taux de change US Dollar – Naira de 2013 à 2020



Source : BCEAO, annuaire statistique

4.5 Réserves étrangères

Le tableau ci-après donne l'évolution des avoirs et engagements officiels depuis 2015. Les actifs extérieurs nets (différence entre les créances sur les non-résidents et les engagements envers ces non-résidents) de la Banque Centrale sont passés de 353 milliards de FCFA en 2017 à 262,7 milliards FCFA en 2018, mais ont augmenté à nouveau en 2019 pour atteindre 466,9 milliards de FCFA. En 2020, les actifs extérieurs nets se sont établis à 396,5 milliards, soit une baisse de 70,4 milliards par rapport à 2019. Cet

écart provient principalement de la diminution des autres actifs extérieurs (-81,5 milliards de FCFA).

Le niveau des réserves internationales de la BCEAO est inférieur à la fourchette estimée adéquate (6 à 7 mois). En 2019, ce niveau a atteint 4,9 mois d'importations, contre 4,5 mois en 2018, grâce à l'assainissement budgétaire et à l'augmentation des apports nets de capitaux.

Tableau 17. Evolution des avoirs et engagements officiels du Niger en milliards de FCFA, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart 2019/20
Actifs extérieurs nets	484,0	460,7	353,0	262,7	466,9	396,5	-70,4
Créances sur les non-résidents	673,0	740,5	714,2	621,9	920,4	917,0	-3,4
Engagement extérieurs	189,0	279,8	361,2	359,2	453,5	520,5	+67,0
Actifs de réserves officiels	48,4	46,4	54,6	79,6	99,1	117,2	+18,1
Monnaies étrangères	0,693	1,4	1,2	0,7	2,1	3,1	+1,0
Position de réserve FMI	7,9	23,2	14,8	21,6	18,6	14,4	-3,2
DTS détenus	39,6	21,8	38,5	57,3	78,4	159,7	+81,3
Autres actifs extérieurs	624,7	694,0	659,6	542,3	821,3	739,8	-81,5

Source : BCEAO

5.1 Balance des paiements

Après une relative amélioration en 2016, le solde des transactions courantes s'est dégradé depuis 2019 selon les estimations de la BCEAO. Cette détérioration résulte de la dégradation de la balance commerciale et du solde de revenus primaires. En perspective, ce déficit devrait se creuser davantage en 2021, notamment en raison de la hausse attendue des importations avant de s'améliorer à court terme, à la faveur de l'exportation du pétrole brut prévue pour 2023. La balance commerciale a été fortement

impactée entre 2018 et 2020 par la baisse des exportations d'uranium qui constituent le principal produit d'exportation du Niger. La baisse des exportations d'uranium est liée au repli de sa production à la suite de l'effondrement des cours internationaux et du vieillissement des sites qui devrait conduire à la fermeture des grands sites entre 2021 et 2022. En effet, la production d'uranium est passée de 9 495,0 tonnes en 2016, puis à 3 069,4 tonnes en 2019 et à 3 000 tonnes en 2020.

Tableau 18. Evolution de la balance des paiements du Niger, 2015-2021

Milliards FCFA		2016	2017	2018	2019	2020 (Estimations)	2021 (Projections)
Balance du compte courant	-878,7	-700,3	-740,0	-902,6	-921,3	-1 054,5	-1 110,1
Balance commerciale biens et service	-963,8	-768,5	-874,0	-1 065,7	-1 176,7	-1 270,0	-1 327,8
Exports FOB	643,2	611,7	701,8	668,2	659,7	654,0	696,5
Dont Uranium...	240,8	177,7	169,6	117,2	128,5	158,1	96,7
Imports CAF	1 472,7	1 281,9	-1 431,6	-1 597,6	-1 717,6	-1 791,5	-1 900,5
Dont Biens d'équipement...	424,8	352,9	-370,4	-456,1	-547,2	-494,6	-555,1
Imports FOB	1 168,6	1 017,2	-1 136,0	-1 267,7	-1 362,9	-1 420,7	-1 507,1
Balance des revenus primaires nets	90,5	96,7	-105,5	-107,1	-113,0	-116,4	-129,5
Balance des revenus secondaire nets	175,6	164,9	239,5	270,1	368,4	332,0	347,2
Compte de capital	173,9	229,6	237,0	346,6	369,8	406,2	427,8
Dont Acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits	-1,1	-0,3	2,9	2,5	-0,7	0,0	0,0
Dont Transfert de capital	175,0	230,0	234,1	344,1	370,5	406,2	427,8
Compte financier	-577,3	-454,5	-373,0	-446,3	-873,9	-566,8	-687,4
Dont Investissements Directs Etrangers	-292,8	-154,7	-179,8	-237,4	-401,4	-206,7	-386,5
Erreurs et omissions	-5,2	-4,1	-4,9	-4,2	-4,5	0,0	0,0
Solde global	-132,6	-20,2	-135,0	-113,9	317,9	-81,5	5,1

Source : BCEAO

De façon générale, les échanges extérieurs, en 2020, ont été marqués par le ralentissement de l'activité économique, le renforcement des restrictions aux échanges occasionnées par les mesures de lutte contre la pandémie de la COVID-19 ainsi que la fermeture au commerce de la frontière avec le Nigeria. Ce moindre dynamisme des échanges extérieurs s'est traduit par une baisse du ratio exportations/PIB (8,1 % du PIB en 2020 contre 8,7 % du PIB en 2019)

et une légère hausse du ratio importations/PIB (22,3 % en 2020 contre 21,0 % en 2019). On note également une baisse des IDE en partie liée aux retards d'acheminement des équipements nécessaires aux travaux d'investissement. En outre, les recettes de voyage ont fléchi en lien avec la baisse des activités des secteurs hôteliers et des transports induite par l'annulation de plusieurs conférences prévues à Niamey et de la fermeture des frontières aux voya-

geurs. En conséquence, le déficit du compte courant rapporté au PIB était de 13,8 % en 2020. Il s'est légèrement creusé par rapport à 2019 où il était de 12,2 %. En termes de perspectives pour 2021, la BCEAO estime que la baisse des prix du pétrole liée à la crise du COVID-19 pourrait avoir un impact négatif sur le secteur réel, les finances publiques et la balance des paiements.

L'évolution du compte financier est essentiellement expliquée par les investissements Directs Etrangers (IDE) qui ont connu une diminution en ressortant à

206,7 milliards de FCFA en 2020 contre 401,4 en 2019. En somme, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire à 81,5 milliards de FCFA en 2020, contre un excédent de 317,9 milliards en 2019. Le solde global de la balance des paiements du Niger est largement tributaire des chocs internes, dont les plus récurrents sont les conditions agro-climatiques, et externes telle que l'évolution des cours mondiaux des produits miniers, pétroliers et alimentaires sur le marché international, ainsi que la volatilité des appuis financiers extérieurs et du cours du Naira, la monnaie nigériane.

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- e La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- e Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- e Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « d'une stratégie

régionale et d'un cadre logique mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- e Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- e Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- e Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- e Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- e Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

e **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des

Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

e Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans⁷ ;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

L'évolution des échanges régionaux du Niger avec le reste des sept (7) pays de l'UEMOA entre 2013 et 2019 montre une situation globalement déficitaire de la balance commerciale intra-zone, sauf en 2017. Si les importations ont suivi une tendance baissière entre 2014 et 2016, elles sont légèrement reparties à la hausse en 2017 et 2019. En 2019, la valeur totale des importations en provenance de la zone UEMOA s'élevait à 208,8 milliards de FCFA. Le premier partenaire du Niger à l'importation en 2019 était la Côte d'Ivoire avec un volume d'échanges estimé à 65,6 milliards de FCFA, suivie du Bénin avec 52,9 milliards de FCFA et du Togo avec 51,0 milliards de FCFA.

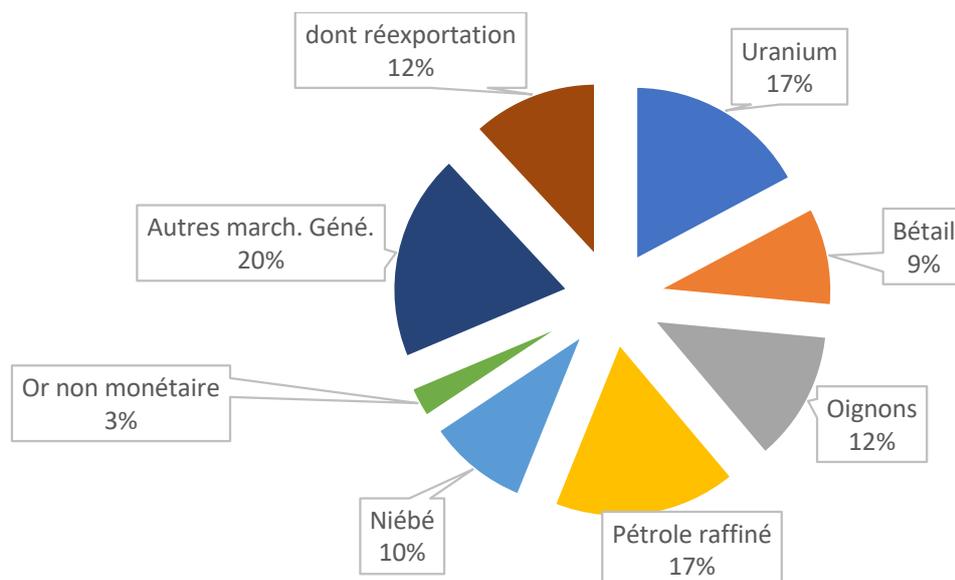
Au cours de ces cinq dernières années, les exportations du Niger ont connu des variations très fortes. Elles ont augmenté entre 2012 et 2014, puis baissé en 2015 et 2016. A partir de 2017, les exportations sont reparties à la hausse, tirées principalement par les produits pétroliers achetés par le Mali. En 2019, la valeur totale des exportations en direction de la zone UEMOA s'élevait à 111,3 milliards de FCFA contre 93,0 milliards en 2018. En 2019, le premier partenaire à l'exportation du Niger était le Mali, avec un volume d'échanges estimés à 54,7 milliards de FCFA, suivi par le Burkina Faso avec un volume d'échanges estimés à 21,0 milliards de FCFA, et du Togo avec 12,3 milliards de FCFA d'exportations de

⁷ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

marchandises. Les produits vendus dans l'UEMOA sont principalement constitués d'oignons, de bétail

et surtout de pétrole raffiné, en direction du Mali, du Burkina Faso, du Togo et de la Côte d'Ivoire.

Figure 4. Principaux produits d'exportations du Niger (en % des exportations totales)



Source : BCEAO

En 2019, les exportations des produits pétroliers à destination principalement du Nigéria, du Burkina Faso et du Mali se sont établies à 128,4 milliards contre 129,3 milliards en 2018. Cette contreperformance est expliquée par l'arrêt des exportations de pétroles raffinés en direction du Nigeria qui a fermé sa frontière, le 29 août 2019, avec le Niger en vue de lutter notamment contre la fraude des hydrocarbures.

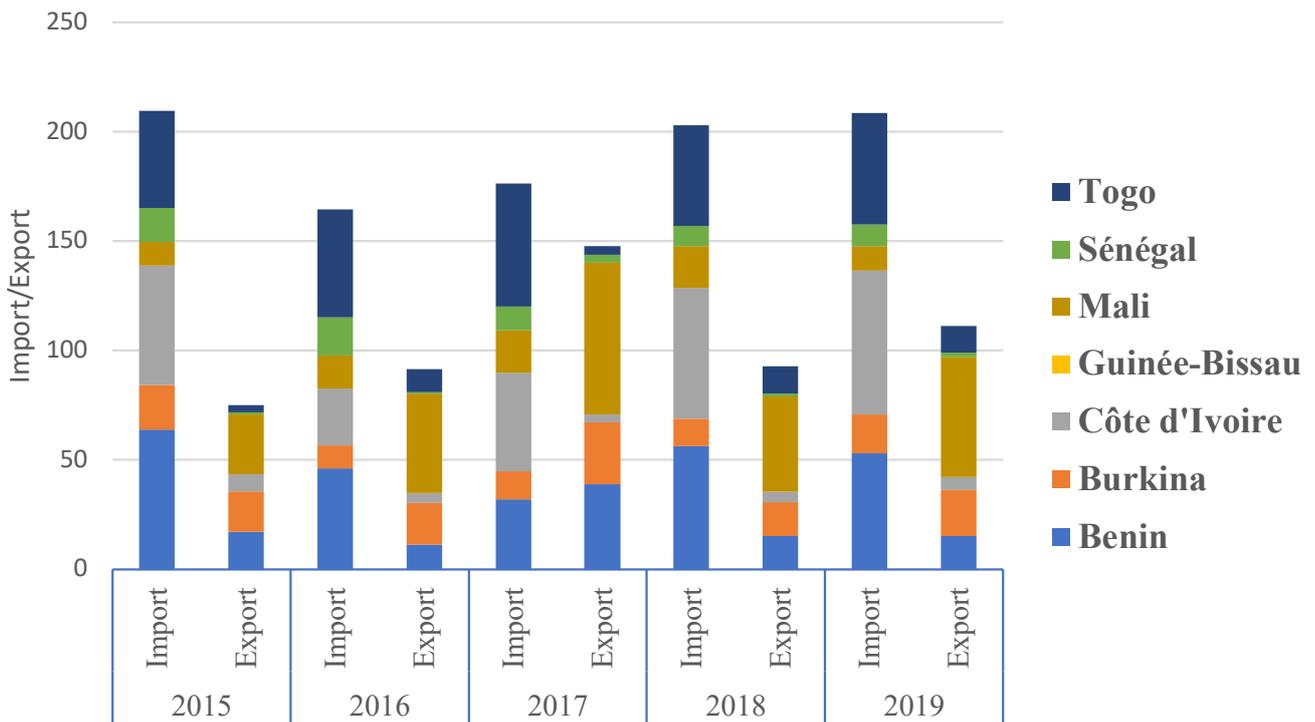
L'oignon est principalement exporté vers les pays de l'UEMOA et le Ghana. En 2019, la valeur totale des exportations d'oignon s'est élevée à 93,0 milliards contre 86,4 milliards en 2018, soit une hausse de 7,6 %. Cette hausse est imputable aux efforts de modernisation de la filière oignon avec notamment la mise en œuvre du comptoir de l'oignon, aux efforts de remise à niveau des aménagements hydroagricoles existants, à l'augmentation des superficies emblavées et l'utilisation plus importante de matériels et d'intrants agricoles.

Les autres produits exportés sont constitués de cuirs et peaux, de produits piscicoles, de cultures de rente (souchet, coton égrené, sésame, huile d'arachide et gomme arabique) ainsi que des réexportations de cigarettes, de friperies, de tissus de coton, de véhi-

cules et engins et de produits alimentaires (riz, pâtes alimentaires, huiles végétales, etc.). En 2019, leur valeur s'est établie à 146,2 milliards de F.CFA contre 157,7 milliards en 2018, soit une chute de 7,3% causée par la diminution des réexportations de marchandises vers le Nigéria.

La balance commerciale intra-UEMOA du Niger était déficitaire de 97,4 milliards de FCFA en 2019, ce qui dénote une faible capacité du Niger à exporter vers le reste de la région. Cette situation est liée à la réduction des volumes d'exportation de produits pétroliers à la suite des travaux de grande maintenance à la raffinerie de Zinder. Par ailleurs, le degré d'ouverture de l'économie nigérienne vis-à-vis des autres pays de l'UEMOA reste faible. D'après la BCEAO, il se situait autour de 2,1 % en 2019 contre 1,9 % en 2018.

Figure 5. Valeur des importations et des exportations du Niger (milliards de FCFA)



Source : BCEAO

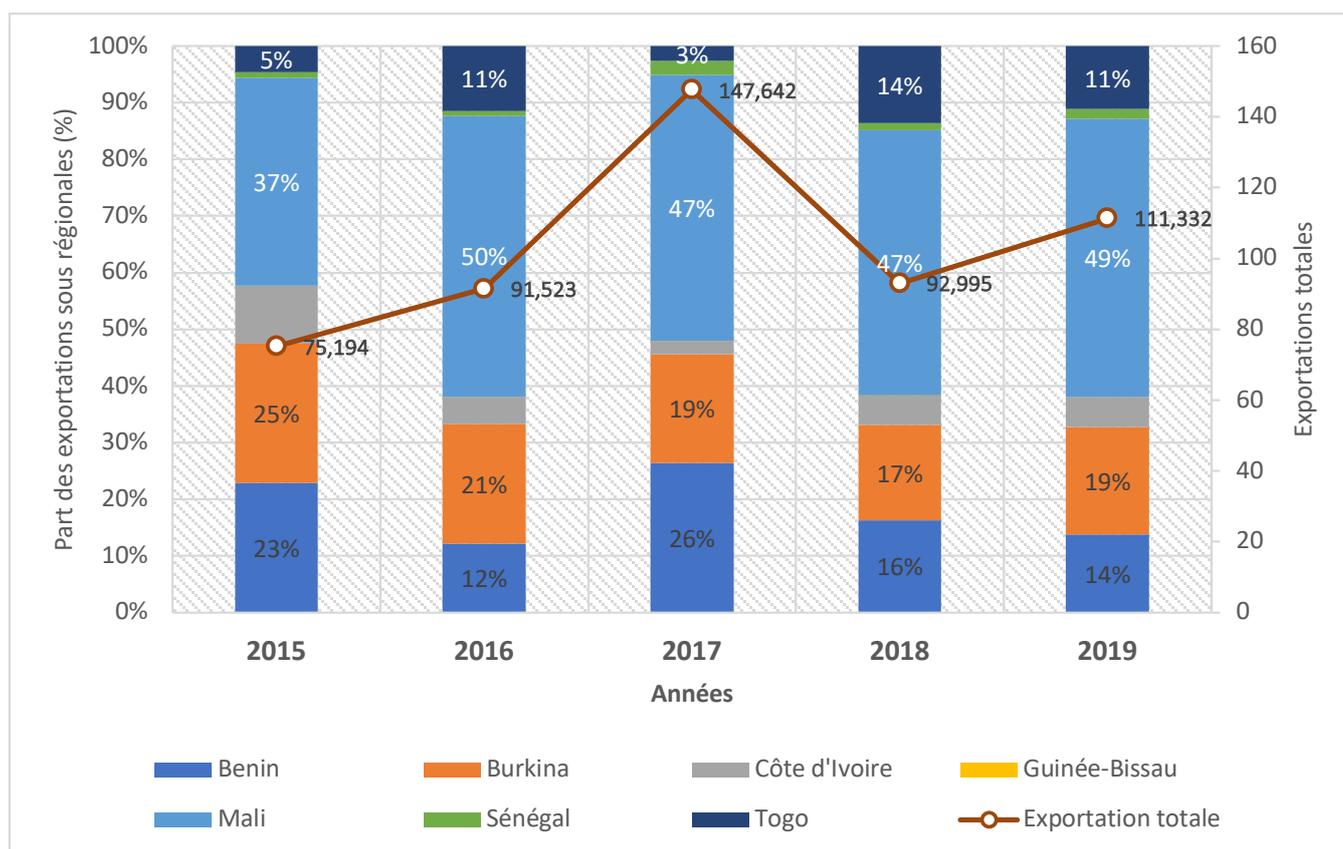
5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Bien que l'appartenance à l'UEMOA offre des opportunités en termes de commerce extérieur, le Niger ne semble pas profiter de ses avantages comparatifs pour mieux valoriser ses produits d'exportation. En 2019, les exportations de biens du Niger dans la zone UEMOA se sont élevées à 111,3 milliards contre 93,0 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 19,7 %. Cette hausse était en partie imputable à l'accroissement des exportations des produits pétroliers en direction des pays de l'UEMOA comme le Mali et le Burkina Faso.

Les exportations vers les pays de la zone UEMOA représentaient 25,0 % de la valeur totale des exportations. Le Mali et le Burkina Faso sont les premiers clients du Niger, totalisant 62,9 % des exportations vers les pays de l'UEMOA. La Côte d'Ivoire, avec 31,4 % des importations en 2019, est le premier fournisseur du Niger, suivie du Bénin (25,3 % des importations) et du Togo (24,4 % des importations). Toutefois, en considérant l'espace CEDEAO, le Nigeria reste le premier partenaire commercial du Niger avec des volumes d'échanges à l'importation et

à l'exportation de 87,3 milliards et 116,9 milliards respectivement en 2019. La baisse des échanges commerciaux est liée à la fermeture de la frontière avec le Nigeria à partir de la fin août 2019.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les échanges avec le Niger



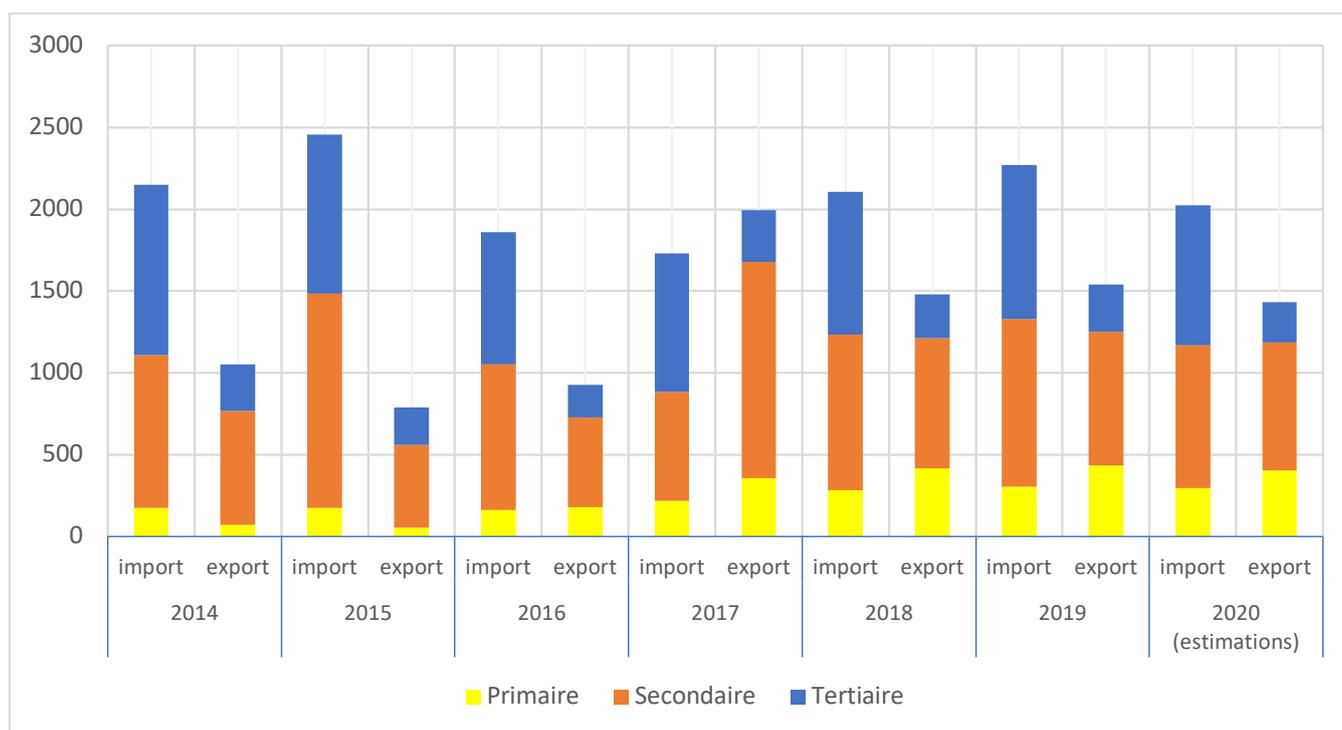
Source : BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

De façon générale, les produits issus du secteur secondaire dominent les exportations et importations du Niger. En 2019, le secteur secondaire a représenté, respectivement, 45,1 % et 53,7 % des importations et exportations du pays. Dans le cas des importations, le Niger importe principalement des machines, appareils électriques et engins mécani-

sés, du ciment, du fer et des voitures. La composition des importations et exportations reflète l'importance du secteur des services dans les échanges commerciaux. En effet, le Niger importe essentiellement des services commerciaux (transport et services aux entreprises notamment). Les minerais et combustibles minéraux, la viande, les cuirs et peaux sont les produits les plus exportés par le Niger.

Figure 7. Evolution des échanges régionaux par secteur



Source : BCEAO

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

La politique commerciale du Niger est fondée sur son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA. Elle vise à conquérir les marchés internationaux, surtout ceux des pays de la CEDEAO, le principal partenaire du pays étant le Nigeria. Pour ce faire, le gouvernement souhaite :

- Soutenir les jeunes diplômés pour la création d'entreprises commerciales ;
- Diversifier et augmenter les productions agricole, pastorale, artisanale et industrielle dans lesquelles le Niger dispose d'un avantage comparatif ;
- Introduire des normes de production des biens et des services et généraliser la démarche qualité, notamment par l'accréditation des laboratoires d'analyses, de tests et d'essais, et la certification des entreprises et des produits ;
- Créer des zones franches et améliorer le climat des affaires.

Le gouvernement a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, conscient du rôle important du commerce dans la lutte contre la pauvreté. Le Niger ambitionne aussi de réduire sa dépendance aux taxes qui représentent actuellement plus d'un tiers des recettes totales de l'État. Pour que le commerce puisse jouer pleinement ce rôle, en plus des actions décrites supra, il est nécessaire de réduire les taxes à l'importation et à l'exportation.

En matière de promotion des exportations, le Gouvernement a décidé de concentrer ses efforts sur quelques secteurs considérés comme les plus prometteurs en termes de création de richesses et d'emplois, notamment pour les personnes les plus pauvres. Il s'agit des secteurs de l'élevage, cuirs et peaux, agricoles (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide, coton) et des secteurs des mines, y compris des mines à petite échelle. Les objectifs du Gouvernement concernant les importations, qui fournissent l'essentiel de la consommation intérieure du pays, sont de permettre un accès des populations à des biens de qualité au meilleur prix possible, afin de ne pas grever le budget des ménages.

Le Niger est membre de l'OMC depuis le 13 décembre 1996. D'après l'OMC, le Niger n'avait signé aucun accord plurilatéral et aucun des protocoles et accords conclus sous l'OMC sauf l'accord sur la facilitation des échanges, devenant ainsi le douzième Membre de l'OMC et le premier pays moins avancé (PMA) à ratifier le nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le Niger n'a jamais été impliqué dans un différend à l'OMC. Par ailleurs, le Niger continue d'être éligible aux préférences tarifaires sous le Système généralisé de préférences (SGP) de plusieurs pays (Australie, Biélorussie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Islande, Japon, Kazakhstan, Nouvelle Zélande, Norvège, Suisse, Turquie, et Union européenne). Le SGP de l'UE incorpore l'Initiative « Tout sauf les armes », en vertu de laquelle l'UE accorde, depuis 2001, l'accès en franchise de droits, sans restriction quantitative, aux produits originaires (sauf les armes et munitions) des PMA, y compris le Niger. Le SGP des États-Unis incorpore l'AGOA, auquel le Niger est également éligible.

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Les principaux partenaires commerciaux du Niger sont la France, la Chine, le Nigeria, le Burkina Faso, le Mali et les États-Unis. Le Niger a exporté pour 445,7 milliards de FCFA en 2019 vers ses principaux partenaires, ce qui représente 67,5 % des exportations totales (tableau 18). L'Afrique est le premier marché à l'exportation du Niger, absorbant 61,9 % de ses ventes de marchandises en 2019 en valeur, suivie de l'Europe (21,1 %), de l'Asie (14,0 %) et de l'Amérique (2,9 %).

En 2019, le maintien de l'Afrique à la place de premier client du Niger s'explique par les expéditions des produits pétroliers et dans une moindre mesure par celles du niébé, de l'oignon, des animaux sur pied et des réexportations. Quant à l'Europe, elle occupe la deuxième place des partenaires du Niger à l'exportation, avec 21,1% des échanges contre 28,4% un an plus tôt. Cette baisse de la part de l'Europe est essentiellement due à la chute des expéditions d'or vers la Suisse.

En matière d'importation, l'Asie reste le premier

fournisseur du Niger avec 662,6 milliards de FCFA en 2019, soit 39,7 % des importations totales du pays contre 37,7 % en 2018. Les produits en provenance de l'Asie sont constitués, pour l'essentiel, d'appareils électroniques, de biens d'équipement, de céréales, de matériels de bureau, de textiles, de friperies et de thé. L'Europe et l'Afrique viennent respectivement en deuxième et troisième position avec 499 milliards de FCFA et 391 milliards de FCFA en 2019, soient 29,9 % et 23,4 % des importations totales du Niger. L'Amérique est le quatrième fournisseur du pays avec une valeur totale des importations de 116 milliards de FCFA en 2019, soit environ 6,9 % des importations totales du Niger.

Les produits en provenance d'Europe sont essentiellement composés de produits pharmaceutiques et laitiers, de cigarettes, de matériels de télécommunications, d'appareils de précision, de véhicules neufs et d'occasion. L'essentiel des produits importés d'Afrique provient de la zone UEMOA, soit 53,4 % du total des approvisionnements en provenance d'Afrique. Ces importations sont principalement composées de ciment, d'huiles de cuisine, de céréales, de fruits et légumes et de produits manufacturés.

En conséquence, le taux de couverture des importations FOB par les exportations est ressorti à 48,4 % en 2019, après 52,7 % un an plus tôt.

Tableau 19. Evolution des échanges internationaux en valeur et par destination

Pays Export (Milliards FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	Pays Import (Milliards FCFA) CAF	2015	2016	2017	2018	2019
Europe	185,5	195,1	188,1	121,8	93,9	Europe	224,3	209,4	250,6	422,3	498,9
France	153,4	169,9	157,4	106,5	85,8	France	110,1	103,1	120,2	256,5	270,9
Afrique	235,3	289,0	384,7	213,3	276,0	Afrique	328,5	291,0	310,0	378,6	391,0
Nigeria	137,1	158,7	199,2	115,8	116,9	Nigeria	54,1	68,7	66,4	92,5	87,3
UEMOA	75,2	91,5	147,6	93,0	111,3	UEMOA	209,6	164,7	176,2	202,8	208,7
Burkina Faso	18,5	19,3	28,2	15,6	21,0	Bénin	63,7	46,3	31,9	56,5	52,9
Mali	27,5	45,3	69,2	43,5	54,7	Côte d'Ivoire	54,8	26,2	44,9	59,6	65,6
Amérique	53,4	18,8	22,2	21,1	13,1	Amérique	97,7	88,5	162,4	134,4	116,2
Etats-Unis	52,9	18,4	21,9	20,3	12,2	Etats-Unis	67,7	72,5	141,5	108,6	93,2
Asie	42,3	0,724	5,5	71,9	62,5	Asie	530,7	397,4	376,1	568,5	662,6
Chine	0,62	0,142	2,1	26,3	22,4	Chine	335,2	182,9	132,6	293,2	331,2
Total	643	611	701	668	445,7	Total	1168	1017	1136	1268	1670,8

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Le pays exporte essentiellement de l'uranium, des produits pétroliers, du bétail, des oignons et du niébé. En 2019, il est à noter que les exportations ont connu une légère baisse de 1,2 % par rapport à 2018, principalement liée à la rubrique « marchandises générales ». Cette contre-performance provient notamment de la chute des expéditions des produits agropastoraux, atténuée par l'accroissement de celles d'uranium qui sont passées de 117,2 milliards en 2018 à 128,5 milliards en 2019. L'évolution des exportations des principaux produits révèle une prédominance des produits agropastoraux (bétail, oignon et niébé), des produits miniers (uranium et or) et pétroliers.

Le Niger importe essentiellement des produits alimentaires, des biens d'équipement et des matières premières et biens intermédiaires. Les biens d'équipement, dont les machines et appareils (électrique et mécanique), les matériels de transport, de précision ainsi que les biens meubles, constituent le groupe prédominant, avec 31,9 % du total des achats à l'étranger en 2019 contre 28,3 % en 2018. Ils sont suivis des produits alimentaires (céréales, pâtes alimentaires, huiles végétales, etc.) avec 24,4 % après une part de 24,9 % un an plus tôt. Viennent ensuite les biens intermédiaires (avec 21,7 % en 2019 (contre 22,6 % l'année précédente) constitués de ciment, de

fer, d'acier et de produits chimiques, les biens de consommation courante (13,5 %) et les autres biens (3,8 %).

La hausse des importations des biens d'équipement et intermédiaires en 2019 est liée aux travaux de construction d'infrastructures publiques et privées, dont la rénovation de l'aéroport de Niamey, la construction de nombreux hôtels, routes, ponts sur le fleuve Niger ainsi que les investissements des sociétés d'exploitation et d'exploration minière et pétrolière. La progression des achats des produits alimentaires s'explique par l'augmentation des importations de riz, de pâtes alimentaires et d'huiles végétales.

Tableau 20. Evolution des principaux produits échangés en valeur

Pays Export (Milliards FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	Pays Import (Milliards FCFA) CAF	2015	2016	2017	2018	2019
Uranium	240,7	177,7	169,5	117,2	128,5	Produits alimentaires	279,3	261,6	331,3	397,5	419,1
Bétail	67,7	59,2	65,4	74,7	69,8	Autres biens de consommation courante	232,2	211,9	225,2	227,5	231,2
Oignons	88,7	72,6	78,1	86,4	92,9	Produits pétroliers et énergétiques	76,5	72,8	93,3	73,8	81,2
Pétrole raffiné	88,7	91,3	151,4	129,3	128,4	Matières premières et biens intermédiaires	355,8	291,9	305,5	360,7	372,9
Niébé	37,6	54,7	64,9	77,4	71,5	Biens d'équipement	424,7	352,9	370,4	456,1	547,2
Or non monétaire	24,8	24,5	26,1	25,4	22,4	Produits divers	103,9	90,6	105,9	81,7	65,9
Autres marchandises générales	122,7	131,7	146,3	157,7	146,2						
Dont réexportation	97,9	96,4	104,4	108,5	88,7						
TOTAL	643	611	702	668	659	TOTAL	1473	1282	1432	1597	1717

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

5.4.1 Evolution des IDE dans le pays

Les flux nets d'IDE sont ressortis à -401,4 milliards de FCFA en 2019 contre -237,4 milliards de FCFA en 2018, du fait des travaux de rénovation de l'aéroport de Niamey par l'entreprise turque SUMMA, de la construction de plusieurs hôtels de haut standing dans le cadre de l'organisation de la Conférence de l'UA de juillet 2019 et du début des travaux de construction du pipeline pour l'exportation du pétrole brut nigérien. Il faudra ajouter également la poursuite

de la prospection minière et pétrolière ainsi que des forages sur les champs d'Agadem et le début des travaux de construction de la mine d'uranium de GOVIEX. Ces flux sont principalement orientés vers les secteurs miniers et pétroliers en provenance de l'Europe et de l'Asie. Ces dernières années, les investissements dans le secteur des télécommunications, la construction d'hôtels, la recapitalisation des banques nationales par des banques du Maghreb sont également importants.

Tableau 21. Evolution du solde des IDE de 2013 à 2019 (en milliards de FCA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Estimation)
IDE	-292,9	-154,7	-179,8	-237,4	-401,4	-206,7

Source : BCEAO

Le solde du compte financier, qui retrace les acquisitions nettes d'actifs et les accroissements nets de passifs financiers, est passé de -446,3 milliards de FCFA en 2018 à -873,9 milliards de FCFA en 2019. Cet accroissement est principalement imputable aux investissements directs étrangers et aux investisse-

ments de portefeuille. Les investissements de portefeuille sont passés de -79,3 milliards de FCFA en 2018 à -155,7 milliards de FCFA en 2019. Cela est lié aux souscriptions de titres publics nigériens des banques des autres Etats de l'Union et à d'autres prises de participation. En 2018 et 2019, la construc-

tion du pipeline entre le Niger et le Bénin, la réalisation de projets en partenariat public-privé portant sur la rénovation de l'aéroport international de Niamey et la construction des complexes hôteliers ont aussi contribué à augmenter le niveau des investissements directs étrangers (IDE). Les autres investissements sont passés d'un solde de -129,7 milliards en 2018 à -316,8 milliards en 2019, imputable à la hausse des

tirages publics et privés. En effet, les tirages publics nets ont connu une progression entre 2018 et 2019, passant de 134,1 milliards à 268,8 milliards. Le solde du compte financier est estimé à -566,8 milliards de FCFA en 2020 contre -873,9 milliards en 2019. L'évolution du compte financier est présentée dans le tableau infra.

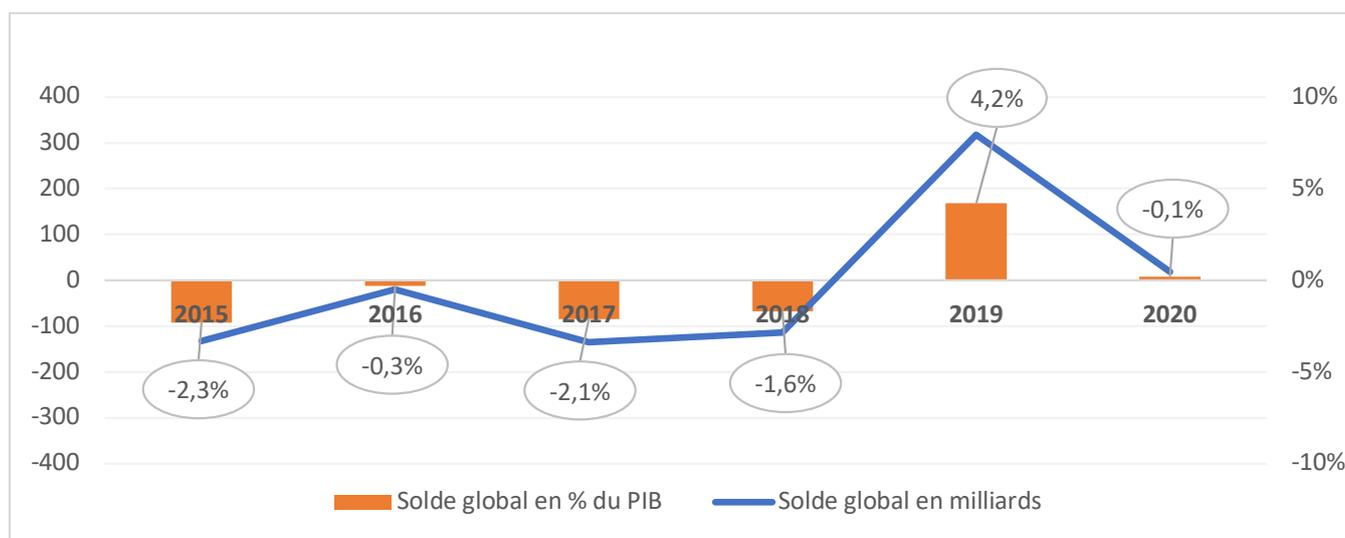
Tableau 22. Evolution du Compte financier de 2015 à 2019 (en milliards de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimation)
Investissements Directs	-292,9	-154,7	-179,8	-237,4	-401,4	-206,7
Investissements de Portefeuille	-84,0	-99,1	-31,0	-79,3	-155,7	-7,6
Autres Investissements	-200,5	-200,6	162,2	-129,7	-316,8	-352,4
Compte Financier	-577,3	-454,5	-373,0	-446,3	-873,9	-566,8

Source : BCEAO

L'évolution mitigée des différents comptes a fait ressortir un solde global excédentaire en 2019 et déficitaire en 2020. L'évolution du solde global en % du PIB est présentée dans la figure infra.

Figure 8. Evolution du solde global à niveau, en pourcentage du PIB, 2015-2020



Source : BCEAO

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

A la suite des travaux de réévaluation du PIB, le Niger a respecté, en 2018, tous les critères de premier et second rang de l'UEMOA, à l'exception du taux de pression fiscale qui n'est pas atteint. Toutefois, en 2019, la forte progression des dépenses, d'une part,

pour supporter les infrastructures réalisées dans le cadre du sommet de l'UA et des charges courantes notamment des salaires, d'autres part, n'ont pas permis au pays de respecter le critère clé relatif au solde global et de second rang.

De même, le critère portant sur l'encours de la dette quoiqu'en dessous du plafond de 70 % enregistre une accélération en augmentant de 2,7 points en

2019. Par ailleurs, malgré les efforts de mobilisation des ressources intérieures, le taux de pression fiscale est largement en dessous de la moyenne de l'UEMOA, soit 10,3 %. La crise liée à la pandémie de la covid-19 a conduit les autorités de l'Union à

suspendre, le 20 avril 2020, l'application du Pacte de Convergence de l'UEMOA aux Etats membres. Ainsi, en 2020, les mesures prises par les autorités nigériennes (soutiens aux entreprises et aux ménages) ont conduit à une dégradation des différents critères.

Tableau 23. Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

	Norme	2016	2017	2018	2019	2020
Premier rang						
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	-3 %	-4,5	-3,7	-3,0	-3,5	-5,3
Taux d'inflation annuel moyen	3 %	0,2	0,1	2,8	-2,5	2,9
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	70 %	33,0	39,5	38,9	41,6	41,9
Second rang						
Masse salariale/Recettes fiscales	35 %	43,7	43,5	34,7	36,0	40,3
Taux de pression fiscale	20 %	10,0	9,6	11,1	10,3	9,3

Source : INS, UEMOA

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont il a signé le traité le 11 janvier 1994. Le cadre institutionnel de l'UEMOA comprend notamment : la Conférence des chefs d'États et de gouvernements, qui prend les actes additionnels au Traité de l'Union, le Conseil des ministres, l'instance décisionnelle de l'UEMOA, et la Commission de l'UEMOA, qui est l'organe de suivi et de mise en œuvre. L'UEMOA a harmonisé les régimes en matière de taxation au cordon douanier, et développe également une approche régionale de la normalisation, l'accréditation et la certification. Des directives communautaires ont été prises dans plusieurs secteurs d'activités économiques, notamment l'agriculture, la pêche, l'énergie, les mines, le transport aérien, les télécommunications, les services financiers et les services professionnels. La transposition au niveau national des dispositions communautaires a progressé depuis 2010, mais leur application demeure néanmoins un défi.

Toutefois, depuis l'adoption en 2013 d'un Acte additionnel créant une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, la Commission a observé une forte progression de la transposition et l'application des actes commu-

nautaires par les États membres. En 2018, l'UEMOA a estimé que le Niger affichait un taux satisfaisant de mise en œuvre des réformes politiques, projets et programmes communautaires de 64,8 %, contre 58 % en 2017, soit une progression de 7 points.

Le Niger est également membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et du Conseil de l'Entente – aux côtés du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo. La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975 avec pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'ouest. Selon le Traité révisé de juillet 1993, la CEDEAO sera à terme la seule communauté économique de la région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté économique pour l'Afrique (CEA).

Le protocole de la CEDEAO de 1979 sur la libre circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement a entraîné, entre autres, la suppression de l'obligation de visas entre États membres pour les citoyens de la Communauté. Dans ce sillage, la CE-DEAO a mis en place le passeport CEDEAO, puis adopté en décembre 2014 la Carte d'identité bio-

métrique qui a entraîné la suppression de la carte de résident. En outre, la CEDEAO a mis en place un régime régional d'assurance automobile responsabilité civile dénommé "Carte brune" et lancé un Programme de coopération monétaire qui vise la création d'une monnaie unique en 2020.

En 2016, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique ont créé un indice de l'intégration régionale pour mesurer dans quelle mesure chaque pays africain remplit ses engagements en vertu des divers instruments panafricains d'intégration régionale comme l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Cet indice fait la synthèse des dimensions suivantes : libre circulation des personnes,

intégration commerciale, intégration productive, liaisons et infrastructures régionales et convergence des politiques macroéconomiques. Avec un score de 0,56, le Niger occupait le 4ème rang parmi les pays de la CEDEAO. En d'autres termes, le Niger a une bonne performance dans les dimensions de la libre circulation des personnes et l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques. En revanche, sa performance par rapport aux autres dimensions de l'indice demeure plutôt faible en comparaison avec les pays les plus performants de la CEDEAO.

6.1 CLIMAT DES AFFAIRES

Le Niger a enregistré des progrès substantiels par rapport à l'amélioration du climat des affaires. Selon le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale, le Niger est classé au 131^{ème} rang sur 190 pays, contre 143^{ème} l'année dernière, soit une progression de onze (11) places par rapport à 2019. Le Niger occupe ainsi la 22^{ème} place en Afrique et la 4^{ème} place au sein de l'espace UEMOA. Cette

progression s'explique par les efforts observés en matière d'investissements structurants et surtout des réformes relatives à l'amélioration du climat des affaires engagées depuis 2010. Ces réformes ont porté essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès à l'électricité, les permis de construire, la facilité dans le paiement des impôts, l'accès aux crédits et la protection des investisseurs minoritaires dans les entreprises.

Tableau 24. Indicateurs du climat des affaires

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
Créer une entreprise	Mise en place de la maison de l'entreprise ; adoption d'un plan d'action d'amélioration des indicateurs du classement <i>Doing Business</i> ; adoption du décret N°2017-284 supprimant le capital minimum et le recours aux notaires pour la création d'une société anonyme à responsabilité limitée (SARL) ; simplification des procédures et la réduction des délais de création ou d'installation d'entreprise conformément à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).	Le nombre total de jours nécessaires pour créer une entreprise est de 3 jours. Le nombre de procédure est de 3 et 7 jours respectivement pour les hommes et les femmes pour un coût moyen s'élevant à 8,1 % du revenu par habitant (360 \$). Il faut un capital minimum de 11,8 % du revenu par habitant pour créer une entreprise, soit environ 17500 F.
Permis de construction	Décret 2018-225 du 30 mars 2018 portant réduction à 7 jours du délai d'obtention de l'autorisation de construire à travers la tenue hebdomadaire des sessions de la commission de permis de construire. Réduction à moitié du coût d'obtention de l'autorisation de construire. Elaboration d'un Code de la Construction et de l'Habitation.	Le nombre total des procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt est de 11 pour un délai de 91 jours. L'indice de contrôle de la qualité de la construction est de 6,0 (le score le plus élevé est de 15 au monde selon <i>Doing business</i>).
Accès à l'électricité	La création et l'opérationnalisation du Guichet Unique dédié au raccordement à l'électricité des PME ; la création et l'opérationnalisation d'une Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) qui permet entre autres de surveiller la performance de la société de distribution de l'énergie.	Le nombre total des procédures nécessaires pour obtenir un raccordement électrique est de 4 pour un délai de 68 jours.
Enregistrement de propriété	Réduction du délai de traitement d'un dossier de transfert de titre foncier de 30 jours à 7 jours. Suppression des frais d'enregistrement des statuts de l'entreprise.	Le nombre total de procédures exigées par la loi pour l'enregistrement des biens est de 4. Le coût d'enregistrement s'élève à 7,6 % du bien. Avec un score de 58,06 (52,6 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne) le Niger est classé 111 ^{ème} en matière de transfert de propriété selon <i>Doing business</i> .
Accès au crédit	Loi n°2014-79 du 31 décembre 2014 portant réglementation des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC). Adoption de la stratégie nationale 2015-2019 de finance inclusive qui a pour objectif d'orienter et de servir de repère aux acteurs intervenant dans l'offre de services financiers, l'infrastructure financière et l'environnement institutionnel.	Le score du Niger en matière d'indice de fiabilité des garanties est de 53,72, contre une moyenne de 51,61 en Afrique subsaharienne. En revanche, seul 0,3 % des individus et d'entreprises est enregistré dans un registre centralisé privé d'information au cours des 5 dernières années, contre une moyenne de 7,0 % en Afrique subsaharienne.
Protection des investisseurs minoritaires	Un code minier et un code pétrolier définissent les procédures simplifiées d'octroi des permis de prospection, de recherche et d'exploitation, et qui prévoient des dispositions fiscales spécifiques accordant des avantages particuliers aux investisseurs minoritaires et étrangers.	Le Niger est classé 149 ^{ème} pays en matière de protection des investisseurs minoritaires pour un score de 40,0, contre une moyenne de 44,55 en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants ne dépasse pas 1 sur une échelle allant jusqu'à 10.

Facilité pour payer les taxes	Mesures pour la déclaration et le paiement des impôts et les taxes en ligne, à travers l'adoption de l'arrêté n°0042MF 19 janvier 2018 relatif à la création de guichets supplémentaires à la Direction général des impôts. Adoption de l'arrêté N°0151 portant modalités de transfert de titres fonciers. Circulaire n°0090/DGD/PSW du 6 avril 2016 sur la mise en application du paiement électronique des droits et taxes liquidés en douane. Exonération totale des droits et taxes de douanes, de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les matériels, matériaux, équipements et outillages importés et concourant directement à la réalisation du programme d'investissement agréé.	Le Niger détient un indice de 54,49 et est classé 161 ^{ème} pays en termes de facilité du paiement des taxes et impôts. L'indice des processus postérieurs à la déclaration d'impôts est de 38,0 contre une moyenne de 54,6 en Afrique subsaharienne.
Facilité d'exportation	Elaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export. Arrêté n° 088/MC/PSP/MT/MF du 17 décembre 2014 portant sur les documents exigibles à l'importation et l'exportation des marchandises. Arrêté N°0090 du 22 décembre 2014 relatif au transport public de marchandises, aux types de contrôle routier aux points de contrôle et aux mécanismes de recours pour minimiser les pratiques anormales sur le transport des biens au Niger.	Le Niger possède un indice de 65,40 en termes de facilité des échanges transfrontaliers, contre une moyenne de 53,59 en Afrique subsaharienne. Le coût lié au respect des procédures d'exportation est de 391 \$ pour un délai de 48h et celui lié au respect des procédures d'importation est de 460 \$ pour un délai de 78h.
Faire respecter le droit des contrats	Création du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey par Décision N°0014/CCIAN/PDT/2014 du 5 décembre 2014. Ce centre permet entre autres d'accélérer le processus de règlement des litiges commerciaux à travers la médiation et l'arbitrage. Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Le score du Niger en termes de facilité d'exécution des contrats est de 53,77 (119 ^{ème} pays). L'indicateur de qualité des procédures judiciaires est de 7,5 sur une échelle allant jusqu'à 18. Par ailleurs, le temps nécessaire pour le règlement d'un différend est de 380 jours pour un coût d'environ 2,858,067 FCFA.
Résolution d'insolvabilité	Adoption de la loi N°2018-08 du 30 mars 2018 relative aux procédures de règlement de petits litiges en matières commerciale et civile.	Le nombre d'année de recouvrement des insolvabilités est de 5 ans, contre une moyenne de 2,9 ans en Afrique subsaharienne. Le coût de recouvrement est de 18 % de la valeur du patrimoine. Le taux de recouvrement est de 21 %.
Résolution des faillites	Loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger.	Voir les dispositions de la loi n°2015-08 du 10 avril 2015 fixant l'organisation, la compétence, la procédure à suivre et le fonctionnement des tribunaux de commerce en République du Niger
Règles pour embaucher et licencier	Loi N°2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger. Il s'agit d'un code qui régit les rapports entre employeurs et travailleurs au Niger.	Voir disposition de la convention collective interprofessionnelle, en application de l'article 75 de la loi n°. 62-12 du 13 juillet 1962 instituant un code du travail de la République du Niger.

Source : Doing business, Maison de l'entreprise de Niamey

Toutefois, en matière d'indicateurs de gouvernance, le Niger obtient de faibles scores. Ainsi, en 2020, le Niger est passé de la 101^{ème} place en 2016 à la 123^{ème} place de l'indice de perception de la corruption de Transparency International, reculant ainsi de quatorze places. Selon Transparency International, en dépit des engagements des hautes autorités du pays, la corruption gagne du terrain au Niger « au regard des différents scandales révélés non seulement par la presse mais aussi et assez souvent par la justice ». En février 2020, un scandale de corruption sur les contrats d'armement a été révélé dans un rapport d'audit de l'inspection générale des armées sur les commandes passées par le ministère de la Défense. Ce rapport a souligné un total de 76 milliards de francs CFA (116 millions d'euros) détournés entre 2014 et 2019 sous forme de surfacturation

(48 milliards de FCFA) et de matériels non livrés (28 milliards).

La lutte contre la corruption semble toujours dans l'impasse au Niger. Pourtant, le pays s'est doté d'un instrument central. En 2011, l'Etat du Niger a créé la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) et a mis en place un Bureau Informations-Réclamations, la lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence dans le secteur judiciaire. Le président de la République a, pour sa part, lancé en 2017 une campagne anti-corruption « Mai Boulala » en vue d'améliorer la gouvernance et de renforcer la responsabilisation au Niger. Enfin, en janvier 2018, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption, suivi d'un plan d'action triennal visant à renforcer la préven-

tion, la répression et la coordination dans le combat mené contre la corruption.

Les autorités nigériennes se sont engagées à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption, en promettant de :

- Publier les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement sur un site Web officiel au cours des six prochains mois, comme prévu au titre du repère structurel pour la fin décembre 2019 ;

- Demander à la Cour des comptes de réaliser et de publier en ligne un audit des dépenses liées à la pandémie d'ici au mois de septembre 2021 ;
- Publier en ligne les contrats de marchés publics liés à la pandémie, ainsi que les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs et la validation ex-post de l'exécution de ces contrats ;
- Procéder à un examen administratif et mettre en œuvre les réformes nécessaires à la suite de la procédure judiciaire concernant des irrégularités dans l'attribution de marchés publics de défense.

6.2 Gouvernance financière

En matière de gouvernance financière, le Niger mène depuis plus d'une décennie, une réforme de son système de gestion des finances publiques (SGFP) pour le rendre plus performant. Des avancés sont à noter :

- La transparence des règles sur les affectations budgétaires pour les administrations décentralisées ;
- L'information accessible au public ;
- L'approbation du budget par l'Assemblée nationale ;
- La qualité des rapports sur la dette.

Dans la même lancée, le pays a transposé dans la législation nationale, les directives de l'UEMOA en matière de finances publiques et a adopté les textes d'application en 2016. En outre, le gouvernement a adopté en mars 2017 son quatrième programme de réformes en matière de gestion des finances publiques (PRGFP 2017-2020) pour notamment renforcer le SGFP. Ce programme vise à :

- Maintenir la stabilité macroéconomique ;
- Améliorer la gestion des finances publiques ;
- Accroître l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, notamment grâce à un élargissement de leur assiette et à un renforcement de leur administration, en maîtrisant mieux les dépenses publiques et en renforçant la gestion de trésorerie ;
- Améliorer la gestion de la dette ;
- Accroître la transparence de la gestion des secteurs des mines et du pétrole ;
- Favoriser le développement du secteur privé et du secteur financier en vue de diversifier l'économie.

Ainsi, en matière de mobilisation des ressources financières, des réformes sur la modernisation de l'administration fiscale ont été prises. Il s'agit du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation des directions générales des impôts et de la douane. Ces réformes visent à élargir l'assiette fiscale, à réduire les exonérations et à renforcer le maillage fiscal territorial. Sur le plan de la dépense publique, les réformes visent à améliorer l'efficacité des dépenses, la gestion de la dette et la gestion du budget par programmation.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement du dispositif de gouvernance et de transparence en matière d'utilisation des ressources publiques. En janvier 2020, l'Assemblée nationale a adopté une loi qui élargit l'obligation de déclaration de patrimoine aux hauts fonctionnaires. Cette loi sera promulguée après un examen approfondi qui vise à garantir sa mise en œuvre effective. Les autorités ont également l'intention de publier les déclarations de patrimoine de tous les membres du gouvernement sur un site Web officiel. Ces nouvelles mesures visent à améliorer l'efficacité de la dépense publique qui reste faible au Niger.

Les autorités ont pris enfin des mesures correctives, notamment en établissant des budgets plus prudents pour 2020 et 2021, en gérant mieux les exemptions fiscales et en combattant la contrebande pétrolière.

En 2019, le Niger a fait l'objet de notation par l'agence de notation financière Moody's qui attribue au Gouvernement une première notation B3 assortie d'une perspective stable. En 2020, l'agence Moody's maintient stable la notation B3 du Niger, malgré les chocs liés au climat, à la sécurité et aux conditions des échanges dans un contexte de capacité d'ajustement limitée et de défis sociaux et démographiques, aggravés par la pandémie mondiale de coronavirus. D'après Moody's, cette notation B3 s'explique principalement sur les facteurs socioéconomiques et institutionnels suivants :

- Une solidité économique « très faible » reflétée par la fragilité de fondamentaux économiques tels que le niveau de richesses très faible du pays, une croissance irrégulière et un faible niveau de compétitivité, exacerbés par des défis sociodémographiques, et ce, malgré des taux de croissance soutenus. Moody's a estimé que la taille modeste de l'économie, qui représente près de 10 milliards de dollars en 2019, le très faible niveau de PIB par habitant (1 217 dollars en parité de pouvoir d'achat en 2018) et une croissance volatile attribuable à une exposition importante à des chocs climatiques et une capacité très limitée à les absorber, en particulier les problèmes de sécheresse mais aussi plus ponctuellement, les inondations, de même que l'exposition de l'économie à des chocs impactant les prix des échanges commerciaux dans le secteur minier, sont des éléments qui témoignent d'une faible solidité économique.
- Une solidité institutionnelle « très faible » attestée par la fragilité des indicateurs de gouvernance, malgré une amélioration au niveau de la gestion des finances publiques, dans le cadre du plan triennal du FMI. Cette solidité institutionnelle « très faible » du Niger est en ligne avec les faibles indicateurs de gouvernance publiés par la Banque mondiale. Le pays se situe dans le quartile inférieur des pays notés par Moody's au regard de l'indice d'efficacité des pouvoirs publics, de la primauté du droit et du contrôle de la corruption. Les faibles résultats du pays en termes d'exécution budgétaire, ces dix der-

nières années, mettent en évidence la capacité restreinte dont dispose le gouvernement en matière de politique budgétaire pour faire face à des chocs. Par ailleurs, les priorités en matière de dépenses de sécurité supposent un arbitrage avec les allocations de dépenses consacrées aux programmes sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Si l'appartenance du Niger à l'UEMOA et au dispositif de change de la Zone franc CFA contribue à la stabilité des prix, Moody's juge, toutefois, l'efficacité des politiques macroéconomiques, dans l'ensemble, nettement plus limitée. Moody's estime tout de même que les réformes en matière de gestion des finances publiques mises en œuvre depuis janvier 2017 dans le cadre du mécanisme de facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans avec le FMI vont dans le sens d'une meilleure exécution du budget par le gouvernement en phase avec les objectifs du programme. Le gouvernement devrait, selon Moody's, poursuivre sa coopération de longue date avec le FMI conformément à son engagement de poursuivre les réformes.

- Une solidité budgétaire « faible » est reflétée par un ratio de dette sur PIB relativement élevé (53,8 % du PIB en 2018) pour une économie de cette taille et au regard de ses niveaux de revenus. En effet, la charge de la dette s'est rapidement accrue - plus de 20 points de pourcentage du PIB depuis 2014 - sous l'effet conjugué d'une accentuation de la crise sécuritaire qui a nécessité une forte hausse des dépenses, une chute des prix à l'exportation, essentiellement de l'uranium, qui a pesé sur les revenus, de même que des phénomènes climatiques qui se sont traduits par des déficits plus importants et un affaiblissement de la croissance.
- L'exposition « modérée » liée au risque de liquidité du gouvernement tient compte de l'augmentation, en 2019 et 2020, des besoins de refinancement à des conditions moins favorables sur le marché en monnaie locale qui a incité le pays à solliciter auprès du FMI un appui financier un peu plus important que prévu. Moody's estime

que les besoins de financement bruts du gouvernement s'élèveront, dans les deux prochaines années, à 10-13 % du PIB.

- Une exposition « modérée » au risque événementiel liée à des tensions géopolitiques dans la région du Sahel ainsi qu'au risque de liquidité du gouvernement alors que le pays affiche des besoins de refinancement en monnaie locale conséquents. En effet, l'évaluation du risque géopolitique - perçu comme « modéré (+) » au Niger - prend en considération l'existence d'un risque sécuritaire accru dans la quasi-totalité des pays voisins - notamment le Burkina Faso, le Mali, l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigéria - qui expose le Niger aux incursions de mouvements extrémistes violents dans la région. La part relativement élevée consacrée dans le budget à la sécurité, au détriment des dépenses sociales ou investissements productifs, est révélatrice de l'exposition du pays au risque sécuritaire.
- Par ailleurs, Moody's justifie la perspective stable du Niger par l'existence d'un rapport entre risques haussiers et baissiers que Moody's perçoit comme équilibré pour un profil de crédit du pays de niveau de notation B3. La perspective

stable repose également sur le fait que Moody's estime que le Gouvernement devrait être en mesure d'accéder à de nouvelles sources de financement concessionnel pour refinancer une dette intérieure à des coûts plus élevés arrivant à échéance dans les prochaines années.

Toutefois, Moody's prévient que des facteurs sont susceptibles d'entraîner à la hausse ou à la baisse la notation du Niger. Parmi les facteurs favorables, on peut relever la capacité du pays à poursuivre les réformes dans la gouvernance des finances publiques et sa capacité d'absorption des chocs économiques améliorée grâce à la mise en œuvre de projets d'infrastructure majeurs qui permettraient d'engager le ratio dette sur PIB sur une trajectoire résolument baissière, avec une résistance aux chocs économiques, sécuritaires ou climatiques nettement accrue. Parmi les facteurs défavorables, il y a le constat d'un affaiblissement notable de l'engagement du Gouvernement en matière de réforme budgétaire remettant en cause la poursuite des financements publics ou privés et exacerbant les tensions sur la liquidité. Une dégradation significative du climat sécuritaire pèserait également sur les perspectives de croissance et de développement du pays.

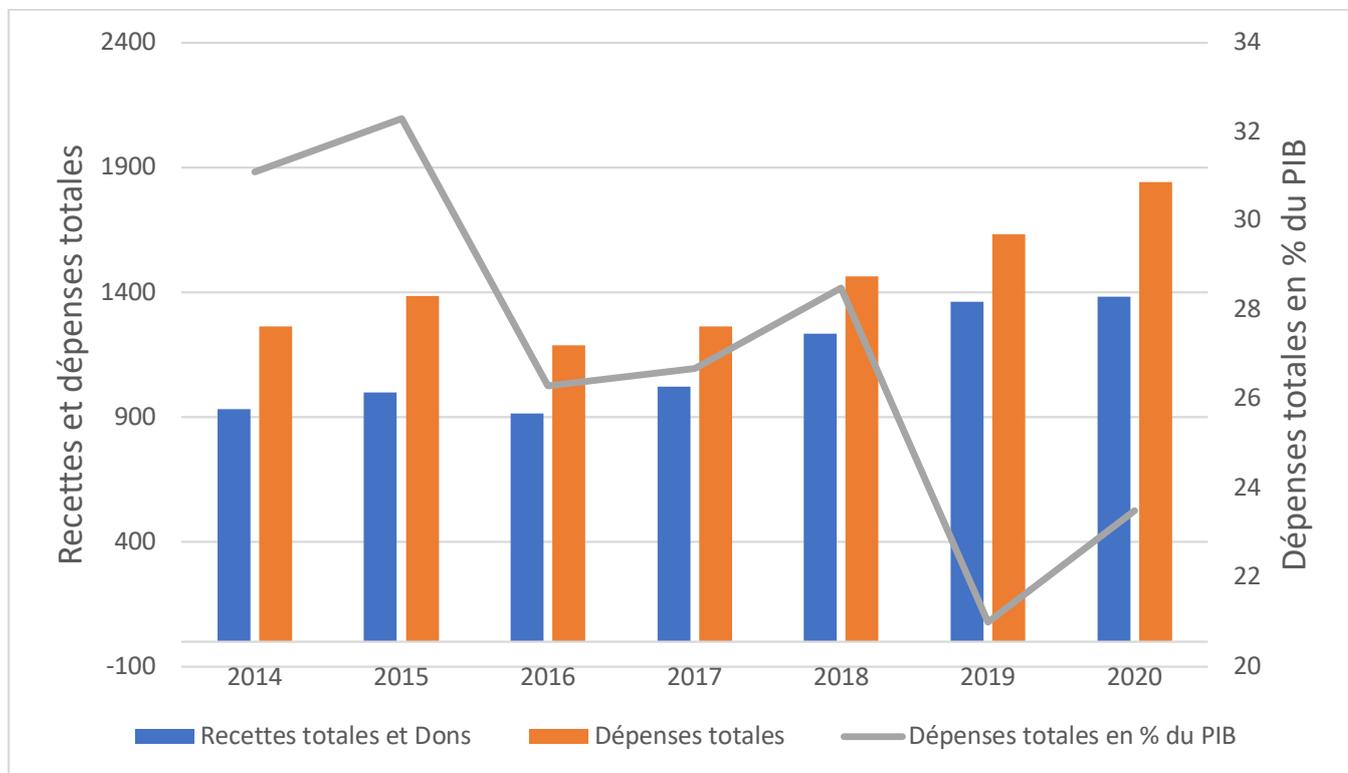
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

L'écart entre les recettes et les dépenses publiques se réduit au Niger depuis 2016 après s'être creusé de 2013 à 2015. Ainsi, les performances des régies financières s'améliorent et le Gouvernement prend des mesures pour maîtriser les dépenses (recrutement uniquement dans les secteurs prioritaires, contrôle des agents contractuels de l'Etat, etc.). En

2020, les recettes publiques, hors dons, ont enregistré une baisse annuelle de 25,5 milliards de FCFA (-3,0 %). La fermeture, au dernier trimestre de l'année 2019, des frontières terrestres du Nigéria au commerce avec ses pays voisins ainsi que les mesures d'accompagnement fiscales prises par les autorités pour soulager les ménages et entreprises affectés par la crise sanitaire ont compliqué la collecte des recettes et ont accru les dépenses.

Figure 9. Evolution des dépenses et recettes publiques au Niger, 2014-2020



Source : Ministère des Finances

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Au cours de l'exercice budgétaire 2020, les recettes totales (dons compris), qui représentaient 17,6 % du PIB contre 18,0 % en 2019, ont progressé de 1,4 % portées principalement par les dons qui ont augmenté de 45,0 milliards de FCFA (+8,8 %) tandis que les ressources intérieures ont baissé de 25,5 mil-

liards de FCFA (-3,0 %).

Pour ce qui est des dépenses publiques, elles ont progressé plus vite que les recettes. En effet, les dépenses publiques totales ont enregistré une augmentation de 210,3 milliards de FCFA (+12,9%) pour représenter 23,4% du PIB en 2020 contre 21,6 % en 2019. La hausse des dépenses est imputable principalement aux dépenses d'investissement (+8,4 %)

et aux dépenses courantes (+14,6 %) inhérentes aux mesures sécuritaires et aux mesures prises pour répondre à la pandémie de la COVID-19.

Tableau 25. Présentation détaillée des dépenses et recettes publiques au Niger, en milliards de FCFA en 2020

Revenus et dons				1388,3
	Revenus totaux			852,4
		Revenus des taxes		760,1
			Taxes directes	191,6
			Dont taxes sur le pétrole	93,4
			Taxes indirectes	523,3
		Revenus non issus des taxes		73,0
			Contributions Sécurité Sociale	
			Autres	
				Dont dividendes d'entreprises publiques
	Dons			536
		Projets		372,2
		Programmes		163,8
Dépenses totales				1810,5
	Dépenses courantes			813,2
		Salaires et compensations		297,6
		Sécurité Sociales		
		Transferts et autres		268,8
	Dépenses exceptionnelles			
	Intérêts dus			82,3
		Sur dette domestique		51,9
		Sur dette extérieure		28,4
	Dépenses d'investissement			997,3
		Sur ressources domestiques		398,5
		Sur ressources extérieures		557,7
	Prêts nets			41,1
Balance primaire				-422,2

Source : Ministère des Finances

L'évolution de ces principaux agrégats des finances publiques conduit à une détérioration du solde budgétaire global (dons compris) qui passe de -3,5 % du PIB en 2019 à -5,3 % en 2020. Au regard de l'augmentation des dons, le déficit global, hors dons, s'est creusé davantage passant de -783,3 milliards en 2019 à -979,1 milliards de FCFA, soit 25,0 %.

7.1.3 Présentation générale du budget

Au titre de l'année 2020, le budget initial de l'Etat du Niger s'est élevé à un montant de 2 266,2 milliards

de FCFA contre 2 157,3 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 108,9 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 5,1 % en valeur relative. Cette hausse du budget est consécutive à l'augmentation des recettes internes et externes, respectivement de 98,73 milliards de FCFA (soit 8,72 %) et 14,5 milliards (soit 1,7 %). En octobre 2020, à la suite de la deuxième rectification de la loi de Finances le budget 2020 de l'Etat du Niger est passé à 2 514,40 milliards F CFA contre 2 422,33 milliards F CFA lors de la première rectification, soit une augmentation de 3,8 % en valeur relative.

* Revenus (sans les dons) moins les dépenses (sans les intérêts et les investissements à venir).

Les recettes internes prévues pour 2020 s'élèvent à un montant de 1 057,5 milliards de FCFA. Elles se décomposent en recettes fiscales (impôts sur les revenus, taxe sur la valeur ajoutée, taxe sur les activités financières, droits d'enregistrement et de timbres, taxe spéciale à la réexportation, droits de douanes à l'importation, redevances minières et pétrolières) prévues pour un montant à 980,5 milliards de FCFA, en recettes non fiscales (revenus du domaine, des amendes et condamnations diverses, des produits financiers, les ventes de produits et services) estimées à 27,3 milliards de FCFA et en recettes exceptionnelles (ressources PPTTE) pour un montant prévu de 42,9 milliards de FCFA.

Au cours du troisième trimestre 2020, le montant total des recouvrements des recettes internes a atteint 301,79 milliards de FCFA sur des prévisions annuelles de 1 057,54 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 28,54 %, représentant 45,52 % des recettes totales réalisées. Par rapport aux prévisions trimestrielles, le taux d'exécution des ressources internes est de 126,99 %. Comparé à la même période en 2019, le niveau de réalisation des recettes internes a connu une hausse de 69,20 milliards de FCFA, soit 29,75 %.

Les recettes externes prévues s'élèvent à un montant de 1 456,9 milliards en 2020, en hausse de 18,38 %. Les ressources extérieures comprennent les dons et legs et les emprunts extérieurs. Au troisième trimestre 2020, le montant total décaissé au titre de ces ressources s'établit à 361,3 milliards pour des prévisions annuelles de 1 456,9 milliards, soit un taux de réalisation de 24,8 %, représentant 54,5 % des réalisations totales, estimées à 663,02 milliards de FCFA. Comparé à la même période en 2019, le niveau de mobilisation des ressources extérieures a connu une hausse de 244,1 milliards, soit 208,3 % liés essentiellement à la mobilisation des ressources sous forme d'aides budgétaires de l'ordre de 106,9 milliards de franc CFA et à la mobilisation d'obligations du trésor de 121 milliards de franc CFA.

En 2020, les prévisions des dépenses budgétaires totales de l'Etat s'élèvent à un montant de 2 514,4 milliards de FCFA contre 2 157,31 milliards FCFA en 2019, soit une hausse de 357,1 milliards FCFA en valeur absolue, correspondant à 16,5 % en valeur

relative. Elles se répartissent en dette publique pour un montant de 459,1 milliards de FCFA, en dépenses de personnel pour un montant de 295,76 milliards de FCFA, en dépenses d'acquisition de biens et services pour un montant estimé à 142,25 milliards de FCFA, en dépenses de subventions et transferts estimées à 298,9 milliards de FCFA et en dépenses d'investissements pour un montant prévu de 1 322,2 milliards de FCFA.

7.1.4 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

En 2020, les dépenses sociales (éducation, santé, développement rural, infrastructures) faisaient partie des priorités du Gouvernement du Niger en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans le développement économique et social. Le développement rural et la sécurité alimentaire sont les secteurs les plus financés par les ressources de l'Etat. Ainsi, avec un montant de 359,9 milliards de FCFA en 2020, le budget alloué au monde rural représentait 22,3 % du budget global de l'Etat du Niger (4,5 % du PIB). Cette hausse des dépenses rurales est sous-tendue par les mesures de soutien aux populations à la suite de la crise sanitaire. Après, le développement rural, l'éducation est le deuxième secteur le plus financé par l'Etat, avec un poids de 18,2 % des dépenses sectorielles. La santé, bien qu'elle soit une dimension importante du développement, a reçu 10,5 % du budget total de l'Etat. Toutefois, malgré la faiblesse des ressources allouées au secteur de la santé, les indicateurs sanitaires ont connu une amélioration sensible. L'espérance de vie est estimée à 61 ans, et la couverture sanitaire s'est légèrement améliorée. Enfin, les infrastructures sont financées à hauteur de 18 % du budget total par postes de dépenses en 2020.

Tableau 26. Présentation du budget total par postes de dépenses, en milliards de FCFA et en %

A. DEPENSES SECTORIELLES	2018		2019		2020	
	PLF2018	PLF2019	PLF2019	POIDS 2018	PLF2020	POIDS 2020
SECTEURS						
Education	254,39	277,20	288,74	18,75%	293,16	18,2%
Sécurité	236,36	194,67	194,67	17,43%	216,90	13,4%
Dev. Rural & séc. Alim.	262,17	228,38	228,38	19,33%	359,89	22,3%
Régies financières	74,41	49,00	49,00	5,48%	58,30	3,6%
Consolidation des Institutions démocratiques	106,53	103,76	103,76	7,85%	140,51	8,7%
Energ. & Infra.	173,72	243,15	243,15	12,81%	290,12	18,0%
Santé	123,33	137,43	137,43	9,09%	169,74	10,5%
Hydr. Rurale & urb.	49,38	61,98	61,98	3,64%	49,86	3,1%
Autres	75,79	56,95	56,95	5,59%	32,15	2,0%
TOTAL A	1 356,09	1 352,59	1 352,59	100%	1 610,96	100%
B. DEPENSES D'ORDRE ET CHARGES COMMUNES						
Dépenses fiscales	213,28	39,15%	310,61	44,49%	325,29	49,64%
Dette publique	228,94	42,25%	291,76	41,79%	245,95	37,53%
Charges communes	102,56	18,82%	95,80	13,72%	84,01	12,82%
TOTAL B	544,77	100%	698,16	100%	655,25	100%
TOTAL BUDGET GENERAL (A+B)	1 900,86	100%	2 050,76	100%	2266,2	100%

Source : Ministère des Finances

7.2 Politique fiscale

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Dans le cadre de la loi de finances 2020, le gouvernement du Niger a pris des mesures fiscales qui permettent d'améliorer le recouvrement de recettes fiscales d'au moins 1,2 % du PIB. Ces mesures concernent notamment :

- La taxe professionnelle : il a été proposé la réduction de moitié du taux appliqué à la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession pour la détermination du droit proportionnel. Ainsi, ce taux est abaissé de 3 % à 1,5 % pour les établissements publics éligibles à la taxation spécifique ;
- L'impôt synthétique : il a été proposé l'introduction d'une tranche intermédiaire, afin de corriger certaines distorsions liées aux chiffres d'affaires d'une tranche à l'autre au niveau du tableau re-

latif au montant de l'impôt synthétique des micro-entreprises du négoce ;

- La taxe sur la valeur ajoutée : il a été proposé l'instauration d'un système de facturation de la taxe par la mise en place de machines de facturation automatique reliées aux serveurs de l'Administration fiscale afin d'améliorer le rendement de la TVA ;
- Des droits d'enregistrement : il a été proposé, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, la modification du délai d'enregistrement des actes des notaires et huissiers, des actes portant transmission de propriété ou d'usufruit des biens immeubles, des fonds de commerce, de clientèles, de droit au bail et des promesses de bail portant sur tout ou partie d'un immeuble ;
- Les régimes dérogatoires : de nouvelles mesures

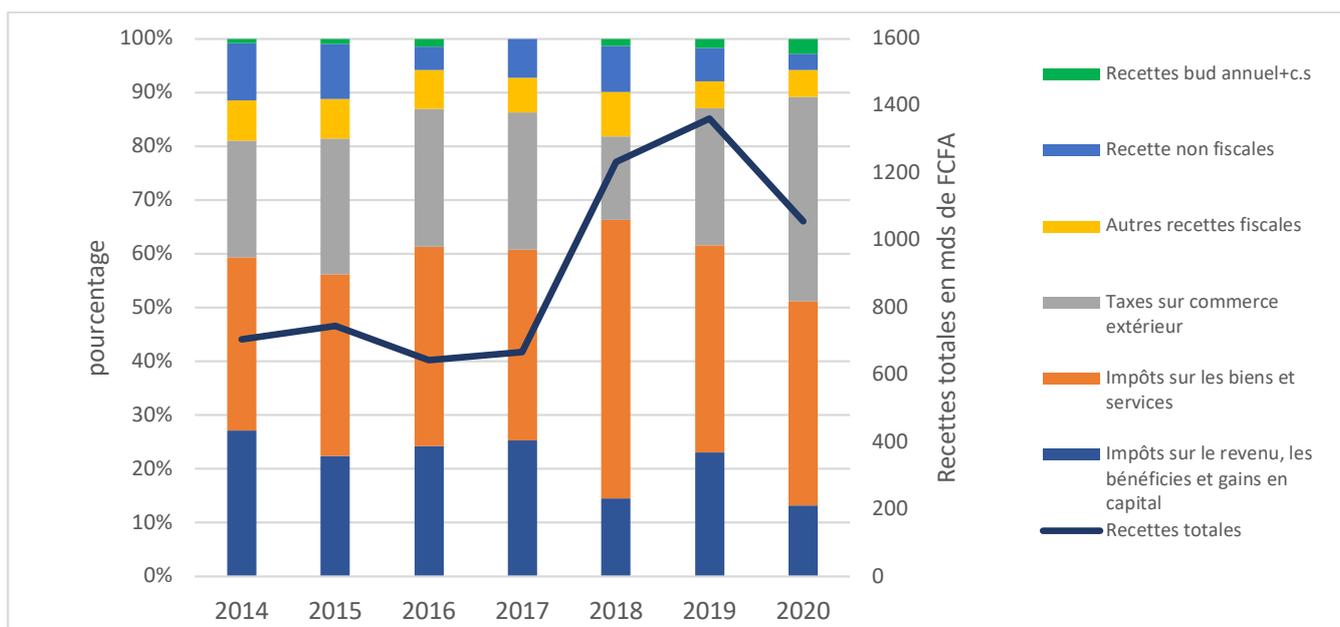
sont proposées pour améliorer la rationalisation des exonérations accordées par l'Etat, à travers notamment la loi portant régime des Contrats de Partenariat Public-Privé, le Code des Investissements, la loi minière, le Code Pétrolier, la loi portant régime fiscal des marchés publics financés sur fonds extérieurs, la loi sur les investissements des grands projets miniers, les conventions bilatérales et multilatérales ;

- La taxe sur la réexportation (TSR) : il a été proposé de réviser les taux de la TSR qui passent de 5% et 10% à 5%, 20% et 45% selon le produit réexporté ainsi que l'application de la valeur réelle en lieu et place des valeurs dites administratives comme base taxable ;
- Des droits de publicité et hypothécaire : il a été proposé de supprimer les droits fixes de mille francs perçus en sus des droits de mutation et de concession définitive. Il est également prévu la possibilité de régularisation d'occupation sur autorisation du Ministre des Finances. Les modalités pratiques de cette régularisation, notamment le mode de perception des droits et de détermination du prix de cession sont précisés par voie réglementaire.

Afin d'atteindre ces objectifs, les autorités nigériennes ont mis en place un plan de modernisation de l'administration fiscale. Il s'agit de l'instauration du guichet unique de dédouanement des véhicules usagés (GUAN), et de l'informatisation de la Direction générale des impôts, avec notamment l'installation du logiciel mondial SYDONIA World. Ces réformes devront se traduire par des gains de recettes tangibles. De nouvelles mesures fiscales ont été introduites portant sur l'impôt sur les bénéfices (ISB), l'impôt synthétique (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe sur les activités financières (TAFI), la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TATTIE) et l'inscription des droits fixes pétroliers dans la loi de finances.

Par ailleurs, les administrations fiscale et douanière ont notamment bénéficié de la réorganisation de l'unité chargée des grands contribuables, de la mise en place à des fins fiscales d'une évaluation des importations sur la base de leur valeur transactionnelle, de nouveaux systèmes logiciels et d'une meilleure interconnectivité.

Figure 10. Recettes du budget général décomposées par source



Source : BCEAO

En 2020, les recettes fiscales s'élevaient à 980,5 milliards de FCFA contre 1078,2 milliards de FCFA en 2019, soit une diminution de 9,1 %. L'impôt sur les biens et services (TVA et taxe sur le chiffre d'affaires) est la source la plus importante de recettes fiscales. Il a représenté 35,4 % des recettes fiscales en 2020. Les droits et taxes à l'importation est la deuxième source de recettes fiscales du Niger. Sa part a représenté 31,5 % en 2020.

7.2.2 Recettes des administrations publiques type santé, chômage et retraite

Le régime nigérien de sécurité sociale des travailleurs salariés géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les travailleurs salariés et le Fonds National de Retraite (FNR). La CNSS le système couvre trois branches d'activités sociales :

- ° Les prestations familiales (en charge des prestations de maternité) ;
- ° Les accidents du travail et maladies professionnelles ;
- ° Les pensions (invalidité, vieillesse, décès).

Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par le régime de sécurité sociale mais peuvent adhérer volontairement au risque accidents du travail. Le FNR gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur public. Géré par l'État, sous la tutelle financière du Ministère des Finances, il verse des prestations principalement pour les branches retraite, invalidité et congé de maladie et survivants. En 2020, les recettes du FNR sont estimées à 17,1 milliards de FCFA.

7.2.3 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Dans le cadre de la loi de finances 2021, un certain nombre de mesures fiscales ont été approuvées par le Parlement. Ces nouvelles mesures fiscales portent sur l'amélioration du cadre fiscal en matière d'impôt sur les bénéfiques, de taxation spécifique, de TVA, du contrôle et du contentieux fiscal et des régimes dérogatoires.

En matière d'impôt sur les bénéfiques, la mesure porte

sur l'abandon de la limitation de la déductibilité des charges liées à l'acquisition de produits alimentaires du cru auprès d'un non assujetti. Ces charges sont désormais intégralement déductibles lorsqu'elles sont matérialisées par un reçu et portent sur les produits alimentaires non transformés dont la liste est annexée à la Directive 02/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009, à l'exclusion des produits cités au point 1 de ladite liste.

En matière de taxation spécifique, la réforme vise l'éligibilité des promoteurs fournissant des infrastructures passives de télécommunication à la Taxation Spécifique. Il s'agit de personnes physiques ou morales qui mettent à la disposition de leurs clientèles, principalement des opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès internet, des infrastructures, dites passives, de télécommunication (pylônes, Génie Civil, groupes électrogènes, baies énergies, climatiseurs, batteries, panneaux solaires, turbines éoliennes, réservoirs de gasoil...). Cette taxation spécifique est prévue en matière de Taxe Immobilière des Personnes Morales (TIPM) et de Taxe Professionnelle (TP). C'est ainsi qu'en matière de TIPM, la taxation spécifique appliquée aux infrastructures passives de télécommunication se traduit par une réduction d'impôt de 50% et en matière de TP, le droit proportionnel est ramené de 10% de la valeur locative des immeubles servant à l'exercice de la profession à 3% de la même valeur locative.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, il est proposé deux (2) mesures. La première vise à exclure du champ d'application de la TVA déterminée fictivement, prévue à l'article 225 ter du CGI, les opérations d'acquisition des produits du cru. A cet effet, l'acquisition de ces produits constitue une exception au principe de la retenue à la source de la TVA fictive. Elle ne donne pas lieu au calcul, à la retenue et au reversement de la TVA déterminée fictivement. La deuxième mesure vise à adapter notre dispositif fiscal au système de facturation électronique institué par la Loi de finances pour l'exercice budgétaire 2020.

En matière de régime d'imposition, la mesure porte sur la modification de l'article 328. Elle vise à faire relever, désormais, de plein droit, du régime réel normal d'imposition certaines catégories profes-

sionnelles disposant de compétences avérées pour faire face aux exigences déclaratives dudit régime (professions libérales, entreprises constituées sous forme sociétale) ou qui, par essence, exercent des activités pourvoyeuses de TVA parce qu'en relation directe avec le consommateur final (magasins à rayons multiples). Elle permettra ainsi d'empêcher, à des professions libérales et des filiales ou succursales de multinationales, d'exercer sous le régime de l'impôt synthétique applicable aux informels. Dans le même ordre d'idée, il est proposé de laisser aux entreprises, personnes physiques ou morales, autres que celles visées plus haut, qui débutent leurs activités, de choisir librement leur régime d'imposition. Cependant, il est laissé à l'Administration fiscale la possibilité de remettre en cause le choix et imposer le contribuable au régime d'imposition correspondant au chiffre d'affaires que ce dernier a effectivement réalisé dans les conditions fixées au point 5) de l'article 368 bis.

En matière de contrôle fiscal, la mesure vise à conférer aux Avis de Mise en Recouvrement (AMR) établis sur la base des procès-verbaux de l'Unité Ad Hoc de Répression de la Délinquance Fiscale, valeur de

notification définitive une fois le PV établi.

En matière contentieuse, il est proposé la modification de l'article 1008 pour faire obligation à tout réclamant qui n'a pas reçu avis de la décision de l'Administration fiscale dans le délai de trois (3) mois, suivant la date de présentation de sa demande, de saisir le Comité Arbitral de Recours Fiscaux (CARFI) qui dispose d'un délai de trois (3) mois pour se prononcer. Dans la législation actuelle, la saisine du CARFI reste une faculté, ce qui pose le problème de la validité des garanties constituées pour la requête formulée devant le Directeur Général des Impôts.

En matière de régimes dérogatoires, concernant les grands projets miniers, il est proposé la réduction de l'exonération de la Taxe Professionnelle, actuellement permanente, aux cinq (05) premières années d'exploitation. Relativement au Protocole d'Accord Type, il est proposé l'exclusion de la TVA sur les prestations de services ainsi que des exemptions d'impôts et taxes indirects accordées aux ONG dans le cadre des actions concourant directement à la réalisation de leurs projets.

7.3 **Projet de loi de finances**

Le projet de loi de finances pour l'année 2021 prévoit un budget annuel global de 2 644,5 milliards de FCFA contre 2 514,2 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 130,1 milliards de FCFA correspondant à 5,2 %. Le cadrage budgétaire pour l'exercice 2021 repose sur les scénarios suivants : (i) une croissance du PIB de 8,1 % ; (ii) un taux d'inflation projeté à 2,0 % ; (iii) un cours du baril de pétrole à 55,3 dollars avec une production de 20.000 barils/jour⁹; (iv) un solde budgétaire global donc compris de -4,8 % du PIB ; (v) un déficit extérieur courant (y compris donc compris) à environ 16,5 % du PIB. Le cours du baril de pétrole est cependant tombé en 2020 bien plus bas que les hypothèses sur lesquelles reposait le cadrage budgétaire, la baisse étant liée en partie à la crise du COVID-19.

Dans le cadre de la loi de finances 2021, les recettes internes prévues s'élèvent à un montant de 1.305,11 milliards. Elles représentent 49,35% des prévisions budgétaires totales et se décomposent comme suit

: (i) les recettes fiscales s'élèvent à un montant de 1.251,10 milliards de FCFA en 2021 contre 980,51 milliards de FCFA en 2020, représentant un accroissement de 27,60% ; (ii) les recettes non fiscales s'élèvent à un montant de 20,77 milliards, en baisse de 6,55 milliards par rapport à 2020 ; (iii) les recettes exceptionnelles sont évaluées à un montant de 27,30 milliards contre 42,68 milliards en 2020, soit une baisse de 15,38 milliards.

Plusieurs hypothèses sous-tendent les prévisions budgétaires 2021. Ainsi, au niveau international, les hypothèses portent sur une croissance économique mondiale de 5,8 % en 2021, un cours moyen du pétrole brut autour de 55,3 USD par baril sur la période de projection, un cours moyen de l'uranium qui s'établirait à 33,9 USD par livre, un prix moyen de l'once d'or projeté à 1,850 USD, un taux de change USD/FCFA moyen de 585,8. Au niveau régional, l'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par la consolidation de la croissance écono-

⁹ Toutefois, les cours du pétrole ont actuellement chuté. En effet, le baril de pétrole en mai 2020 est d'environ 25 dollars, soit une baisse d'un peu plus de 100 % de sa valeur prévisionnelle.

mique notamment au Nigeria. Le contexte sanitaire actuel pourrait remettre en cause les prévisions budgétaires de cette année.

Sur le plan régional, l'intégration économique connaît une avancée majeure grâce à la concrétisation de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Sur le plan sécuritaire, la situation s'améliorerait grâce aux actions coordonnées des Etats à travers les différentes forces multinationales engagées dans la lutte contre le terrorisme, notamment celles du G5-SAHEL.

Sur le plan national, les prévisions budgétaires sous-tendent une maîtrise de la pandémie du Covid-19 et une reprise de l'activité économique grâce à l'accé-

lération de la mise en œuvre du PDES 2017-2021. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets phares du Gouvernement relatifs à la construction d'infrastructures, la construction du pipeline entre le Niger et le Bénin pour l'exportation du pétrole brut à partir de l'année 2023, la construction du pipeline interne, la construction de la tour du pétrole, la construction de l'hôpital de référence de Tahoua, la construction de l'immeuble des finances, la construction de la cimenterie de Garadawa, la poursuite de la mise en œuvre des investissements de l'Initiative 3N et du Programme du Millenium Challenge Corporation (MCC) ainsi que les travaux du barrage de Kanda-dji et la consolidation des réformes économiques et financières devraient renforcer la croissance économique.

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Les élections présidentielles du 21 février 2021, qui ont porté au pouvoir M. Mohamed Bazoum, consacrent la première transition politique démocratique. Il s'agit d'un événement historique pour le Niger dont l'histoire est marquée par de nombreux coups d'État, qui n'a jamais vu deux présidents élus se succéder depuis l'indépendance en 1960¹⁰. Les observateurs ont salué le climat apaisé et paisible dans lequel les élections se sont déroulées. Toutefois, des troubles ont éclaté au Niger à l'annonce de la victoire du candidat du pouvoir, Mohamed Bazoum, à la présidentielle du 21 février. La proclamation des résultats du scrutin, deux jours plus tard, a entraîné des pillages de commerces, mais aussi des destructions de résidences privées et d'infrastructures. Deux personnes sont mortes, et 468 personnes ont été interpellées en marge des violences. L'opposition rejette, pour sa part, les résultats des élections proclamés par la cour constitutionnelle, ce qui fait craindre les risques d'une crise politique.

La situation sécuritaire s'est détériorée, en particulier dans les zones frontalières avec le Nigéria, le Burkina Faso et le Mali, où des groupes armés ont établi des bases et perpétuent des attaques répétées contre les forces de sécurité et les civils. Cette situation entraîne des crises sociales et humanitaires avec des accueils de réfugiés, estimés à 246 000 réfugiés et

186 000 personnes déplacées, principalement à Diffa et Tillabéry, et plus récemment à Maradi, ce qui fragilise davantage le pays. Les régions de Tahoua et Tillabéry sont proches de la frontière avec le Mali. La région de Tillabéry est située dans la zone dite « des trois frontières » entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso, régulièrement frappée par les groupes djihadistes affiliés à Al-Qaida ou à l'État islamique (EI). Au mois de mars 2021, deux attaques terroristes ont, par exemple, fait environ 200 morts. L'intensification de ces attaques dans l'ouest du pays constitue le plus grand défi auquel est confronté le nouveau chef de l'État qui s'est engagé à lutter contre l'insécurité.

Pour faire face à l'insécurité, le gouvernement a mis en place l'état d'urgence dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry. Il a également accru les moyens des forces de défense et de sécurité et mis en place une nouvelle opération militaire dans le cadre de la force mixte d'intervention du G5 Sahel. Selon des estimations, la hausse des dépenses de défense et d'accueil des réfugiés dans le cadre des interventions militaires aurait un coût annuel de 220 milliards de FCFA, soit environ 5 % du PIB. Cela réduira d'autant les ressources disponibles pour financer des investissements en faveur du développement économique.

8.2 Risques sociaux

La détérioration de la situation sécuritaire le long des frontières avec le Mali et le Burkina Faso continue d'impacter négativement la vie des populations des régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry en proie aux violences perpétrées par des groupes armés et d'exacerber les tensions sociales. En effet, les tueries des civils, les assassinats ciblés contre des leaders coutumiers et religieux, les enlèvements, les extorsions de biens et de bétails notamment, les violences basées sur le genre (VBG), créent une situation humanitaire critique dans ces régions.

L'application des mesures d'état d'urgence dans les localités en proie aux conflits doublée de l'interdiction liée à l'utilisation des motocyclettes à deux roues (qui est le moyen de transport le plus pratique des populations) ont provoqué des tensions sociales et accru la vulnérabilité de ces populations qui peinaient déjà à se relever des conséquences de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et des inondations. Cette interdiction a réduit les capacités économiques des jeunes qui ne peuvent plus faire du transport avec leurs motos et a augmenté la souffrance des populations qui ne peuvent se déplacer

¹⁰ Le président de la République du Niger, Mahamadou Issoufou, ne s'est pas présenté aux élections présidentielles après les deux mandats prévus par la constitution. Il reçoit en mars 2021 le prix Mo-Ibrahim, qui récompense la bonne gouvernance et le leadership démocratique des dirigeants africains. Selon le comité le décernant, le chef de l'État s'est « distingué par ses efforts pour améliorer le développement économique de son pays, tout en œuvrant pour la stabilité régionale ».

maintenant que sur des charrettes.

Sur le plan de l'accès aux services sociaux de base, on note la fermeture d'écoles et de centres de santé dans les zones d'insécurité. Par ailleurs, la fermeture de certains marchés ruraux dans ces zones perturbe les activités économiques impactent négativement les réseaux d'approvisionnement, au risque de pro-

voquer des déficits alimentaires tant pour les populations que pour le bétail. Dans la région de Tillabéry 511 332 personnes sont déjà touchées par l'insécurité alimentaire. En ce qui concerne l'accès à l'eau, des milliers de personnes n'ont pas accès à l'eau potable (mini AEP), à cause de l'insécurité persistante qui empêche les populations à accéder aux ressources.

8.3 Risques macroéconomiques

Au plan macroéconomique, la pandémie a lourdement pesé sur l'activité économique. Par ailleurs, le retard dans la mise en œuvre des projets structurels, les restrictions liées à la pandémie et la fermeture de la frontière avec le Nigeria ont contribué à freiner la croissance à 1,2 %, ce qui correspond à un taux de croissance par habitant de -2,6%. Le déficit des transactions courantes devrait rester pratiquement inchangé à 13 % du PIB, car les exportations et les importations ont toutes deux diminué en raison de la fermeture de la frontière avec le Nigéria, de la faiblesse de la demande extérieure et des retards dans la mise en œuvre de projets à forte intensité d'importations.

Par ailleurs, les menaces sécuritaires ainsi que la faiblesse des cours mondiaux du pétrole et de l'uranium affectent également l'environnement économique., la forte dépendance du budget de l'Etat à l'égard des recettes tirées du secteur extractif le rend plus

vulnérable à l'évolution des prix et de la production de matières premières. En 2020, la croissance a été entravée par des chocs, notamment des conditions de sécurité précaires, la faiblesse des prix des produits de base pour les exportations d'uranium et la suspension des échanges commerciaux à la frontière avec le Nigéria. Elle subit également les effets des retards dans la mise en œuvre de mesures de réforme et d'une mauvaise gouvernance. L'activité économique a donc fortement ralenti, avec notamment une contraction des recettes d'exportation et une hausse substantielle de l'aide financière extérieure.

Après évaluation de l'impact de la crise liée au coronavirus, le Gouvernement a estimé les besoins financiers à 597 milliards de FCFA, soit 7,4 % du PIB, dont 159 milliards pour les mesures de soutien sanitaire et la lutte contre la pandémie.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

En 2020, le déficit budgétaire global (dons compris) du Niger s'est détérioré à 5,3% du PIB, consécutivement à la baisse des recettes fiscales provoquées par la faiblesse de l'activité économique, les mesures d'accompagnement fiscal prises par les autorités publiques en faveur des secteurs impactés par la crise sanitaire et la forte augmentation des charges publiques. Cette situation rend difficile l'atteinte du critère de convergence de l'UEMOA pour le déficit budgétaire global de 3% du PIB d'ici 2021, réduisant ainsi l'espace budgétaire et augmentant les besoins de l'aide financière extérieure dont celle promise pour le PDES 2017-2021. Par ailleurs, la

fermeture de la frontière nigériane et des attentats terroristes sans précédent ont compliqué la collecte des recettes et ont accru les dépenses publiques.

L'étroitesse du budget de l'État ainsi que son instabilité pénalisent en effet fortement les politiques de développement alors que le pays fait face à des enjeux socioéconomiques considérables, notamment en raison de sa croissance démographique qui est parmi les plus élevées au monde. L'essentiel des réformes touchant aux finances publiques porte sur une meilleure mobilisation des ressources nationales. Il s'agit, notamment, de rationaliser les

exemptions fiscales et les exemptions de droits de douane qui grèvent le budget, empêcher la fraude sur la commercialisation des produits pétroliers, améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts et mener des contrôles sur le paiement de l'impôt sur le revenu et de la TVA.

Enfin, le FMI relève que des déficits modérés de financement budgétaire et extérieur risquent d'apparaître en raison de chocs négatifs qui seraient difficiles à compenser par des mesures supplémentaires d'assainissement budgétaire ou pour lesquels il serait difficile de se financer sur les marchés obligataires régionaux qui se tendent à nouveau. Toute-

fois, les réformes en matière de gestion des finances publiques mises en œuvre depuis janvier 2017 dans le cadre du mécanisme de facilité élargie de crédit (FEC) sur trois ans avec le FMI vont dans le sens d'une meilleure exécution du budget en phase avec les objectifs du programme. La mise en œuvre de ce programme par les autorités du pays a été jugée globalement satisfaisante, selon les critères de réalisation du FMI, bien qu'il soit entravé par une situation difficile en matière de sécurité, la faiblesse des prix des exportations de produits de base, une détérioration des conditions environnementales, une très forte croissance démographique et, plus récemment, le choc de la pandémie de la COVID-19.

8.5 Risques sanitaires

Le Niger fait souvent face à des épidémies de méningite, de rougeole et de choléra qui sont prise en charge par le ministère de la santé publique à travers le comité national de gestion des épidémies. En 2016, le Niger a connu une épidémie de la fièvre de la vallée du Rift qui s'est traduite par une forte mortalité et un grand nombre d'avortements chez les bovins, petits ruminants et camelins dans le district de Tassara, dans la vallée de Maya (Département de Tchintabaraden, Région de Tahoua) ainsi que des décès liés à la fièvre avec hémorragie et ictère.

Selon le ministère de la santé publique des faiblesses majeures pénalisent le système de santé nigérien. Il s'agit, entre autres, de l'émergence des pratiques néfastes comme la vente illicite des médicaments et la création anarchique de structures privées de santé du fait de l'application insuffisante des textes législatifs et réglementaires, du faible développement de la biologie médicale et de laboratoire et du faible taux de couverture sanitaire de la population qui est seulement de 48,5 %.

A l'instar du monde entier, la pandémie du coronavirus covid-19 constitue un risque sanitaire majeur au Niger. Le premier cas d'infection lié au coronavirus a été détecté le 19 mars 2020, alors que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré le 27 mars 2020. A la date du 26 mars 2021, le Niger a enregistré 4878 cas de COVID-19 confirmés positifs sur un total de

87 905 tests effectués, dont 185 décès, 4972 guéris et 209 cas sous traitement. La pandémie de la COVID-19 est bien contenue au Niger grâce à l'intervention précoce et rapide des autorités, qui ont fermé les frontières, imposé des mesures de distanciation physique et un couvre-feu le soir dès le début de la pandémie. Le Gouvernement du Niger a initié des mesures de sensibilisation et d'hygiène (kit de lavage des mains au savon, distribution de gel et solutions hydroalcooliques, limitation des déplacements, port de masques, etc.) à travers l'ensemble du pays.

Afin d'atténuer l'impact sanitaire, le Niger ont renforcé les capacités de dépistage tout en assurant la mise en place de centres d'isolement. Les mesures sociales ont notamment consisté à accorder une aide alimentaire aux personnes vulnérables et une prise en charge des factures de services publics d'eau et d'électricité pour les ménages à faible revenu. Les entreprises en difficulté ont pu disposer d'intrants agricoles et de reports d'impôts. Les banques ont également été incitées à accorder des prêts aux entreprises éligibles au titre d'un plan de 150 milliards de FCFA (2 % du PIB) soutenu par des fonds de garantie de l'État déposés auprès des banques.

Les risques liés aux chocs climatiques et environnementaux (poches de sécheresse, inondations, arrêts précoces des pluies, etc.) peuvent compromettre les bonnes perspectives économiques qui reposent essentiellement sur l'accroissement des récoltes agricoles et accentuer les situations d'insécurité alimentaire. La production intérieure provient en grande partie de l'agriculture de subsistance, secteur dans lequel les sécheresses fréquentes, les inondations et le manque d'intrants, ainsi qu'un important déficit en infrastructures freinent la croissance de la productivité.

Par ailleurs, avec 80 % de son territoire constitué du Sahara et du Sahel, et la progression du désert de 200 000 hectares par an, le Niger subit de façon récurrente les effets du changement climatique dont les manifestations les plus visibles sont : (i) la dégradation prononcée des terres ; (ii) une faible préservation de la biodiversité ; et (iii) des difficultés à mettre en place une gestion durable des terres et des eaux ayant un impact sérieux sur l'agriculture. Par exemple, le fleuve Niger, de même que le lac Tchad sont fortement menacés d'ensablement, voire de disparition. Pour y faire face, le Niger a adopté en 2017 une politique nationale de l'environnement et du développement durable qui met l'accent sur la gestion durable des terres et de la biodiversité,

la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de promotion des énergies renouvelables.

Le Niger fait face une fréquence accrue des catastrophes naturelles. À la fin de l'été 2020, le pays a subi des inondations d'une gravité exceptionnelle. D'après le ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, les inondations ont fait 34 morts et 25 834 ménages sinistrés totalisant 226 563 personnes. Les régions les plus touchées sont Maradi (sud), Tahoua, Tillabéry, Dosso et Niamey (ouest). Selon le ministère, 20 201 maisons, 1 167 cases, 64 salles de classe, 24 mosquées se sont effondrées ainsi qu'un dispensaire. Plus de 4 290 têtes de bétail ont été décimées tandis que 448 greniers à céréales, 713 puits d'eau potable et 5 306 hectares de cultures ont été endommagés.

En dépit de la courte durée de la campagne pluviométrique et de la faiblesse des précipitations, le Niger fait face depuis plusieurs années à des inondations, y compris dans les zones désertiques du Nord. Un paradoxe pour le pays où les mauvaises récoltes sont habituellement dues à la sécheresse.

9.1 Description générale de la dette publique

9.1.1 Image globale

L'encours de la dette publique du Niger était estimé à 3 510,4 milliards de FCFA (soit 43,6 % du PIB) au 31 décembre 2020, contre 2 978,2 milliards de FCFA

à la même période de l'année 2019, soit 39,1 % du PIB. Il est composé de 2 450,6 milliards de FCFA de dette extérieure et de 1 059,8 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 27. Evolution de la dette nigérienne

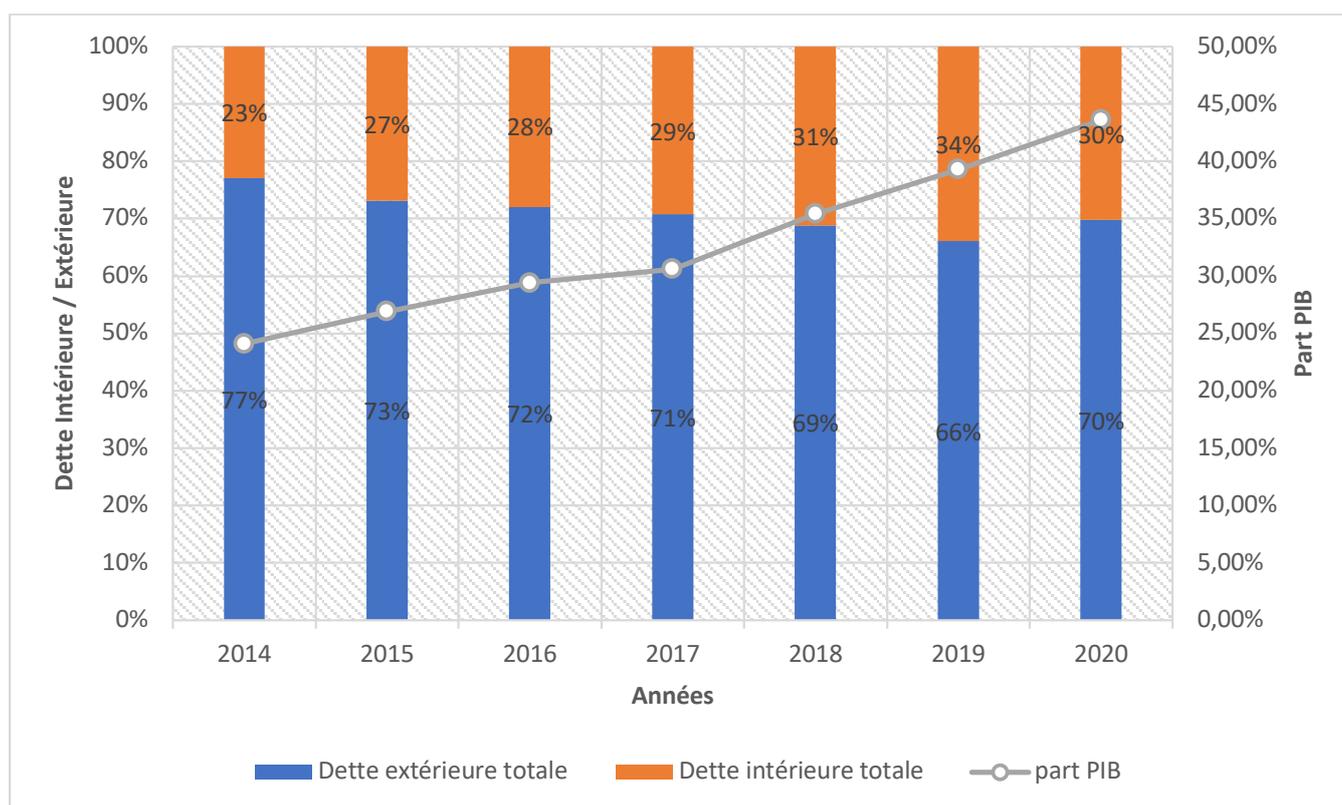
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette totale (% du PIB)	27,1	30,6	34,7	35,4	39,1	43,6
Dette totale (en valeur, FCFA)	1550,4	1 867,5	2 248,4	2 523,4	2 978,2	3 510,4
Restant due	1 530,6	1 787,7	1 986,2	2 523,4	2 927,0	3 505,9
Arriérés	5,3	5,3	5,8	4,3	3,3	4,5
Dû	105,2	269,9	296,7	550,3	556,9	949,6
Payé	99,9	264,6	290,9	546,0	553,6	945,1
Dette extérieure totale	1 138,7	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4	2 450,6
Restant due	1 138,7	1 366,8	1 569,8	1 737,9	1 974,4	2 450,6
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5	71,4
Payé	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5	71,4
Dette intérieure totale	411,7	500,7	678,6	785,5	1 003,7	1 059,8
Restant due	406,4	495,4	672,8	781,2	1 000,4	1 055,3
Arriérés	5,3	5,3	5,8	4,3	3,3	4,5
Dû	66,9	223,5	253,9	492,5	493,4	878,3
Payé	61,6	218,2	248,1	488,2	490,1	873,4
PIB nominal (prix courant)	5725,2	6096,4	6486,0	7121,4	7689,2	8 045,7

Source : Ministère des finances

Au 31 décembre 2020, l'encours du portefeuille de la dette publique est ainsi composé à 69,8 % de dette extérieure et 30,2% de dette intérieure. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille est de 2,8 %, dont 1,7 % pour la dette extérieure contre 5,4

% pour la dette intérieure. La proportion de la dette publique arrivant à échéance dans un an est de 14,3 %, dont 4,1 % pour la dette extérieure et 38,3 % pour la dette intérieure.

Figure 11. Evolution de la composition de la dette nigérienne et part du PIB



Source : DDP, Ministère des finances

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Au total, 14,3 % de la dette arrive à échéance dans un an (court terme), 32,1 % dans 1 à 5 ans (moyen terme), et 53,6 % de la dette est à rembourser dans plus de 5 ans (long terme). Il faut en moyenne 8,9 ans pour refinancer la dette totale dont 11,8 ans pour la dette extérieure et 2,2 ans pour la dette intérieure. Il est à signaler, par ailleurs, que le portefeuille étant essentiellement constitué d'emprunts à taux d'inté-

rêt fixe, il n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Le service de la dette publique effectivement payé au cours des quatre (4) trimestres de l'année 2020 se chiffre à 945,1 milliards de FCFA, répartis à raison de 71,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et de 873,8 milliards de FCFA pour la dette intérieure, dont 680,0 milliards de FCFA de Bons du trésor.

Tableau 28. Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimé en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2014	Allocation 2020 (estimations)
Court terme (< 1 an)	nd	3,2%	14,3%
Moyen terme (1 à 5 ans)	nd	24,2%	32,1%
Long terme (> 5 ans)	nd	72,7%	53,6%
Total	Nd	100%	100%

Source : Ministère des finances

9.1.3 Montant de dette à rembourser à court terme

Au cours de l'année 2020, le montant total des rem-

boursements effectifs de la dette publique s'est élevé à 945,1 milliards de FCFA, dont 71,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 873,8 milliards de FCFA pour la dette intérieure, dont 680,0 milliards de

FCFA de Bons du trésor. Le centre autonome d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) s'est engagé à procéder au remboursement de la dette intérieure pour permettre à l'économie d'aug-

menter le financement du secteur privé. En 2021, le montant de la dette intérieure à rembourser serait de 504,4 milliards de FCFA, soit une diminution de 73,2 % par rapport à 2020.

Tableau 29. Evolution des montants de dette devant être remboursés à court terme

Milliard FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (projections)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	30,5	38,3	46,4	42,8	57,8	63,5	71,4	137,6
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	52,7	61,6	218,2	248,1	488,2	490,1	873,8	504,4
Total	83,2	99,9	264,6	290,9	546,0	553,6	945,1	642,0

Source : Ministère des finances

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

Le Niger a adopté une stratégie d'endettement à moyen terme (2019-2021) orientée vers la réduction du coût de la dette, le recours prioritaire aux emprunts concessionnels, le recours prudent aux bailleurs non traditionnels pour le financement de projets hautement rentables. Cette stratégie permet à l'Etat d'assurer les besoins de financement de tous les engagements en intégrant les contraintes et les risques potentiels afin d'éviter les décisions prises uniquement sur la base du coût ou des opportunités de court terme.

La nouvelle stratégie d'endettement est en phase avec la politique proposée par le FMI et tient également compte de l'incertitude sur la disponibilité des ressources concessionnelles au regard de l'épuisement progressif des principaux fonds (IDA et FAD) qui constituent les créanciers privilégiés du Niger. L'objectif principal de cette politique est de permettre aux pays de gérer efficacement leur dette, de préserver les garanties pour la viabilité de la dette et leurs incitations pour l'emprunt concessionnel.

Pour 2021, la stratégie d'endettement vise à limiter la dégradation des indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette extérieure. Sur la base du besoin de financement net, le plafond d'endettement global en 2021 s'élève à 869,0 milliards de FCFA, dont 434,0 milliards pour le financement extérieur (339,5 milliards d'emprunts projets et 94,5 milliards d'emprunts programmes) et 435,0 milliards de FCFA de

financement intérieur, dont 265,0 milliards de FCFA d'obligations du Trésor, d'une maturité allant de 3 à 7 ans, en fonction de la profondeur du marché. Cette stratégie repose sur une diversification des sources de financement avec un endettement dont la structure est constituée à 49,9 % de ressources externes, dont 28,4 % de dette concessionnelle, 21,6 % de dette semi-concessionnelle et de 50,1 % de financement intérieur par le recours au marché intérieur. La politique de financement restera essentiellement ancrée, d'une part, sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur les partenariats public-privé de type BOOT. Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera au développement du secteur privé à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement du capital humain ainsi que la réduction des coûts des facteurs de production, transport et énergie notamment.

Enfin, la gestion de la dette est assurée par un comité interministériel créé en 2015. Il assure la tenue de réunions régulières, la fourniture d'un effectif complet au comité de soutien technique et l'obtention de la cosignature du ministère des Finances pour assurer la validité de toutes les conventions de prêts.

9.2.2 Viabilité de la dette (selon la Banque mondiale et le FMI)

L'analyse de la viabilité de la dette indique que le risque de surendettement du Niger était modéré, en grande partie à cause des dettes publiques contrac-

tées pour soutenir le développement du secteur des ressources naturelles et financer de grands projets d'infrastructure. Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) en avril 2004 et a bénéficié en 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI).

La dette extérieure publique du Niger a relativement augmenté depuis 2010, en raison des programmes d'investissements prévus dans les plans de développement économique et social. En effet, le ratio de la dette extérieure en pourcentage du PIB est passé de 23 % en 2010 à 42,3 % du PIB en 2020. Une analyse de la viabilité de la dette (AVD) publique indique que tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité relatifs à la dette extérieure, à l'exception du ratio VA/Exportation, ressortent en dessous de leurs seuils correspondants dans le scénario de référence du cadre de viabilité de la dette du FMI et du critère de convergence de l'UEMOA en la matière.

En 2020, les ratios dette publique extérieure/exportations et dette publique totale/PIB sont, respectivement, de 194,9 % et 42,3 % en valeur actualisée, soit des niveaux bien inférieurs aux seuils établis (cf. tableau infra). Le FMI considère donc que le risque de surendettement extérieur et global du Niger est « modéré ». Cependant, la pandémie du coronavirus constitue un contretemps qui a érodé la capacité du pays à amortir les chocs et les risques de détérioration des perspectives sont considérables, soulignant la nécessité d'atténuer la vulnérabilité à l'endettement.

Enfin, la stratégie d'endettement du Niger tient également compte de l'incertitude sur la disponibilité des ressources concessionnelles au regard de l'épuisement progressif des principaux fonds (IDA et FAD), qui constituaient les guichets privilégiés du Niger. Il convient toutefois de souligner que, dans sa mise en œuvre, le Gouvernement continuera à privilégier le recours aux ressources concessionnelles.

Tableau 30. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette (pourcentage)		Service de la dette (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI

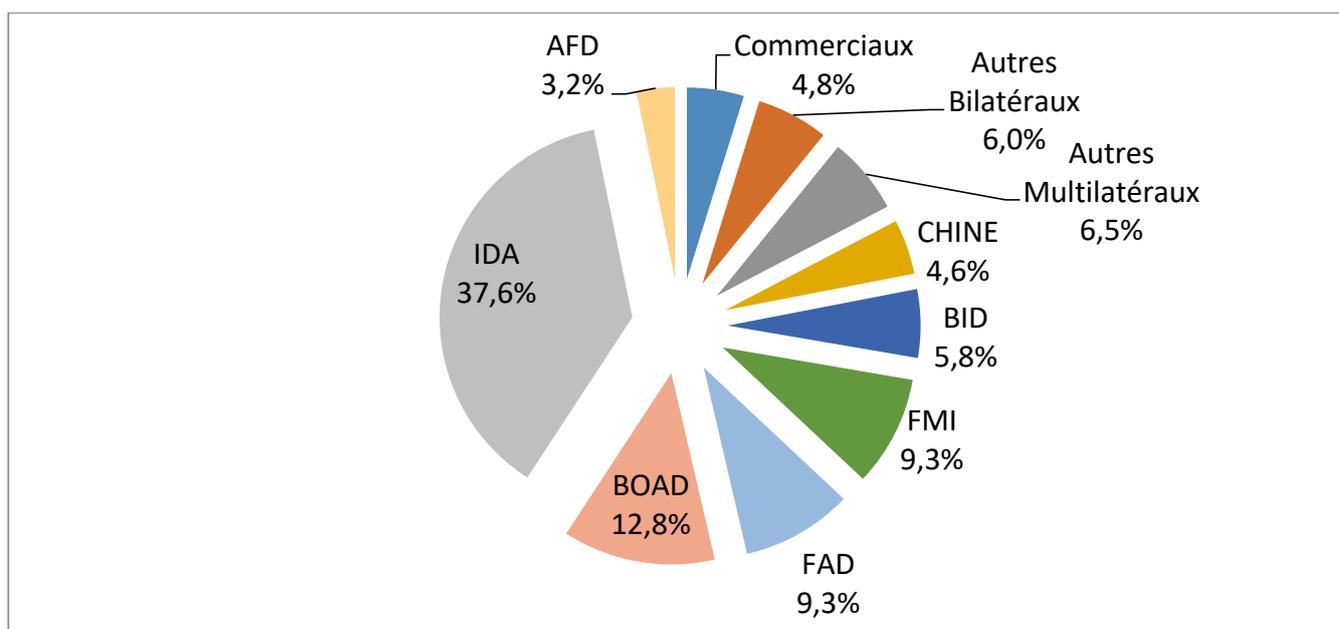
9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

Le graphique ci-après présente la composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (multilatéral et bilatéral) à fin décembre 2020. Au sein des créanciers multilatéraux, l'IDA avec 921,9 milliards de FCFA (46,3 % de la dette des multilatéraux) reste le plus grand créancier multilatéral, soit 37,6 % de la dette extérieure totale. Il est suivi par la BOAD avec 313,5 milliards de FCFA (représentant 15,7 % de la dette des multilatéraux), soit 12,8 % de la dette extérieure totale ;

le FAD avec 228,7 milliards de FCFA (11,5 % de la dette des multilatéraux), soit 9,3 % de la dette extérieure totale ; et enfin le FMI avec 228,7 milliards de FCFA (11,5 % de la dette des multilatéraux), soit 9,3 % de la dette extérieure totale.

Figure 12. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers à fin décembre 2020



Ministère des finances, DDP

La dette bilatérale concerne également 11 créanciers, regroupés en deux catégories. Les créanciers non membres du Club de Paris, dont la dette représente 250,3 milliards de FCFA, soit 73,5% de la dette bilatérale et 10,2% de la dette extérieure totale. Les

créanciers membres du Club de Paris avec une dette de 90,1 milliards de FCFA, représentant 26,5% de la dette bilatérale et 3,7% de la dette extérieure totale. Cette dette concerne essentiellement l'Agence Française de Développement (AFD) et la Belgique.

Tableau 31. Composition du portefeuille de la dette extérieure, par créancier et groupe de créanciers (estimations pour 2020)

	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
Dette extérieure totale	2 450,6	100%	43,6%
Dette commerciale	117,2	4,8%	1,5%
Bilatérale	340,5	13,9%	4,2%
Dont France (AFD)	78,7	3,2%	1,0%
Dont Arabie Saoudite (FSD)	36,0	1,5%	0,4%
Dont Inde	38,1	1,6%	0,5%
Dont Chine	113,9	4,6%	1,4%
Autres Bilatéraux	73,8	3,0%	0,9%
Multilatérale	1 993,0	81,3%	24,8%
Dont FMI	228,7	9,3%	2,8%
Dont Banque mondiale – IDA	921,9	37,6%	11,5%
Dont BAD/FAD	228,7	9,3%	2,8%
Dont FIDA	55,1	2,2%	0,7%
Dont BID	141,7	5,8%	1,8%
Dont BOAD	313,5	12,8%	3,9%
Autres multilatéraux	103,4	5,2%	1,3%

Source : Ministère des finances

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le tableau suivant donne une vision complète de la dette due et de la dette payée au cours de l'année 2020. En 2020, le Gouvernement du Niger a payé un montant de 61,2 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale contre 7,1 milliards pour la dette bilatérale. Le montant total payé au titre de la dette

extérieure totale s'est élevé à 71,4 milliards de FCFA en 2020. Il est à noter que le montant total des décaissements effectifs, enregistré par la Direction de la Dette Publique, au cours de l'année 2020, s'est élevé à 523,3 milliards de FCFA, repartis à raison de 390,1 milliards de FCFA pour les créanciers multilatéraux et 16 milliards de FCFA pour les bilatéraux et 117,2 pour la dette commerciale.

Tableau 32. Détail de la dette due et de la dette payée (décembre 2020)

Situation à décembre 2020	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Restant dû au 31 décembre 2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage nouveau (décaissement 2020)			390,1			16,0			117,2			523,3
Service dû (2020)	38,5	22,7	61,2	4,5	2,6	7,1	0	3,1	3,1	43,0	28,4	71,4
Total	38,5	22,7	61,2	4,5	2,6	7,1	0	3,1	3,1	43,0	28,4	71,4
A maturité 2019												
Arriérés												
Service payé	38,5	22,7	61,2	4,5	2,6	7,1	0	3,1	3,1	43,0	28,4	71,4
Total	38,5	22,7	61,2	4,5	2,6	7,1	0	3,1	3,1	43,0	28,4	71,4
A maturité N-2												
Arriérés												
Restant dû au 31 décembre 2020		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Ministère des finances

9.3.3 Devises de la dette

Le tableau donne une vision détaillée de la dette en devises au 31 décembre 2020. Il résulte que l'Euro constitue la devise la plus importante du portefeuille de la dette extérieure avec 30,9 %, soit 714,4 mil-

liards de FCFA. Elle est suivie par les DTS avec 29,4 %, soit 689,9 milliards de FCFA ; le FCFA avec 24,8 %, soit 574,5 milliards de FCFA ; et le Dollar US avec 6,9%, soit 160,2 milliards de FCFA.

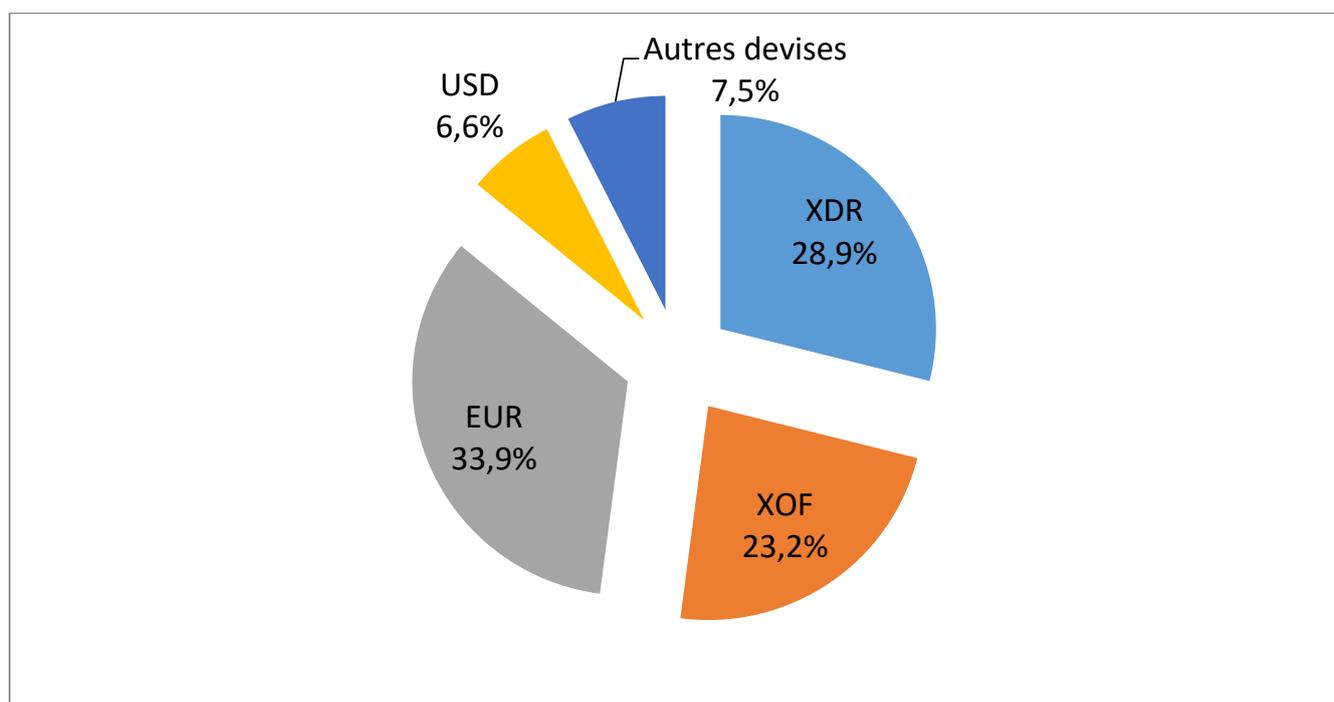
Tableau 33. Détail de la dette en devises

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2020	Dette totale exprimée en milliards EUR	Distribution de la dette selon les devises
FCFA	574,5	1	574,5	655,95	0,876	22,8 %
EUR	1,089	655,95	714,4	1	1,089	30,9 %
USD	0,299	534,6	160,2	1,226	0,244	6,9 %
SDR/DTS ¹¹	0,851	810,2	689,9	0,810	1,052	29,4 %
CNY	1,35	83,9	113,5	0,128	0,173	4,9 %

Source : Ministère des finances ; DDP

¹¹ Special Drawing Right : monnaie de référence du FMI, au sein laquelle le dollar représente 41,73 % ; l'euro 30,93 % ; le GBP 8,09 % ; le CNY 10,92% et le JPY 8,33 %.

Figure 13. Répartition de la dette de la dette extérieure par devise (2020)



source : ministère des finances, DDP

En ce qui concerne le risque de taux de change, il ressort qu'il porte essentiellement sur la dette extérieure. En tenant compte de la parité fixe entre l'euro

et le FCFA, la proportion réelle de la dette publique exposée au risque de taux de change était de 34 % au 31 décembre 2020.

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette intérieure du Niger représentait 30,2 % de dette publique totale. Son montant s'élevait à 1 059,8 milliards de

FCFA, soit 13,2 % du PIB. La dette intérieure est essentiellement composée d'obligations à terme, soit 65,9 % du cumul, et de bons du Trésor représentant 21,7 % du portefeuille de la dette intérieure.

Tableau 34. Présentation de la situation au 31 décembre 2020

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal de l'année 2020
Dette intérieure totale	1 059,8	100%	13,2%
Concours BCEAO	1,44	0,1%	0,0%
Bons du Trésor	230	21,7%	2,9%
OAT	698,3	65,9%	8,7%
Titrisation	7,7	0,7%	0,1%
Avances de Trésorerie	18,4	1,7%	0,2%
Arriérés	4,5	0,4%	0,1%
CPPP	99,5	9,4%	1,2%

Ministère des finances, DDP

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Le portefeuille de la dette intérieure est constitué d'obligations et de bons du Trésor, de concours de la Banque Centrale (concours monétaires consolidés et sur allocations de DTS), de produits de titri-

sation, d'arriérés dus aux fournisseurs, et d'avances auprès des banques locales et de contrats de partenariat public-privé. En 2020, les obligations du trésor représentaient 65,9 % du portefeuille de la dette intérieure, suivies des bons de trésor (21,7 %) et des CPPP (9,4 %).

Figure 14. Evolution de la composition de la dette intérieure (milliards de FCFA)

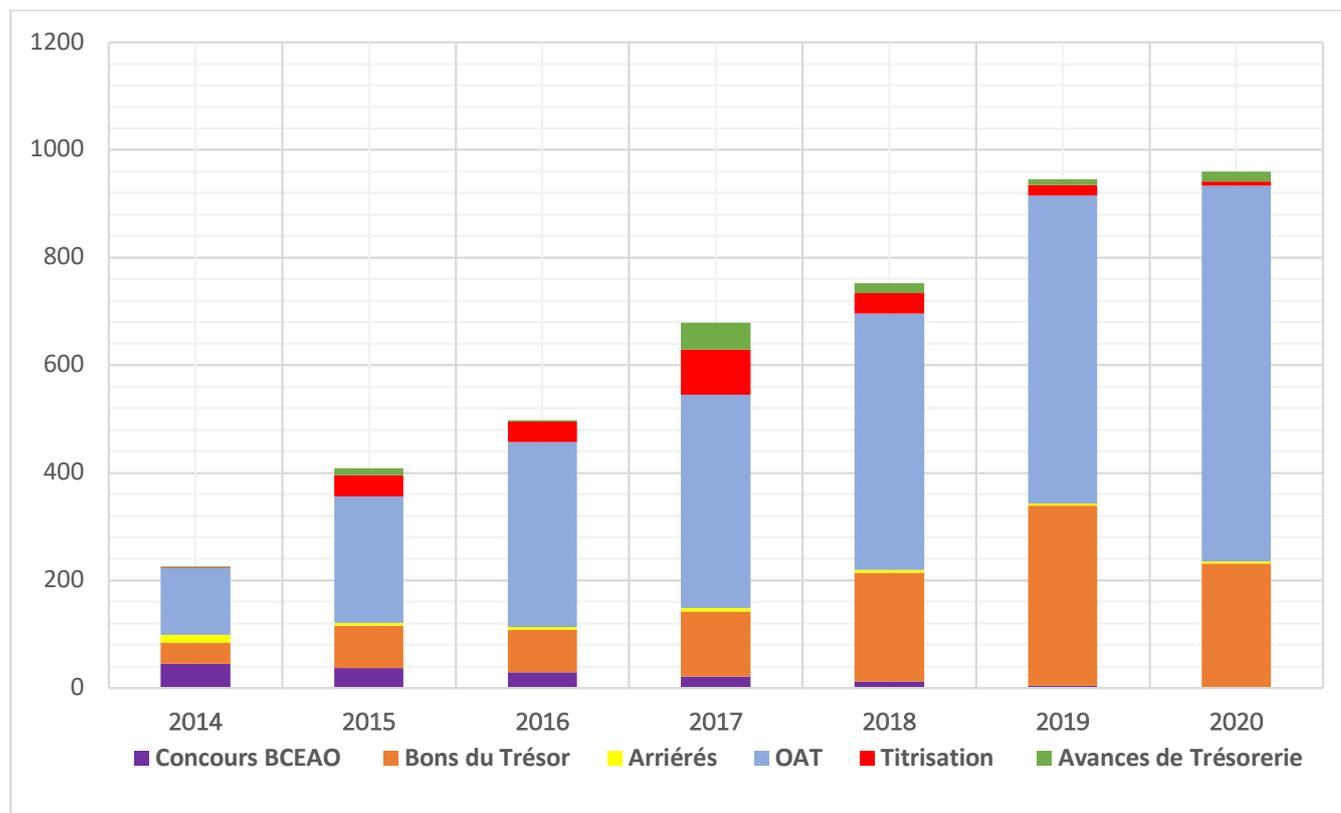


Tableau 35. Evolution de la composition de la dette intérieure (milliards de FCFA)

Rubriques	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Dette extérieure	798,6	1 138,7	1 366,84	1 569,79	1 737,92	1 974,43	2 450,61
Multilatérale	577,2	905,4	1 071,45	1 271,13	1 402,67	1 636,56	1 992,95
Bilatérale	221,5	233,3	295,39	298,66	335,25	337,87	340,45
Commerciale							117,21
Dette Intérieure	224,3	411,7	500,65	678,64	785,48	1 003,72	1 059,77
Concours BCEAO	45,4	37,5	29,29	20,87	12,18	4,62	1,44
Obligations du trésor	124,9	235,2	344,05	396,99	476,76	571,90	698,25
Bons du trésor	39,0	78,5	78,11	121,57	202,54	335,04	230,00
Avances de trésorerie	-	13,5	2,10	49,90	18,75	10,13	18,41
Titrisation	-	39,0	39,00	83,50	38,05	19,98	7,69
CPPP	-	2,8	2,80	-	32,89	58,75	99,53

Passifs (CAA-DIE)	14,9	5,3	5,30	5,81	4,31	3,30	4,46
Dettes publiques	1 022,9	1 550,4	1 867,49	2 248,43	2 523,40	2 978,16	3 510,4

Source : Ministère des finances, DDP

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette dû à fin décembre 2020 était de 878,2 milliards de FCFA, la totalité étant due au secteur non bancaire. Les intérêts représentaient

52,0 milliards de FCFA. Il est à noter qu'aucune opération d'accumulation d'arriérés n'est prévue, tous les engagements extérieurs du portefeuille de la dette intérieure structurée à fin décembre 2020 seraient apurés.

Tableau 36. Situation des paiements de la dette intérieure (milliards de FCFA)

	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principale	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2020	0	0	0	825,6	52,0	877,6	826,3	52,0	878,2
Dont arrivant à maturité en 2020	0	0	0	821,8	52,0	873,8	821,8	52,0	873,8
Dont arriérés datant de N-2 repris	0	0	0	0	0	0	4,5	0	4,5
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2020	0	0	0	825,6	52,0	877,6	821,8	52,0	873,8
Au titre des maturités de 2020	0	0	0	825,6	52,0	877,6	821,8	52,0	873,8
Au titre des arriérés datant de 2019 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(3) Service de la dette restructurée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des maturités de 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au titre des arriérés datant de 2018 repris	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(4) Arriérés de paiement au 31 déc. 2019 (1)-(2)-(3)	0	0	0	1	0	1	4,5	0	4,5
Dont arriérés datant de N-2 repris	0	0	0	0	0	0	4,5	0	4,5
Dont nouveaux arriérés de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(5) Restant dû fin déc. 2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(6) Total de la dette due 31 déc. 2020 (4) + (5)	0	0	0	1	0	1	4,5	0	4,5

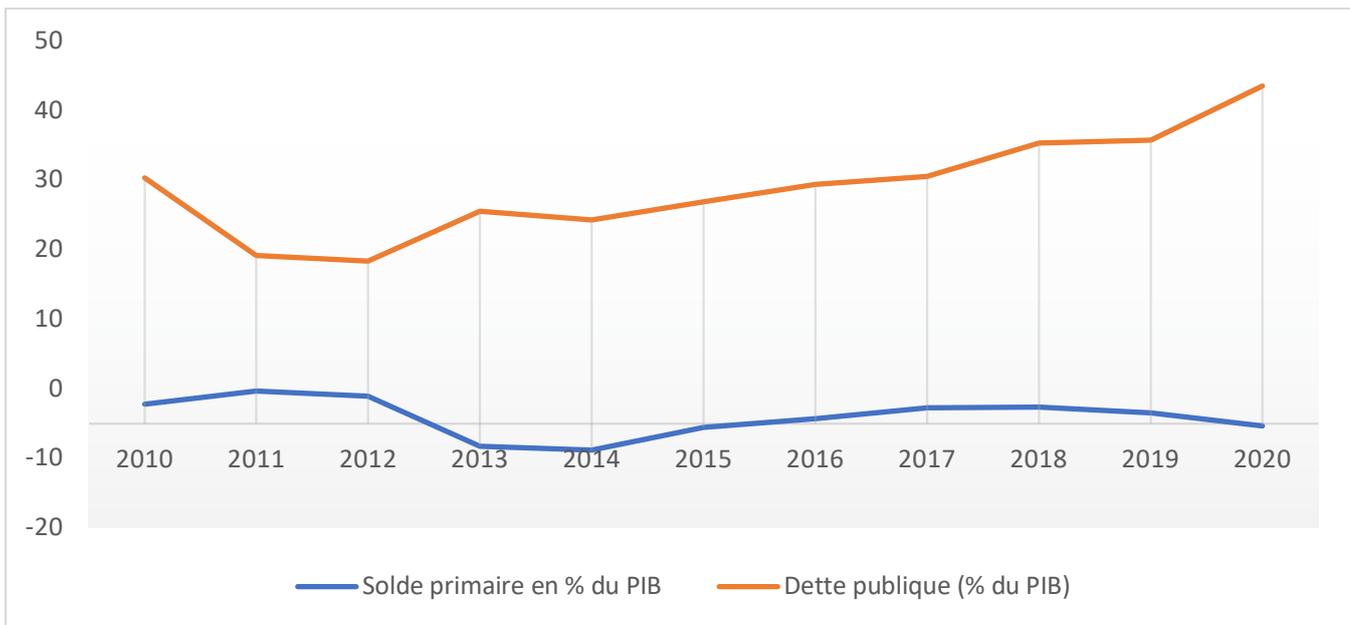
Source : Ministère des finances, DDP

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le Niger a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en avril 2004 et bénéficie depuis 2006 de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) du Fonds africain de développement, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds monétaire international (FMI). En 2020, l'analyse de la viabilité de la dette

indique que le Niger fait face à un risque de surendettement modéré et n'a pas enregistré d'arriéré de paiement extérieur.

Figure 15. Solde primaire et dette publique (% du PIB)

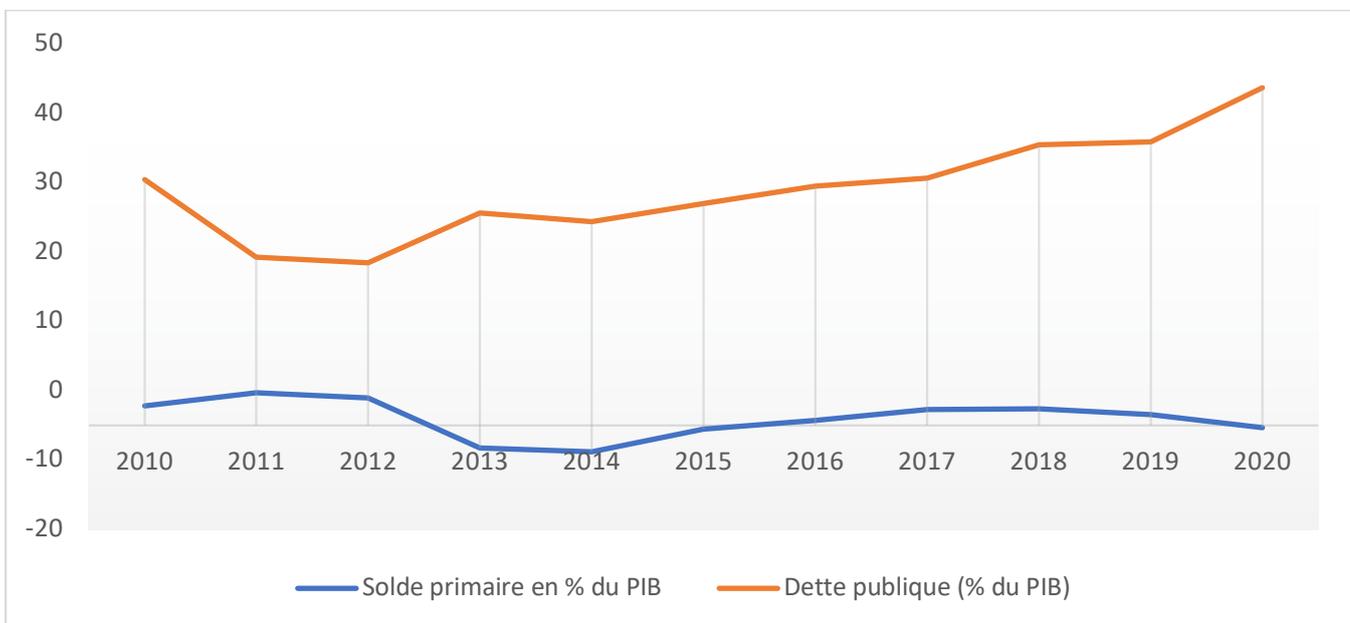


Source : FMI

La politique de financement du développement restera principalement ancrée sur le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et aux partenariats publics-privés de type BOOT. Le portefeuille est essentiellement constitué

d'emprunts à taux d'intérêt fixe compris entre 0 % et 1 %. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette extérieure est de 1,7 % du fait essentiellement du volume important des prêts concessionnels contractés auprès des guichets FAD, IDA et FIDA.

Figure 16. Niveau de dette des administrations publiques (en % du PIB)



Source : Commission de l'UEMOA, Décembre 2020

Le Niger continue de poursuivre sa politique prudente d'endettement. Les ratios de solvabilité et de liquidité sont en dessous des seuils de référence

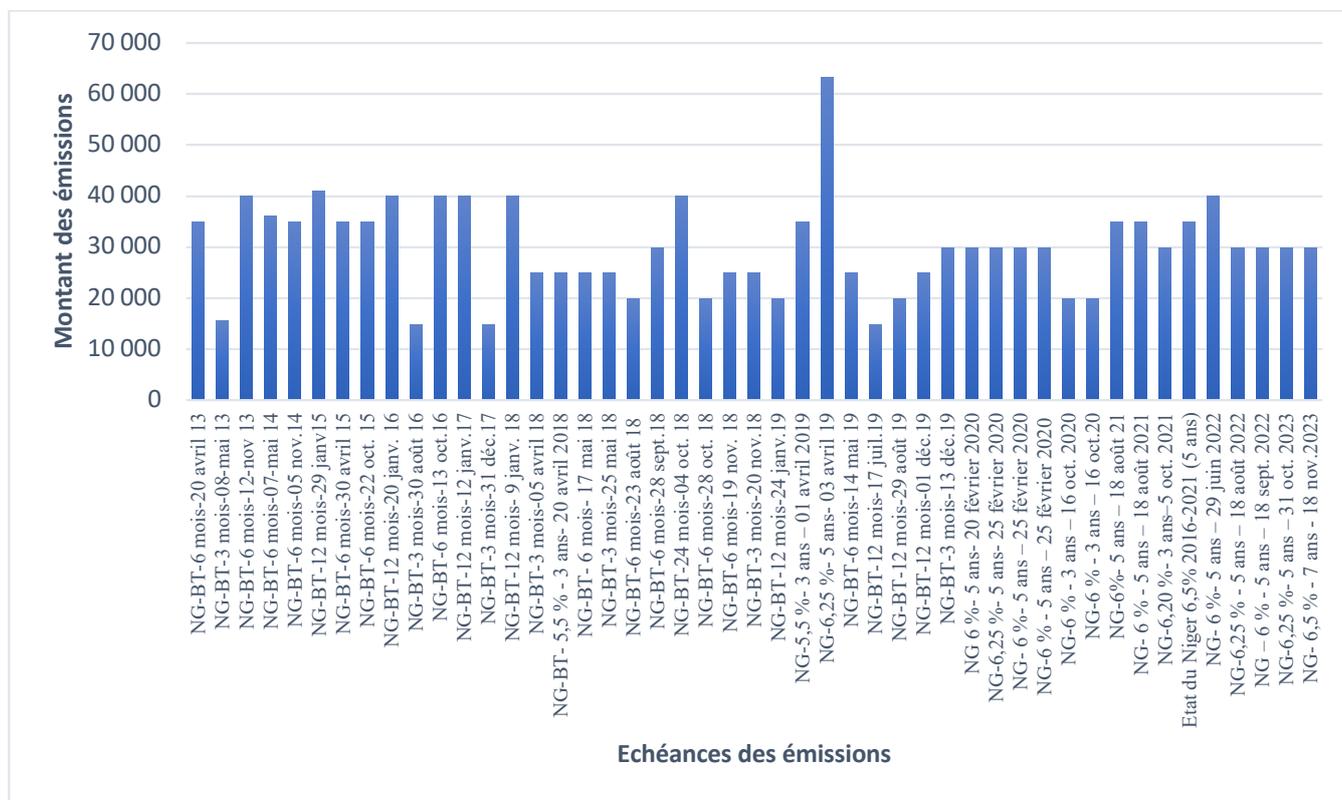
du cadre de viabilité de la dette du FMI et du critère de convergence de l'UEMOA. Ainsi, selon les projections du FMI, les ratios de la dette extérieure

sur le PIB et du service de la dette sur les exportations étaient respectivement de 21,8 % et 14,1 % en 2020. Quant aux ratios dette extérieure/exportations et service de la dette/recettes, ils étaient respectivement de 193,9 % et 15,1 % en 2020. Toutefois, le ratio de la dette extérieure sur le PIB dépasse le seuil de 180 % correspondant au scénario de référence du cadre de viabilité de la dette du FMI. Bien que le risque de surendettement extérieur du Niger ait augmenté, le FMI estime que la notation du risque est « modéré ».

En perspective, l'augmentation probable des recettes liées aux exportations de pétrole brut servirait à réduire davantage le déficit à environ 2 % du PIB, à remplacer le financement des dépenses par les bailleurs de fonds et à financer des dépenses prioritaires. Cela maintiendrait les finances publiques sur une trajectoire soutenable. La dette publique tomberait à 23 % en 2024 et le Niger préserverait sa notation de « risque modéré » de surendettement public.

10.1 Détail des émissions du pays

Figure 17. Montants mobilisés par l'Etat du Niger et caractéristiques des titres émis



Source : UMOA-Titres

Tableau 37. Détail des émissions du Niger de 2015 à 2020 (milliards de FCFA)

Libellé	ISIN	Voie	Maturité (années)	Date d'émission	Montant émis (millions FCFA)	TMP
NG-BT-12 mois-20 janv. 16	NE0000000239	Adjudication	1,00	21/01/15	40 000	5,36
NG 6 %- 5 ans- 20 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	24/02/15	30 000	6,16
NG-BT-6 mois-22 oct. 15	NE0000000254	Adjudication	0,50	23/04/15	35 000	4,62
NG- 6 %- 5 ans – 25 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	09/06/15	30 000	5,98
NG-BT- 5,5 % - 3 ans- 20 avril 2018	NE0000000262	Adjudication	3,00	28/07/15	25 000	5,37
NG-6 %- 5 ans – 25 février 2020	NE0000000247	Adjudication	5,00	08/09/15	30 000	5,67
NG-BT-6 mois-20 avril 13	NE0000000270	Adjudication	0,50	21/10/15	35 000	4,84
NG-BT-12 mois-12 janv.17	NE0000000288	Adjudication	1,00	14/01/16	40 000	5,14
NG-5,5 %- 3 ans – 01 avril 2019	NE0000000296	Adjudication	3,00	31/03/16	35 000	6,02
NG-BT-6 mois-13 oct.16	NE0000000304	Adjudication	0,50	14/04/16	40 000	5,08
NG-BT-3 mois-30 août 16	NE0000000312	Adjudication	0,25	31/05/16	15 000	4,05
NG-6 %- 5 ans – 18 août 21	NE0000000320	Adjudication	5,00	17/08/16	35 000	6,50
Etat du Niger 6,5% 2016-2021 (5 ans)	NE0000000353	Adjudication	5,00	22/08/16	35 000	6,50
NG- 6 %- 5 ans – 18 août 2021	NE0000000320	Adjudication	5,00	15/09/16	35 000	6,67
NG-BT-24 mois-04 oct. 18	NE0000000338	Adjudication	2,00	06/10/16	40 000	6,03
NG- 6,5 % - 7 ans - 18 nov.2023	NE0000000346	Adjudication	7,00	17/11/16	30 000	7,29
NG-BT-12 mois- 9 janv. 18	NE0000000361	Adjudication	1,00	11/01/17	40 000	4,43
NG-BT-3 mois-25 mai 18	NE0000000379	Adjudication	0,25	23/02/17	25 000	4,50

NG-BT-6 mois-28 sept.18	NE0000000395	Adjudication	0,50	30/03/17	30 000	4,50
NG-BT-6 mois-19 nov. 18	NE0000000148	Adjudication	0,50	19/05/17	25 000	5,74
NG- 6 %- 5 ans – 29 juin 2022	NE0000000429	Adjudication	5,00	28/06/17	40 000	6,67
NG-6,25 % - 5 ans – 18 août 2022	NE0000000437	Adjudication	5,00	17/08/17	30 000	6,82
NG – 6 % - 5 ans – 18 sept. 2022	NE0000000447	Adjudication	5,00	15/09/17	30 000	6,02
NG-BT-3 mois-31 déc.17	NE0000000452	Adjudication	0,25	29/09/17	15 000	6,28
NG-6 % - 3 ans – 16 oct. 2020	NE0000000460	Adjudication	3,00	13/10/17	20 000	6,93
NG-BT- 6 mois- 17 mai 18	NE0000000478	Adjudication	0,50	16/11/17	25 000	4,50
NG-BT-3 mois-05 avril 18	NE0000000502	Adjudication	0,25	15/01/18	25 000	5,31
NG-BT-12 mois-24 janv.19	NE0000000510	Adjudication	1,00	08/02/18	20 000	6,50
NG-6 % - 3 ans – 16 oct.20	NE0000000460	Adjudication	3,00	22/02/18	20 000	7,25
NG-BT-6 mois-23 août 18	NE0000000514	Adjudication	0,50	26/03/18	20 000	6,43
NG-BT-6 mois-28 oct. 18	NE0000000521	Adjudication	0,50	27/04/18	20 000	5,98
NG-BT-12 mois-17 juil.19	NE0000000643	Adjudication	1,00	19/07/18	15 000	6,34
NG-BT-12 mois-29 août 19	NE0000000684	Adjudication	1,00	30/08/18	20 000	6,15
NG-BT-3 mois-13 déc.19	NE0000000692	Adjudication	0,25	13/09/18	30 000	5,80
NG-6,25 %- 5 ans – 31 oct. 2023	NE0000000XXX	Adjudication	5,00	30/10/18	30 000	6,96
NG-BT-6 mois-14 mai 19	NE0000000759	Adjudication	0,50	13/11/18	25 000	6,07
NG-6,20 %- 3 ans-5 oct. 2021	NE0000000718	Adjudication	3,00	22/11/18	30 000	7,41
NG-BT-12 mois-01 déc.19	NE0000000769	Adjudication	1,00	30/11/18	25 000	6,14
NG-BT- 12 mois-16 janv.20	NE0000000775	Adjudication	1,00	17/01/19	21 920	6,23
NG-BT-12 mois-13 fév.20	NE0000000817	Adjudication	1,00	14/02/19	27 070	6,16
NG-6,25 %-5 ans-15 mars 24	NE0000000791	Adjudication	5,00	14/03/19	33 000	6,25
NG-6,5 %-5 ans-26 mars 26	NE0000000445	Adjudication	7,00	26/03/19	71 500	6,50
NG-6,15 %-5 ans-29 mars 22	NE0000000809	Adjudication	3,00	28/03/19	22 000	6,25
NG-BT-12 mois-11 avr.20	NE0000000833	Adjudication	1,00	09/04/19	22 000	6,00
NG-6,15 %-5 ans-10 mai 22	NE0000000825	Adjudication	3,00	09/05/19	22 000	6,25
NG-BT- 12 mois-26 mai 20	NE0000000841	Adjudication	1,00	26/05/19	22 000	5,61
NG-BT-12 mois-25 juin 20	NE0000000858	Adjudication	1,00	27/06/19	22 000	5,87
NG-BT- 12 mois-02 juil.20	NE0000000866	Adjudication	1,00	04/07/19	22 000	5,85
NG-BT-12 mois-28 juil.20	NE0000000882	Adjudication	1,00	30/07/19	22 000	5,44
NG-BT-12 mois-06 août.20	NE0000000890	Adjudication	1,00	08/08/19	22 000	5,82
NG-BT- 12 mois-20 août.20	NE0000000908	Adjudication	1,00	22/08/19	22 000	5,11
NG-BT-12 mois-10 sep.20	NE0000000916	Adjudication	1,00	12/09/19	22 000	5,37
NG-BT-12 mois-30 sep.20	NE0000000932	Adjudication	1,00	02/10/19	16 550	5,42
NG-BT-12 mois-22 oct.20	NE0000000957	Adjudication	1,00	24/10/19	22 000	5,26
NG-BT-12 mois-05 nov.20	NE0000000965	Adjudication	1,00	07/11/19	22 000	5,08
NG-BT- 12 mois-29 nov.20	NE0000000973	Adjudication	1,00	29/11/19	22 000	4,96
NG-BT-6 mois-04 juin 19	NE0000000981	Adjudication	0,50	05/12/19	27 500	4,90
NG-BT-7 ans-14 fév.20	NE000000999	Adjudication	7,00	13/02/20	22 000	99,68
NG-OT-3 ans-13 mars 20	NE0000001005	Adjudication	3,00	13/03/20	17 000	99,99
NG-BT- 12 mois-10 avril 20	NE0000001013	Adjudication	1,00	09/04/20	28 000	5,25
NG-OT-5 ans-27 avr. 20	NE0000001021	Adjudication	5,00	24/04/20	22 000	98,72
NG-OT- 3 ans-28 mai 20	NE0000001047	Adjudication	3,00	28/05/20	28 000	98,58
NG-BT-12 mois-12 juin 20	NE0000001055	Adjudication	1,00	11/06/20	28 000	5,08
NG-BT-12 mois-26 juin 20	NE0000001062	Adjudication	1,00	25/06/20	27 000	4,99
NG-BT-12 mois-10 juillet 20	NE0000001070	Adjudication	1,00	09/07/20	28 000	5,02
NG-BT-12 mois-28 août 20	NE0000001104	Adjudication	1,00	27/08/20	28 000	4,88
NG-BT-12 mois-4 sep.20	NE0000001112	Adjudication	1,00	03/09/20	22 000	4,79
NG-BT-6 mois-18 sep.20	NE0000001120	Adjudication	0,50	17/09/20	22 000	4,19
NG-BT-12 mois-16 oct 20	NE0000001138	Adjudication	1,00	15/10/20	22 000	4,50
NG-OT- 5 ans-13 nov 20	NE0000001153	Adjudication	5,00	12/11/20	38 000	6,50
NG-BT-12 mois-27 nov 20	NE00000011611	Adjudication	1,00	26/11/20	27 500	4,50

Source : UMOA Titres

10.2 Détail des titres en vie à fin 2020

Libellé	ISIN	Date d'émission	TMP	Encours fin 2020 (millions de FCA)
NG-BT-7 ans-14 fév.20	NE000000999	13/02/20	7,00	22 000
NG-OT-3 ans-13 mars 20	NE0000001005	13/03/20	3,00	17 000
NG-BT- 12 mois-10 avril 20	NE0000001013	09/04/20	1,00	28 000
NG-OT-5 ans-27 avril 20	NE0000001021	24/04/20	5,00	22 000
NG-OT- 3 ans-28 mai 20	NE0000001047	28/05/20	3,00	28 000
NG-BT-12 mois-12 juin 20	NE0000001055	11/06/20	1,00	28 000
NG-BT-12 mois-26 juin 20	NE0000001062	25/06/20	1,00	27 000
NG-BT-12 mois-10 jui 20	NE0000001070	09/07/20	1,00	28 000
NG-BT-12 mois-28 aou.20	NE0000001104	27/08/20	1,00	28 000
NG-BT-12 mois-4 sep.20	NE0000001112	03/09/20	1,00	22 000
NG-BT-6 mois-18 sep.20	NE0000001120	17/09/20	0,50	22 000
NG-BT-12 mois-16 oct 20	NE0000001138	15/10/20	1,00	22 000
NG-OT- 5 ans-13 nov 20	NE0000001153	12/11/20	5,00	38 000
NG-BT-12 mois-27 nov 20	NE00000011611	26/11/20	1,00	27 500
NG-BT- 12 mois-16 janv.20	NE0000000775	17/01/19	6,23	21 920
NG-BT-12 mois-13 fév.20	NE0000000817	14/02/19	6,16	27 070
NG-6,25 %-5 ans-15 mars 24	NE0000000791	14/03/19	6,25	33 000
NG-6,5 %-5 ans-26 mars 26	NE0000000445	26/03/19	6,50	71 500
NG-6,15 %-5 ans-29 mars 22	NE0000000809	28/03/19	6,25	22 000
NG-BT-12 mois-11 avr.20	NE0000000833	09/04/19	6,00	22 000
NG-6,15 %-5 ans-10 mai 22	NE0000000825	09/05/19	6,25	22 000
NG-BT- 12 mois-26 mai 20	NE0000000841	26/05/19	5,61	22 000
NG-BT-12 mois-25 juin 20	NE0000000858	27/06/19	5,87	22 000
NG-BT- 12 mois-02 juil.20	NE0000000866	04/07/19	5,85	22 000
NG-BT-12 mois-28 juil.20	NE0000000882	30/07/19	5,44	22 000
NG-BT-12 mois-06 août.20	NE0000000890	08/08/19	5,82	22 000
NG-BT- 12 mois-20 août.20	NE0000000908	22/08/19	5,11	22 000
NG-BT-12 mois-10 sep.20	NE0000000916	12/09/19	5,37	22 000
NG-BT-12 mois-30 sep.20	NE0000000932	02/10/19	5,42	16 550
NG-BT-12 mois-22 oct.20	NE0000000957	24/10/19	5,26	22 000
NG-BT-12 mois-05 nov.20	NE0000000965	07/11/19	5,08	22 000
NG-BT- 12 mois-29 nov.20	NE0000000973	29/11/19	4,96	22 000
NG-BT-6 mois-04 juin 19	NE0000000981	05/12/19	4,90	27 500
NG-6 %-3 ans-16 oct.20	NE0000000460	17/10/18	7,25	15 000
NG-6,15 %-3 ans-2 août 21	NE0000000668	01/08/19	6,50	19 000
NG-6,25 %-5 ans-23 mars 23	NE0000000544	22/03/18	6,23	7 000
NG-6,25 %-5 ans-9 juil.23	NE0000000619	08/07/18	6,46	32 000
NG-6,4 %-5 ans- 13 juil.23	NE0000000627	12/07/18	6,50	4 000
NG-6,5 %-5 ans- 18 nov.23	NE0000000346	17/11/18	6,29	30 000

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres admis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaire (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une

base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme)

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie. La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturité sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêts sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursables.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre devise.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapportée au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Taux de pauvreté : nombre de pauvres parmi la population totale. Il est généralement calculé sur la base d'un seuil de pauvreté équivalent de 1,25 dol-

lars fixé par la Banque mondiale.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$). Les termes d'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ($T < 100$). Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixe) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org